

République Démocratique du Congo
Ministère des Droits Humains



Bureau National de Démobilisation
et de Réinsertion

Fonds des Nations Unies
pour l'Enfance



Evaluation de la phase pilote du Programme de démobilisation et réinsertion des enfants soldats dans la région de Kinshasa



Rapport final

Novembre 2002

Sylvie BODINEAU

Table des matières

Abréviations.....	2
Résumé.....	3
Introduction.....	5
1- Préparation et conception du projet.....	6
1.1 - Le contexte.....	6
1.2 - Actions préliminaires.....	6
1.3 – Planification.....	8
1.4 - Choix des organisations opérationnelles.....	10
1.5 – Etudes et enquêtes.....	12
Conclusion.....	13
2 – Pertinence.....	15
2.1 - Pertinence vis-à -vis du contexte politique et juridique.....	15
2.2 – Questions corollaires au processus.....	18
3 - Efficience.....	20
3.1 – Partenariat, concertation, coordination.....	20
3.2 – Documentation et outils de suivi.....	22
3.3 – Financements et coûts du projet.....	23
4 – Efficacité.....	25
4.1 – Les différentes étapes du processus.....	25
4.2 – La sensibilisation.....	26
4.3 – Préparation du CTO.....	28
4.4 – Identification des enfants soldats.....	32
4.5 – Démobilisation le 18 décembre 2001.....	33
4.6 – Activités au CTO.....	35
4.7 – Points et questions particuliers relatifs au CTO.....	42
4.8 – Après le CTO, la réinsertion socio économique, la réunification familiale et la réintégration communautaire.....	47
5 – Impact.....	51
6 – Réplicabilité.....	52
Conclusions.....	53
Préalables.....	53
Leçons et recommandations.....	54

Annexes

Abréviations

AASD	Action d'Aide Sanitaire et de Développement pour les plus Démunis
ADA	Agence de Développement Africain
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
BICE	Bureau International Catholique de l'Enfance
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BUNADER	Bureau National de Démobilisation et de Réinsertion
CAFES	Centre Africain de Formation des Educateurs Sociaux
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CTO	Centre de Transition et d'Orientation
DDRRR	Désarmement Démobilisation Réinsertion Réunification Réintégration
EES-LILLE	Ecole d'Educateurs Spécialisés / Lille - France
ES	Enfants Soldats
FAC	Forces Armées Congolaises
GADERES	Groupe d'Action sur la Démobilisation et la Réinsertion des Enfants Soldats
GV	Groupes Vulnérables
INOAF	Institut de l'Offrande Africaine
MONUC	Mission des Nations Unies au Congo
ODI	Ordre de Démobilisation Individuelle
OSEPER	Œuvre Sanitaire de Protection et de reclassement des Enfants de la Rue
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDR	Programme de Démobilisation et de Réinsertion
PIDR	Programme Intérimaire de Démobilisation et de Réinsertion
RDC	République Démocratique du Congo
SACD	Solidarity Action for Children and Distress
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Résumé

Le présent document est le rapport final de l'évaluation de la phase pilote de démobilisation et réinsertion des enfants soldats dans la région sous contrôle gouvernemental de Kinshasa, qui s'est déroulée entre décembre 1999 et octobre 2002.

L'évaluation porte sur tout le processus, se base sur la convention internationale relative aux droits de l'enfant et concerne l'ensemble des acteurs impliqués. Y sont explorés la préparation du projet, sa pertinence, son efficience, son efficacité, son impact et sa répliquabilité, enfin y sont proposées des leçons et recommandations pour la continuation du projet et d'autres phases futures de démobilisation et réinsertion d'enfants. En voici les principales conclusions :

Du fait du manque d'expérience et d'expertise d'organisations présentes en la matière, de nombreux acteurs complémentaires ont été associés à la mise en œuvre du projet, mais les cadres de concertation prévus n'ont pas été suffisants pour permettre que la communication soit fluide et que des décisions adaptées soient prises à temps.

Même si les acteurs se sont réunis à plusieurs reprises pour concevoir le projet, aucune planification opérationnelle fonctionnelle du processus dans son ensemble n'a vu le jour. Ainsi la démobilisation a pu avoir lieu sans que soient définis clairement rôles, responsabilités, stratégies d'engagement et de désengagement de chacun, et sans que soit envisagée aucune stratégie de réinsertion socio économique pour les enfants, la réunification familiale étant la seule perspective prévue.

Des études et enquêtes ont été menées pour comprendre mieux la situation et le profil que présentaient les enfants, mais d'une part, elles n'ont pas été exploitées pour l'élaboration du projet, d'autre part elles ne fournissaient pas assez d'éléments pour comprendre la dynamique dans laquelle les enfants seraient partie prenante de leur réinsertion.

Malgré la volonté affichée du Chef de l'Etat et la mise en place d'un environnement juridique adéquat, le contexte politique de l'époque (avec la guerre encore présente) et un défaut de plaidoyer auprès des ministères concernés ont engendré des difficultés et résistances. Ainsi les forces armées voyaient d'un mauvais œil la perspective de se défaire de leurs jeunes recrues, et le BUNADER, structure chargée de coordonner le processus n'était pas pourvu de moyens suffisants pour sa tâche.

La démobilisation de 209 enfants (rejoins par la suite par d'autres pour en constituer 280 au total) a donc eu lieu le 18 décembre 2001 après une identification complètement différente de celle qui avait été entendue entre tous les acteurs, et sans que les agences de protection de l'enfance et la société civile puissent opérer de vérification. Parmi les 209 démobilisés, figurèrent un grand nombre d'adultes, un groupe de filles (dont certaines sont mères) et une majorité d'enfants originaires de l'Est, donc non "réunifiables" avec leur famille dans l'immédiat. Certains d'entre eux n'avaient aucune information sur ce qui se passait et avaient peur d'être envoyés au front. Il n'y eût alors ni établissement d'ordres de démobilisation individuels ni désarmement officiel.

Du fait de cette démobilisation inadéquate, du relatif manque de préparation des acteurs, d'une faible capacité de coordination et de gestion de l'information et de l'inexpérience de l'équipe pédagogique responsable du centre de transit et d'orientation par lequel les enfants sont passés, de nombreux problèmes ont jalonné sa gestion parmi lesquels un état d'insécurité permanent avec deux prises d'otages et de nombreuses menaces, des conditions de prise en charge moyennes, une grande distance entre adultes et enfants. Enfin, aucune solution de réinsertion n'étant trouvée pendant longtemps, le séjour initialement prévu pour 3 mois s'est prolongé pour certains enfants jusqu'à 9 mois.

Il apparaît dans l'ensemble que si le passage au CTO a joué son rôle de prise en charge et rétablissement physique et mental des enfants, il n'a en revanche pas rempli de manière satisfaisante ses missions de favoriser le passage de la vie militaire à la vie civile et d'orienter les enfants vers de solutions de réinsertion socio économique et de réintégration adéquates.

Enfin, aucune solution réellement satisfaisante pour prendre en charge le groupe de filles n'ayant été trouvée avant le mois de mai, 5 d'entre elles se retrouvèrent enceintes du fait de la promiscuité avec les garçons. Aucune activité spécifique à ce groupe n'a été mise en œuvre par l'équipe pédagogique durant le séjour au CTO. Par ailleurs, la formation qui leur a été dispensée par la suite ne leur a en rien permis de trouver une possibilité d'insertion dans le monde civil.

Actuellement 14 enfants ont été réunifiés avec leurs familles. 60 autres étaient prévus mais ont refusé une réunification formelle faute de l'octroi d'une prime de démobilisation. On peut noter cependant que la majorité de ces enfants, dans la région de Kinshasa, sont quand même retournés habiter avec les familles identifiées.

Des solutions diverses de formation professionnelle ou de scolarisation ont été proposées aux enfants non réunifiés (ainsi qu'aux enfants réunifiés), assorties de micro dons ou de prise en charge d'une durée variable selon leurs besoins. Mais pour la grande majorité d'entre eux, le chemin reste encore long à parcourir vers une certaine autonomie économique et une réelle réintégration sociale.

Les enfants ont dans leur grande majorité le sentiment d'avoir perdu beaucoup dans ce processus et ne le referaient pas s'ils avaient le choix. Certains n'ont plus de logement et sont retournés au camps militaire loger chez des amis. Ce qui les caractérise est un état de grande inquiétude et de désarroi quant à ce qui va leur arriver par la suite.

Si cette expérience a eu à faire face à un grand nombre de difficultés, il est à noter que les différents acteurs n'ont en aucun cas abandonné leur engagement, et leur participation active au processus d'évaluation est un bon indicateur de leur volonté de continuer. Cette phase pilote fournit un grand nombre d'enseignements qui devraient nourrir le prochain processus de démobilisation et de réinsertion qui reste pleinement pertinent.

Actuellement les conditions politiques sont plus favorables, permettant probablement que moins de résistances ne voient le jour. Par ailleurs, plus de bailleurs de fonds et d'organisations internationales expertes, sont disposés à s'engager, ce qui devrait permettre de construire un large projet tenant compte des leçons de la phase pilote.

De nombreuses leçons et recommandations émergent de cette évaluation, parmi lesquelles la nécessité d'identifier des acteurs opérationnels pour toutes les étapes du processus et de planifier l'ensemble des actions à entreprendre, en ne cessant de considérer les enfants et leurs droits au centre des préoccupations.

Si la pertinence d'un tel projet est incontestable (du fait du grand nombre de violations des droits des enfants que constituent leur recrutement et leur emploi au sein de forces combattantes), il est cependant nécessaire, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, de ne le mettre en œuvre que si on est en mesure de garantir que le sort des enfants sera préférable après le processus qu'avant, et notamment si une vérification de l'identification est possible.

Enfin, il est nécessaire de poursuivre le travail entamé en direction des enfants qui ont vécu cette première phase afin de leur trouver des solutions leur permettant une réinsertion socio économique et familiale saine et profitable.

Introduction

L'évaluation dont il est question dans ce document porte sur la première expérience de démobilisation et de réinsertion d'enfants soldats dans la région de Kinshasa.

L'objectif de l'évaluation tel qu'exprimé dans les termes de référence en annexe est le suivant : *Dans l'optique de pouvoir mettre à profit les leçons apprises durant cette première vague d'enfants démobilisés, le consultant devra faire ressortir et documenter les principaux points positifs ainsi que les principales lacunes expérimentées depuis le début de ce processus de démobilisation. Le consultant devra dégager des pistes d'actions qui pourront supporter un développement subséquent des activités de démobilisation en RDC.*

Le processus a été pris en compte dans son ensemble, depuis les actions de plaidoyer et sensibilisation jusqu'à celles de réinsertion et réunification, c'est-à-dire de décembre 1999 à octobre 2002. Est considérée l'action globale de tous les partenaires, des bailleurs de fonds aux organisations opérationnelles.

Ce travail d'évaluation a été conduit sous plusieurs formes : une série de rencontres (entretien semi directif) avec les représentants d'organisations ou d'acteurs qui ont été impliqués dans le processus dont les enfants, un atelier avec un représentant de chaque organisation (et deux enfants) pour examiner le processus selon une compréhension commune, enfin un atelier regroupant 15 enfants représentant les différentes alternatives « d'après-CTO » qu'ils ont vécues, afin de recueillir leurs commentaires et recommandations sur le processus, la consultation de documents ayant trait au processus.

Il est important de noter que malgré quelques résistances préalables, tous les acteurs du processus se sont prêtés aux règles de l'évaluation, notamment durant l'atelier réunissant tous les partenaires, et visant une compréhension commune de l'expérience passée. Nombre d'entre eux, (dont les enfants) ont souhaité pouvoir être entendus à plusieurs reprises pour pouvoir expliquer mieux ce qu'ils avaient vécu et partagé.

Mes remerciements les plus vifs vont aux équipes du BUNADER et de l'UNICEF qui ont organisé pour moi les rendez-vous et toutes les modalités pratiques avec beaucoup d'attention et d'efficacité.

Cette évaluation présente une vue partielle et ponctuelle du processus. Elle n'a pas pris en compte, par exemple, le sort des enfants réunifiés avec leurs familles -qu'il n'a pas été possible de rencontrer dans le délai imparti- et ne peut tirer que peu de conclusions sur l'aspect de réinsertion, cette phase étant encore en cours.

La réussite du processus est évaluée avec pour toile de fonds, l'application ou non des principes régissant la convention internationale relative aux droits de l'enfant, c'est-à-dire la non discrimination, la participation, la protection et l'intérêt supérieur de l'enfant.

Ce document présente les conclusions de l'évaluation, et porte en premier lieu sur les phases de préparation et de conception du projet. Ensuite, la pertinence est questionnée, notamment en fonction du contexte qui prévalait à l'époque de sa mise en œuvre. Puis l'efficacité en matière de partenariat, documentation et suivi puis financement, est examinée avant d'aborder l'efficacité en fonction de chaque phase du processus. Enfin, l'impact et la répliquabilité du projet sont évoqués avant de rentrer dans les leçons et recommandations (selon chaque étape et de manière plus générale).

1- Préparation et conception du projet

1.1 - Le contexte

La République Démocratique du Congo est confrontée depuis pratiquement deux décennies à une grave crise politique, sociale et économique au niveau national (rappelons les pillages de 1991 et 1993) mais aussi au niveau régional (en lien avec les autres pays des Grands Lacs) qui a entraîné le pays vers une suite de conflits en 1996 puis à nouveau en 1998 jusqu'à maintenant.

Les premiers recrutements d'enfants au sein de forces combattantes en RDC sont apparus en 1996 avec l'AFDL (Alliance des Forces de Libération). Des milliers d'enfants furent enrôlés, en particulier dans l'Est du pays, et participèrent activement aux combats de la guerre dite "de libération" aboutissant à la chute du président Mobutu. *"Puisés dans la jeunesse congolaise, surtout la plus défavorisée, des milliers d'enfants de 7 à 16 ans ont été intégrés dans l'armée. Lors du cheminement des troupes, d'autres recrutements ont eu lieu."*¹

En mai 1997, Laurent Désiré Kabila accédait au pouvoir et souhaitait rapidement restructurer les forces armées composées de forces d'origines différentes, fortes des alliances pour la libération du pays. Le Gouvernement entama alors une "phase préparatoire pour la mise en œuvre d'un programme de démobilisation et de réinsertion de 16 catégories de groupes vulnérables au sein des forces combattantes". Ce programme concernait 75.000 personnes, parmi lesquels figuraient les enfants. Il fût appuyé par la Banque Mondiale sous forme de fonds dits de "post-conflit", puis, fût interrompu en août 1998 avec la reprise de la guerre.

Le nouveau conflit qui reprend en 1998 (dit guerre d'agression) verra s'amplifier l'enrôlement des enfants tant dans les rangs des FAC (Forces Armées Congolaises) que des différentes factions rebelles. *"Partout dans le pays des vagues de recrutement se sont succédées avec une fréquence soutenue, ceci des deux côtés de la ligne de front. Les projets d'encadrement des enfants soldats démobilisés, appuyés par l'UNICEF, notamment à Bukavu, Goma et Kisangani, ont été interrompus. Quant aux enfants, ils furent réintégrés dans les FAC, les troupes rebelles, ou voire même parmi les armées étrangères d'invasion"*².

Certains chiffres circulent (sans source sûre) évaluant à 30 000 le nombre d'enfants soldats répartis sur tout le territoire, d'autres parlent de 8 000 à 12 000 enfants présents dans les FAC. Mais aucun recensement n'a été fait jusqu'à ce jour, permettant d'évaluer exactement le nombre d'enfants concernés et donc l'ampleur de la réponse à apporter.

1.2 - Actions préliminaires

Dès 1997, inquiètes de la situation des enfants et du respect de leurs droits (la RDC a ratifié dès 1990 la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant), plusieurs organisations nationales et internationales se mobilisent sur le sujet, et entament une campagne de plaidoyer en faveur d'une démobilisation des enfants soldats.

¹ Schéma directeur du processus de démobilisation et réinsertion des enfants soldats en République Démocratique du Congo / Kinshasa / Décembre 1999

² Ib idem

Les actions de mobilisation aboutissent à :

- l'organisation en juin 1999 d'un premier séminaire public de réflexion sur les enfants soldats marquant la création du GADERES (Groupe d'Action pour la Démobilisation et la réinsertion des Enfants Soldats), plate-forme d'organisations locales et le début de la coopération entre le Ministère des Droits Humains et la société civile sur le sujet
- la tenue d'un Forum Panafricain sur la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats du 6 au 10 décembre 1999, réunissant des experts de la RDC et d'une quinzaine de pays étrangers.

Un schéma directeur du processus est issu de ce forum avec, entre autres recommandations :

- La signature de la Charte Africaine aux Droits et au Bien-Etre des Enfants
- La prise d'un Décret-loi portant Démobilisation et Réinsertion des enfants soldats et autres groupes vulnérables au sein des forces combattantes en République Démocratique du Congo.
- La création d'une institution de coordination nationale du processus

A partir de ce forum, les actions continues de plaidoyer aboutiront aux résultats suivants :

- Le 9 juin 2000 : La signature du décret-Loi n° 066 portant démobilisation et réinsertion des groupes vulnérables au sein des forces combattantes en RDC,
- Le 13 janvier 2001 : La création du Bureau National de Démobilisation et de Réinsertion, BUNADER, structure gouvernementale des Coordination du processus par arrêté du Ministère des Droits Humains, qui sera abrogé quelques mois après pour transformer le BUNADER en une structure inter – ministérielle associant le Ministère de la Défense au Ministère des Droits Humains
- Le 28 Mars 2001 : La signature du Protocole facultatif additionnel à la Convention relative aux Droits de l'Enfant portant sur l'interdiction du recrutement des enfants dans les forces armées et de la Charte Africaine aux Droits et au Bien-être des Enfants.
- Le 14 juin 2001 : Le Chef de l'Etat et Commandant Suprême des Forces Armées Congolaises, à l'occasion de l'ouverture d'une campagne de sensibilisation, édicte les mesures conservatoires suivantes:
 - ✓ l'arrêt du recrutement des enfants de moins de 18 ans au sein des forces ou groupes armés,
 - ✓ l'arrêt de l'envoi des moins de 18 ans déjà recrutés au front,
 - ✓ la non utilisation des enfants soldats déjà recrutés dans des activités purement militaires dont celles de manquement d'armes.

Un cadre juridique est posé et une volonté politique est déclarée, offrant ainsi les bases nécessaires pour entamer une phase opérationnelle de démobilisation.

En août 2000, après la signature du décret loi N°066, la Banque Mondiale, par l'intermédiaire du BIT (comme agence d'exécution) décide d'utiliser le don " post conflit " en appui technique au BUNADER pour la mise en œuvre d'un programme intérimaire de démobilisation des groupes vulnérables, parmi lesquels les enfants. Ce programme consiste en :

- La réalisation d'une série d'études portant sur le profil socio-économique, la santé, la réinsertion sociale, la réinsertion économique, la protection sociale, la démobilisation des groupes vulnérables et la réinsertion des enfants soldats. Ces études aboutissent à la formulation d'un Programme Intérimaire de Démobilisation et de Réinsertion des

Groupes Vulnérables (PIDR-GV) au sein des Forces Combattantes en RDC lors d'un atelier réalisé en juillet 2001.

- A la suite de l'élaboration du PIDR-GV, la conception et la mise en œuvre de projets pilotes pour chaque groupe vulnérable.

Au moment où le BIT met en place son programme, l'UNICEF envisage, dans la continuité logique de ses actions de plaidoyer, d'entamer le processus général de démobilisation des enfants soldats.

La convergence de ces volontés amènera donc l'UNICEF et le BIT à se réunir en juillet 2001 pour l'élaboration d'un projet (faisant partie des projets pilotes prévus par le BIT) prévoyant la sensibilisation et le recensement d'un groupe cible, la démobilisation, une réunification familiale immédiate avec prise en charge psycho sociale sur le lieu de réunification et un aspect de réinsertion socio économique, concernant 1500 enfants de Kamina et Kinshasa.

Mais l'absence de ressources suffisantes pour prendre en charge dans l'immédiat 1500 enfants, et l'impossibilité de les identifier rapidement ont conduit à abandonner ce projet commun et il est alors décidé que l'UNICEF prendra en charge une première phase de démobilisation des enfants alors que le BIT suivra les autres groupes vulnérables, conformément à son programme intérimaire.

Dès lors, pour ce qui concerne les enfants, l'UNICEF et le BUNADER ont pour charge d'entreprendre de concevoir un projet et de réunir des partenaires opérationnels et financiers susceptibles de mettre en œuvre un programme pilote de démobilisation des enfants soldats.

La situation politique d'alors (voir chapitre pertinence) amène l'ensemble des organisations de protection de l'enfance et la société civile à pousser le gouvernement à débiter une démobilisation, pour éviter que d'autres enfants soient envoyés au front.

1.3 - Planification

Les phases de plaidoyer et de conception du projet se sont vues alterner entre patience et précipitation. Patience et persévérance jusqu'à ce que le gouvernement prenne certains engagements et mette en place une structure susceptible de coordonner un tel processus. Précipitation dans la décision de démobiliser sans une planification opérationnelle complète du processus et devant l'urgence « humanitaire » de protection des enfants qui se présente.

Ainsi, une date de démobilisation est dans un premier temps décidée en juillet 2001 pour août, puis septembre, puis encore octobre, repoussée à novembre. Enfin la première « vague » de démobilisation sera fixée au 10, puis au 18 décembre 2001 par le Ministère de la Défense.

Durant le deuxième semestre 2001, un certain nombre de projets et discussions sont menés pour prévoir une future phase pilote de démobilisation. Mais un manque de constance préside à l'élaboration de ces projets. A titre d'exemple, voici présentés quelques « extraits » de ces travaux :

Compte-rendu de la réunion du 26 juillet 2001 entre BUNADER et les partenaires bilatéraux et multilatéraux (UNICEF, PAM, CICR, ACIDI, MONUC, UE, Coopération allemande, Coopération belge, PNUD) : le BUNADER annonce une démobilisation pour le mois d'août en faveur de trois catégories d'enfants « *les enfants soldats récemment recrutés et encore en formation dans des centres d'instructions ; les enfants soldats en programme de*

scolarisation en disposition des Forces Armées Congolaises ; les enfants soldats dits " auto-démobilisés " et qui se retrouvent soit dans la rue, soit sous la prise en charge des ONG opérant dans le secteur " Le projet est annoncé comme devant commencer " après accord de l'autorité politique attendu d'ici le 31 juillet prochain " et précise que " ces enfants doivent faire l'objet d'une intervention particulièrement urgente compte tenu de la nécessité de réaliser rapidement des actions de traicing permettant une réinsertion familiale adéquate et une réintégration scolaire conformément au calendrier scolaire prochain de septembre ". Plusieurs intervenants dont le CICR et ACDI insistent sur le besoin d'envisager le renforcement des familles pour favoriser la réunification ou de prévoir des familles d'accueil en cas de refus des enfants de se réunifier avec leurs parents. Tous se montrent intéressés et prêts à soutenir le projet mais s'accordent à demander au BUNADER un programme détaillé exprimant besoins et activités avant de se prononcer.

Le " Projet : intervention en faveur des enfants soldats dans les centres d'instruction de Kibomango et de Nsele en vue de leur séparation de l'armée et de leur retour en famille et dans les centres scolaires " envoyé à l'UNICEF le 8 août 2001, présentait les objectifs suivants : *" récupérer les enfants en instruction avant qu'ils ne soient transférés dans des unités de combats ou sur le terrain et ne connaissent le cycle du combattant ; éviter le long processus de prise en charge psycho social de l'après démobilisation dû aux traumatismes ou changement comportemental acquis dans l'armée ; tracer, identifier et retrouver les familles et procéder à la réunification familiale; appliquer et respecter les mesures conservatoires de protection annoncées par le gouvernement et le chef d'Etat "*. Est-ce une partie du projet évoqué deux semaines auparavant face aux partenaires bilatéraux et multilatéraux ou un nouveau projet ?

Le " Canevas des activités de démobilisation dans les centres d'instruction de Kibomango et de Nsele à Kinshasa " élaboré le 21 août 2001 par le BUNADER présente : des activités à mettre en œuvre par des autorités militaires (sensibilisation des enfants, identification et recensement, désarmement des enfants soldats) ; la cérémonie officielle de démobilisation présidée par le Ministre délégué à la Défense (prévue pour le 11 septembre 2001); la prise en charge des enfants soldats par le BUNADER (départ des enfants soldats au CTO, installation des enfants soldats dans le CTO, préparation à la réinsertion scolaire, réinsertion socio-économique).

Avec ces trois exemples très proches dans le temps, on voit que rien n'est alors vraiment fixé : les cibles changent ainsi que les activités envisagées. Le point commun entre tous est qu'une réinsertion socio-économique n'est pas prévue, dans la mesure où les enfants concernés devraient tous reprendre ou continuer leurs études.

Après les différents atermoiements, alors qu'une démobilisation était annoncée comme imminente, afin de planifier le projet, un atelier réunissant les différentes organisations pressenties pour l'accueil et l'accompagnement des enfants en CTO a été organisé du 16 au 19 novembre 2001. Cet atelier avait des objectifs ambitieux : développer la structure de coordination et le cadre décisionnel pour le fonctionnement du CTO de Kimwenza, et plus spécifiquement définir les rôles et responsabilités de chacun, développer une première version de code de conduite et de mise en œuvre stratégique, clarifier la structure organisationnelle et le cadre opérationnel du comité de pilotage du projet. Mais il semble bien que ces objectifs n'ont pu être atteints, et que l'atelier a permis de poser plus de questions que d'en résoudre.

Un tel atelier aurait du déboucher sur la rédaction d'un document global portant sur les rôles et responsabilités de chacun, la gestion et les modes de communication et de coordination entre les différents acteurs présents au centre et les préalables énoncés, ce qui n'a pas été le cas.

Le seul document produit à la suite de cet atelier est le projet pédagogique du BICE pour la partie de prise en charge psycho sociale qui les concernait. Il fixe les objectifs et les options pédagogiques choisies pour encadrer les enfants durant leur séjour au CTO. Mais lorsqu'il est apparu que les enfants arrivant au CTO ne correspondaient pas au profil que tous attendaient, ce projet pédagogique produit par le BICE n'a été ni repensé ni réorienté en fonction des caractéristiques de ces nouveaux arrivants. L'équipe pédagogique et les autres acteurs sont restés campés sur les rôles qui avaient été définis alors que la nouvelle situation exigeait de reconsidérer les méthodologies envisagées (ne serait-ce que le nombre d'enfants prévus qui passait de 300 à 209).

Par ailleurs, en décembre 2001, une réunion des partenaires a servi à définir des "préalables et contraintes du processus". Comme pour l'atelier de planification du mois de novembre, aucun document opérationnel ni même de compte-rendu n'est issu de cette réunion.

A ces deux événements, aucune ONG chargée d'une partie "réinsertion" n'était présente. Cette composante pourtant essentielle du projet n'a donc pas été prise en compte au moment de la planification, à part (selon les participants de cet atelier) sous forme de questions ou de problématique. Tout se passe comme si pour les partenaires d'alors, le projet se résume à la gestion du centre de transit et d'orientation où passeront les enfants, et que la suite est moins importante, consistant en une réunification familiale, sans considérer les éventuelles difficultés de cette réunification, notamment en termes socio-économiques.

Ce n'est que pendant la période d'ouverture du centre de transit et d'orientation, qu'il sera question de trouver des solutions de réinsertion pour les enfants. Et encore une fois, au moment de cette recherche de solutions, aucune stratégie générale ne sera écrite.

Malgré l'absence de document cadre, une certaine distribution des rôles et responsabilités semblait être communément admise par les partenaires. C'est sur ces bases (accords issus des réunions "pré" et "post" démobilisation) que l'UNICEF demande aux différentes organisations de présenter des projets pour soutien financier. Les instances de concertation et de régulation du fonctionnement sont essentiellement les réunions hebdomadaires entre partenaires. La récurrence des sujets abordés lors de ces réunions témoigne des difficultés à conduire le projet.

On ne dispose donc, pour le projet pilote, d'aucun document cadre. En l'absence d'un tel document, l'évaluation présente "mesurera" l'efficacité et l'efficience des activités réalisées, en s'appuyant d'une part sur "ce qui était convenu" selon les témoignages des différents acteurs (individuels et en atelier) ; d'autre part sur ce qu'il aurait été convenable de faire en respect des principes de la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant ; enfin s'appuyant sur les indications du schéma directeur issu du forum de Kinshasa et du document de projet pédagogique du Centre de Transit et d'Orientation.

1.4 - Choix des organisations opérationnelles

A partir du moment où la démobilisation semble imminente, l'UNICEF et le BUNADER entreprennent de réunir des partenaires opérationnels susceptibles de mettre en œuvre un programme pilote de démobilisation des enfants soldats. Nombre d'entre eux avaient déjà été partie prenante des actions de plaidoyer et de réflexion menées jusqu'alors. A plusieurs reprises en effet, outre le GADERES, certaines organisations avaient été contactées par le BUNADER et l'UNICEF pour nourrir le processus, notamment le BICE pour son expérience d'écoute des enfants soldats incarcérés et Save the Children UK pour son expertise en la matière.

Mais le processus de démobilisation d'enfants soldats étant une activité complètement nouvelle en RDC, aucune organisation locale n'avait capitalisé d'expérience en la matière.

De plus, peu d'organisations internationales se sont, à cette période, montrées intéressées pour entrer dans le processus, ceci pour diverses raisons parmi lesquelles on peut compter le manque de capacités financières et humaines alors sur place.

Le résultat en a été une pénurie d'organisations (locales ou internationales) expertes et expérimentées prêtes à s'engager dans un délai assez court.

Devant l'impossibilité de trouver une organisation qui ait la capacité et la volonté de prendre en charge le projet pilote dans son ensemble, et notamment la gestion d'un Centre de Transit et d'Orientation, il fût décidé d'associer plusieurs organisations spécialisées en différents domaines, coordonnées par le BUNADER :

Dans un premier temps :

- Oxfam Québec fût sollicité pour l'organisation de l'intendance, la santé, la prise en charge médicale et la sécurité du CTO, du fait de son expérience avec les populations réfugiées, engagement que l'organisation accepta au travers d'une organisation locale nommée ADA,
- Le Bureau International Catholique pour l'Enfance (BICE) fut sollicité du fait de son expérience d'écoute et des enfants soldats en milieu carcéral et pour avoir réalisé l'enquête sur le profil psychosocial des enfants. L'organisation présenta un projet de prise en charge pédagogique des enfants qui fût accepté avec la proposition que Save the Children UK leur apporte un renfort de capacités, de par leur expertise dans le domaine
- Pour les activités de rétablissement de liens familiaux et de réunification familiale, c'est le CICR qui s'engagea
- Du fait de la mise à disposition des bâtiments par le Ministère des Affaires sociales et de la tutelle du Ministère de la Défense sur le BUNADER, l'équipe d'encadreurs fût composée comme suit :
 - 1/3 d'encadreurs militaires
 - 1/3 d'encadreurs du Ministère des affaires sociales
 - 1/3 d'encadreurs provenant des organisations de la société civile
- En plus, 10 éducateurs techniques furent choisis dont 5 du Ministère du Plan et de la reconstruction et 5 alphabétiseurs de l'Hôtel de ville de Kinshasa
- Outre le chef de projet nommé par le BUNADER pour coordonner les équipes, un adjoint intendant provenant du Ministère des Affaires sociales fût nommé pour seconder le responsable de l'équipe d'ADA.
- Le PAM fut sollicité pour fournir l'alimentation de base au CTO, mais en dehors de ses prérogatives fixées par une lettre d'entente avec le gouvernement qui ne comprenait pas les enfants démobilisés. Lors de l'atelier de novembre 2001, rien de formel n'avait encore été concrétisé avec eux.
- Le GADERES, outre la présentation d'encadreurs pour le centre de transit et d'orientation, pris en charge les actions de sensibilisation conjointement avec le BUNADER et le Ministère de la Défense.

Dans un deuxième temps :

- En cours d'ouverture du CTO, l'organisation SACD sera sollicitée par BICE (conseillée par UNICEF) pour prodiguer une formation à la fabrication de produits détergents et désinfectants. Ils seront aussi sollicités pour un accueil des filles qui ne sera pas entériné (refus des filles d'être prises en charge avec des enfants des rues)
- L'INOAF sera contacté en février 2002 (au travers du GADERES dont l'organisation est membre) et retenu pour prendre en charge les filles en mai 2002
- Le BIT sera sollicité pour la formation professionnelle de 122 enfants qui commença en juillet 2002 (revenant sur la décision originelle qui voulait qu'ils ne prennent pas en charge le groupe d'enfants, l'UNICEF devant le faire)
- AASD qui était déjà un partenaire de l'UNICEF pour leur travail auprès des enfants des rues sera contacté pour prendre en charge et suivre les enfants scolarisés en septembre 2002
- OSEPER avait été contacté dès 2001 par le BUNADER pour parler de leur expérience éducative avec les enfants des rues. Ils seront à nouveau sollicités en avril 2002, cette fois-ci pour la prise en charge des enfants sans repères, ce qui se concrétisa en septembre 2002.

1.5 - Etudes et enquêtes

Comme on l'a vu au chapitre planification, une étude avait été menée sur les enfants soldats dans le cadre du PIDR-GV du BIT, aboutissant avec les autres études à l'élaboration du PIDR-GV et d'un programme pilote qui ne sera finalement pas mis en œuvre.

Un voyage d'étude a été effectué en Sierra Leone du 30 novembre au 18 décembre 2001, par une forte délégation composée de membres du Gouvernement, du BUNADER, de Bureau UNICEF en RDC et de la société civile dont le BICE. Le but principal de ce voyage était d'étudier la manière dont ce pays a réussi à désarmer, démobiliser puis réinsérer les enfants combattants et ceux affectés par les conflits armés. L'accent a été mis sur la structuration, l'organisation et opérationnalisation du programme sierra léonais conçu non seulement pour les ex-combattants, mais aussi pour toute la communauté qui a été touchée par la guerre. De ce voyage, aucun document de compte-rendu n'a été réalisé, en vue de capitaliser les connaissances acquises.

Par ailleurs, deux types d'enquêtes ont été réalisées pour préparer le projet :

- Une enquête visant à déterminer le profil psychosocial des enfants soldats, qui sera réalisée, après une période d'élaboration de l'outil, en deux phases :
 - une pré-enquête réalisée en mars 2001 confirmant la présence d'enfants soldats dans les rangs des forces armées congolaises
 - l'enquête portant sur 2648 enfants réalisée entre juillet et décembre 2001
- Une enquête visant à déterminer le profil socio-économique des Groupes Vulnérables, dont les enfants

Ces deux enquêtes ont été réalisées chacune avec l'aide de 45 enquêteurs formés dont 30 militaires et 15 civils, soit au total 90 enquêteurs.

Le projet pédagogique élaboré pour la gestion du CTO spécifie que les résultats de l'enquête sur le profil psycho social des enfants soldats " *seront exploités dans les opérations de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats* " ³. Mais les premiers résultats de cette étude furent considérés comme impossibles à exploiter par l'UNICEF et un travail supplémentaire fut conduit qui retarda considérablement la finalisation de cette enquête, bien après la démobilisation.

Par ailleurs, on peut regretter que même si l'enquête fournit des éléments de compréhension sur les motivations de quitter l'armée et les aspirations des enfants quant à un retour à la vie civile, elle ne considère pas les données de manière intégrée. En effet, les choix des enfants (et des familles) et leur entière participation au processus ne se réalise pas seulement en fonction d'une simple somme de facteurs favorables ou défavorables qu'on empilerait pour faire peser la balance d'un côté ou de l'autre. Ils prennent leurs décisions et décident de s'engager, comme chacun d'entre nous, en fonction d'un système de données inter-reliées. Cette dimension n'a été prise en compte ni lors de la mise en œuvre de l'étude, ni lors de l'exploitation des données et manque à la compréhension des résistances des enfants quant à la réunification familiale, par exemple.

Conclusion

La multiplicité des acteurs au CTO, accentuée par la diversité des tutelles, a considérablement handicapé la coordination des actions, ceci ayant pour conséquences une multiplicité de discours vers les enfants et un accompagnement éducatif peu cohérent, facilitant de nombreuses crises et mettant en péril la sécurité des enfants et du personnel.

En l'absence d'une planification méthodique et documentée, les malentendus qui ont jalonné la période d'activité du centre de transit et d'orientation ainsi que des activités de réinsertion entreprises n'ont pu être réglés. De nombreux domaines communs ou concomitants sont restés indéfinis et aucun système de coordination n'ayant été planifié et entendu à l'avance entre les différentes équipes, la coordination qui incombait au chef de projet CTO a été rendue très difficile.

Par ailleurs l'absence de prise en compte de solutions de réinsertion confirmée par l'apparition tardive des acteurs de la réinsertion socio-économique sur la scène du partenariat, a compromis l'intégration de cet élément dans la gestion même des activités du CTO et obligera à y prolonger le séjour des enfants et à recréer sans cesse l'urgence de trouver des solutions idoines. Ceci conduira à adopter des solutions pas toujours complètes ou adaptées aux caractéristiques des enfants (voir chapitre efficacité / réinsertion socio-économique).

On peut supposer que l'exploitation des données de l'enquête pour l'élaboration de programme (elle présente un certain nombre de caractéristiques sur les comportements et attitudes des enfants) aurait permis à l'équipe d'encadrement d'être moins surprise et désarmée face au comportement des enfants auquel elle ne s'attendait pas.

Cette enquête apportait un certain nombre d'informations sur les conditions et les raisons d'enrôlement des enfants au sein des forces armées, leurs désirs de quitter l'armée, leurs aspirations à la formation scolaire ou professionnelle et les conditions de vie très faibles avant leur enrôlement, enfin sur leurs conditions de vie au sein même de l'armée, montrant que la simple réunification familiale ne serait pas suffisante à la sortie du Centre de Transit et

³ Projet pédagogique du Centre de Transit et d'Orientation « CTO » Kimwenza / Décembre 2001 – Mars 2002 / Elaboré avec l'appui financier de l'UNICEF et technique du BICE / BUNADER en collaboration avec UNICEF, SC (UK), BICE, OXFAM QUEBEC/ADA, CICR

d'Orientation. La prise en compte de cette enquête aurait donc dû permettre d'envisager une étape de réinsertion socio-économique " après-CTO " dès l'ouverture. On verra plus loin que les activités d'orientation devant être organisées au CTO ont aussi été compromises du fait de l'absence d'une telle prévision.

Enfin, cette enquête fournit des éléments de compréhension des enfants soldats, mais pas suffisamment d'éclairage sur la dynamique qui préside aux motivations des enfants et des familles quant à la réunification, la réinsertion et la réintégration.

2- Pertinence

2.1 – Pertinence vis-à-vis du contexte politique et juridique

Le processus qui sera entamé à partir du forum de Kinshasa répond au problème crucial de la présence d'enfants dans les différentes forces armées présentes en République Démocratique du Congo. Ceci en effet est contraire à toutes les normes de protection de l'enfant édictées en la matière, notamment la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être des Enfants, les Conventions de l'OIT portant sur les pires formes de travail des enfants et les Conventions de Genève.

De l'avis de tous les interlocuteurs rencontrés, la phase pilote de démobilisation et de réinsertion d'enfants soldats de la région de Kinshasa vise à *« Rétablir l'enfant dans ses droits et respecter les engagements internationaux pris par la République Démocratique du Congo »*⁴

Le choix de justifier un tel programme par le cadre juridique protégeant les enfants offre l'opportunité d'observer le phénomène sous tous ses aspects et non pas seulement sur les réponses partielles à un événement ou un autre.

*« L'enrôlement des enfants et leur participation au conflit représentent une violation de leurs droits tels qu'énoncés dans la Convention. Prendre des mesures pour remédier à leur situation ne relève pas seulement de la nécessité de répondre aux besoins d'enfants en difficulté mais suppose qu'est reconnue la violation de leurs droits ainsi qu'il ressort de ce qu'ils ont vécu. Les circonstances qui entraînent le recrutement initial des enfants, les épreuves subies en tant que combattants et la manière dont nous planifions leur libération et leur retour dans leur famille peuvent être envisagées comme les maillons d'une chaîne qui a une incidence sur le bien-être et le développement de l'enfant. Les données concernant les besoins/les droits, clé de voûte de la Convention, fournissent un cadre dans lequel s'inscrit l'évaluation de l'incidence de certaines expériences ou circonstances sur le "développement des capacités" de l'enfant et autour duquel s'articule notre réponse. Il permet de se faire une idée globale de l'incidence qu'ont eues les épreuves traversées par les enfants en fonction de leur âge et de leur degré de maturité, ce qui vaut mieux que de chercher à atténuer ou à gérer les effets négatifs d'événements ou d'épisodes pris séparément. »*⁵

Comme on l'a vu au chapitre de la planification, les actions de plaidoyer ont abouti à former un cadre juridique national propice au développement du processus tel que le préconisait le schéma directeur en décembre 1999: signature d'un décret loi portant mobilisation des groupes vulnérables dont les enfants en juin 2000, création du BUNADER en janvier 2001, signature du Protocole facultatif additionnel à la Convention relative aux Droits de l'Enfant portant sur l'interdiction du recrutement des enfants dans les forces armées et de la Charte Africaine aux Droits et au Bien-être des Enfants en mars 2001, édicition de mesures conservatoires en juin 2001.

Pour ce qui est de la pertinence du projet, il est aussi important de considérer l'idée suivante : du fait de l'inscription du projet de démobilisation et réinsertion des enfants soldats dans les attributions du BUNADER qui a en charge la démobilisation des forces combattantes dans son ensemble, il est tentant d'assimiler les données concernant les enfants avec celles des autres groupes. Mais il y a une différence de taille. En effet, alors que la question du désarmement des forces combattantes étrangères est tributaire d'accords

⁴ Schéma directeur du processus de démobilisation et réinsertion des enfants soldats en République Démocratique du Congo / Kinshasa / Décembre 1999

⁵ Action for the Rights of Children (ARC) Module « enfants soldats »

de paix solides, la démobilisation des enfants ne doit, elle, pas être dépendante de la situation de paix ou de conflit puisqu'elle répond à une violation de leurs droits, comme le recommandaient les participants au forum de Kinshasa en décembre 1999 : « *Le forum recommande de considérer la démobilisation des enfants comme un objectif prioritaire quelle que soit la situation conflictuelle au sein du pays* ». C'est cette position qui a prévalu alors que la situation de l'année 2001 n'était pas particulièrement porteuse de paix.

Quel était le contexte politique qui prévalait lors de la décision de procéder à une première démobilisation ? Certains indicateurs montrent que, malgré la volonté affichée du Chef de l'Etat en faveur d'une démobilisation des enfants, quelques difficultés et résistances persistaient.

Au sujet du BUNADER

Suite aux recommandations du forum de Kinshasa, une mission financée par la coopération belge vint entre septembre et novembre 2000, conseiller le gouvernement (principalement le Ministère des Droits Humains) pour créer la structure de coordination du processus. Le travail réalisé aboutit à la signature d'un arrêté ministériel en janvier 2001 portant création du BUNADER, mais deux remaniements ministériels consécutifs (janvier et avril 2001) sans transmission d'information virent disparaître les résultats de ces trois mois d'étude.

Il fallut alors repenser complètement la structure afin de la rendre opérationnelle. Des travaux furent entamés dans ce sens par la nouvelle équipe aboutissant à des termes de référence et un organigramme incluant un comité d'orientation multi-ministériel qui ne verra jamais le jour. Une équipe de 12 personnes dirigée par un coordonnateur général ad intérim (qui jusqu'ici n'a pas été encore confirmé), compose alors le BUNADER.

Par ailleurs, un second arrêté le 16 novembre 2001, abrogea le premier pour donner au BUNADER une double tutelle (associant alors le Ministère de la Défense considéré comme essentiel dans le processus). Cette spécificité interministérielle a, selon certains interlocuteurs au BUNADER et dans les ministères, rendu impossible les procédures de financement des salaires, et encore moins la provision de frais de fonctionnement permettant à la structure d'être opérationnelle. Il semble aussi qu'elle ait allongé les délais de prise de décision, rôles et responsabilités n'étant pas divisés mais nécessitant à chaque fois un double accord et une double signature. D'autres interlocuteurs sont d'opinion que ce n'est pas la double tutelle qui pèse sur le BUNADER mais d'autres contraintes budgétaires gouvernementales.

Quelles qu'en soient les raisons, le BUNADER sans ressources pour fonctionner avait bien du mal à jouer son rôle de coordination, dépendant qu'il était de l'octroi de financements d'appui par les bailleurs de fonds, à l'occasion de l'organisation d'événements qu'il avait en charge.

Un Contexte de guerre

L'année 2001 voyait l'assassinat du président Laurent Désiré Kabila et son remplacement par son fils Joseph Kabila qui souhaitait relancer l'accord de Lusaka et normaliser les relations avec la communauté internationale. Mais malgré cette volonté, en 2001, la paix n'était pas encore un état de fait dans l'esprit général de tous les leaders et membres des forces armées congolais.

Pendant la campagne de sensibilisation, il sera nettement apparent que certains membres des forces armées n'accueillaient pas favorablement l'idée d'une démobilisation alors que l'imminence de combats leur faisait entrevoir la nécessité de disposer des enfants.

Par ailleurs, le GADERES et la société civile signalèrent à plusieurs reprises que toutes les mesures conservatoires n'étaient pas respectées, notamment l'utilisation des enfants à des tâches militaires et leur présence sur les lignes de front.

Cette même situation politique rendait plus urgente encore, aux yeux des agences de protection de l'enfance et de la communauté internationale, la nécessité de procéder à une démobilisation des enfants.

Conscients du contexte de guerre défavorable au processus, mais convaincus que ce même contexte justifiait l'imminence d'une démobilisation, les différents partenaires envisagèrent certaines précautions pour rendre pertinent le projet de démobilisation dans l'intérêt supérieur des enfants :

- Comme il a été mentionné précédemment, l'édiction de mesures conservatoires par le gouvernement (interdisant l'enrôlement des mineurs de moins de 18 ans, leur envoi sur le front ainsi que leur utilisation à des tâches purement militaires et de maniement d'armes) devait permettre d'éviter un possible ré-enrôlement des enfants démobilisés
- Le pays étant encore « partitionné » par les conflits, dans le souci de garantir aux enfants démobilisés des possibilités de réunification familiales maximales, il était essentiel de prévoir que les enfants identifiés soient originaires de la région sous contrôle gouvernemental.
- Certains enfants soldats, depuis que la campagne de sensibilisation avait débuté, avaient contacté soit GADERES (qui les dirigea vers le BUNADER), soit directement le BUNADER, pour connaître les avantages d'une démobilisation et les procédures à entreprendre. Ce sont les enfants soldats scolarisés en disposition des forces armées congolaises. La plupart d'entre eux étaient intégrés à l'unité G3 (unité d'instruction des FAC), d'autres avaient été « disponibilisés » par leur supérieur soucieux de leur avenir. Pour ces enfants, la démobilisation serait l'opportunité de revenir à une vie civile – donc de perdre le risque d'être mobilisés vers le front - et d'être soutenus pour mener leurs études jusqu'au bout. Il était donc prévu qu'ils soient répertoriés par le BUNADER en vue d'une démobilisation « formelle » sans nécessité d'un passage long par un centre de transit et d'orientation. Il était simplement et justement envisagé qu'ils soient suivis et pris en charge pour une éventuelle réunification et un soutien à la poursuite de leur scolarisation, de même que les enfants dits « auto-démobilisés ».
- Certains enfants récemment enrôlés étaient dans les centres d'instruction et n'avaient encore participé à aucune manœuvre. Il fut décidé de démobiliser ces enfants présents dans les centres d'instruction de Kibomango et Nsele « *avant qu'ils ne soient transférés dans des unités de combats ou sur le terrain et ne connaissent le cycle du combattant (pour) éviter le long processus de prise en charge psycho social de l'après démobilisation dû aux traumatismes ou changement comportemental acquis dans l'armée* »⁶

Afin de contrôler que ces critères allaient être respectés, certaines agences de protection (CICR et UNICEF notamment) prirent la décision, en accord avec le Ministère de la Défense, de procéder à une vérification de l'identification dans le centre d'instruction de Kibomango qui était le lieu de regroupement des enfants avant la démobilisation.

Mais après une première visite très protocolaire, l'accès du camp leur fut interdit. Malgré ce refus, les agences de protection décidèrent de continuer plus avant dans le processus.

⁶ Projet : intervention en faveur des enfants soldats dans les centres d'instruction de Kibomango et de Nsele en vue de leur séparation de l'armée et de leur retour en famille et dans les centres scolaires / BUNADER / août 2001

Ce n'est qu'après la cérémonie de démobilisation (et même quelques semaines après, tant l'identification des enfants au CTO fut difficile au début) qu'il leur fut possible de voir que ce qui avait été convenu et annoncé se révélait inexact (voir chapitre efficacité / identification).

Encore une fois pour des raisons de protection des enfants, les agences cédèrent à ce qui leur avait été imposé et décidèrent d'assumer la prise en charge de ces enfants, malgré le fait qu'une majorité d'entre eux n'étaient pas « réunifiables » et qu'aucune solution de réinsertion socio économique n'était prête.

La seule exigence sur laquelle ils ne transigèrent pas fut l'identification des adultes au CTO par contrôle médical et leur renvoi vers leurs unités d'origine (malgré une mésentente formelle du CICR sur ce point – voir chapitres « efficacité » et « partenariat »).

Au vu du sort qui est celui des enfants aujourd'hui (dans l'incertitude encore très présente sur leur avenir proche), on peut reposer la question de la pertinence d'entamer un tel processus dans ces conditions. En effet, le principe d'intérêt supérieur de l'enfant voudrait que dans un tel contexte, priorité soit donnée aux enfants les plus en danger et les plus susceptibles de bénéficier du projet. Or actuellement, une grande partie des enfants qui ont vécu le processus s'estiment « perdants » et se posent la question d'une possible réintégration au sein des forces armées.

Si l'enchaînement des circonstances a conduit les acteurs à accepter la situation telle qu'elle s'est présentée alors, une plus grande fermeté quand au respect des critères des enfants démobilisés est à recommander pour l'avenir, ainsi qu'une attention plus accrue au degré de collaboration entre forces armées et agences de protection de l'enfance engagées dans le processus (voir chapitre leçons et recommandations / pertinence).

2.2 - Questions corollaires au processus

En termes de pertinence du projet, trois autres questions peuvent être considérées :

Démobilisation des « Kadogos » adultes

Comme il a été précisé précédemment, un grand nombre d'enfants âgés de 7 à 16 ans ont été recrutés dès 1996. Ce recrutement, outre les dangers inhérents aux combats et au maniement d'armes, les a privés des possibilités d'éducation et de développement dont tous les enfants devraient bénéficier. Certains de ces enfants ont maintenant atteint l'âge adulte. Un simple calcul permet de voir que ceux qui sont encore mineurs aujourd'hui, et qui avaient été recrutés en 1996 avaient 11 ans ou moins à l'époque. Ce calcul nous montre aussi que tous les enfants de plus de 11 ans recrutés en 1996 sont déjà majeurs et à ce titre ne sont plus considérés comme groupes vulnérables « démobilisables ».

Si il est clair que les « kadogos » adultes ne sont plus du ressort de l'UNICEF, leur démobilisation pourrait être de la responsabilité du BUNADER, en tant que structure coordonnant le processus de démobilisation des groupes vulnérables.

Jusqu'ici, le processus de démobilisation ne les a pas pris en compte. S'il est évident qu'ils ne peuvent pas être considérés par le processus concernant les enfants (pour des raisons de limites de mandats des agences concernées, mais aussi du fait de la différence de leurs besoins par rapport aux enfants), une manière de reconnaître leur spécificité serait de les considérer comme groupe vulnérable avec des besoins spécifiques. Ainsi ils pourraient bénéficier d'un appui à la réinsertion au regard des conditions de recrutement qui les ont privés de leurs attributs d'enfants.

Si ce groupe pouvait être pris en compte, il serait cependant essentiel de considérer individuellement chaque cas, notamment leur volonté à être démobilisés.

Les enfants soldats emprisonnés

Alors que depuis juin 2000, le décret-loi n°66 portant démobilisation des enfants soldats a été signé, même si la démobilisation n'est pas encore effective pour tous du fait des difficultés de mise en œuvre, la qualification de désertion pour les enfants ne fait plus sens. Pourtant il semble que certains enfants soldats sont actuellement incarcérés à Kinshasa pour acte de désertion. En toute logique avec le décret-loi, cette situation ne devrait pas exister. Il apparaît donc d'une grande importance que le BUNADER (en tant qu'organe gouvernemental responsable de la coordination du processus de démobilisation) se mette en contact avec les services de justice et fasse régulariser la situation et libérer ces enfants.

Pour ce qui concerne les enfants emprisonnés pour des actes répréhensibles par la loi, il est courant que ces actes aient été commis dans le domaine militaire. Afin que ces enfants bénéficient d'une meilleure protection, il serait important de considérer la possibilité qu'ils soient identifiés comme prioritaires dans la démobilisation générale qui devrait suivre, non pas dans l'éventualité de passer par un centre de transit et d'orientation, mais pour bénéficier du soutien et suivi du BUNADER et des agences de protection de l'enfance dans leur cas particulier de conflit avec la loi.

Les autres enfants victimes des conflits et de la crise

Si il est évident que les enfants soldats ont pleinement le droit à une attention spéciale, la guerre et la crise ont provoqué de nombreux autres problèmes, dont l'accès aux services de base pour toute la population.

Il est essentiel à ce titre comme le souligne le projet intérimaire de démobilisation des groupes vulnérables produite par le BUNADER et le BIT, dans le but de ne pas commettre d'injustices, de déterminer le degré d'assistance en fonction des autres réalités : *L'assistance minimale « est à déterminer et à apporter judicieusement de manière à leur permettre d'atteindre, avant leur réinsertion, le même niveau social et économique que celui de la moyenne des autres civils dont ils rejoignent les rangs. L'on se doit en, effet, d'éviter de susciter des jalousies et de provoquer chez le reste de la population le sentiment de rejet à l'égard des ex-combattants qui passeraient pour privilégiés. »⁷*

Du fait de la nécessité de réintégrer les enfants dans un espace communautaire souffrant lui-même de difficultés, il est important de considérer les moyens de répondre aussi à ces difficultés. Dans ce sens des limites d'engagement de chacun sont essentielles à déterminer.

De manière plus spécifique, lors de la réhabilitation du centre, soucieux de ce sujet en regard de la communauté environnante, Oxfam Québec et ADA ont réhabilité l'adduction d'eau du village de Kimwenza et distribué des aliments à un orphelinat voisin. Ce type d'intervention est à saluer car il a permis de faire en sorte que la communauté environnante au CTO n'adopte pas une attitude hostile au projet.

⁷ Programme de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Document du programme. BUNADER – Banque Mondiale/BIT. Août 2001

3- Efficience

3.1 - Partenariat, concertation, coordination

On l'a vu au chapitre « planification », la multiplicité des acteurs et des tutelles associée à l'absence de planification opérationnelle définissant rôles et responsabilités, stratégies d'engagement et de désengagement de chacun, a rendu difficile la coordination des activités liées au processus.

Ces différents éléments ont influé sur les relations de partenariat

Tutelles, relations hiérarchiques et flux salariaux différents

L'équipe d'encadreurs était originaire de cinq tutelles différentes, qui n'étaient ni les payeurs des salaires, ni les coordinateurs du centre de transit et d'orientation. La qualité de leur travail n'était donc subordonnée à aucun moment à leur tutelle ou à la délivrance de leur salaire. Leur recrutement avait été opéré par les tutelles et non par ceux qui auraient en charge leur supervision et leur direction. En conséquence de quoi, les critères énoncés par le BUNADER ne furent pas respectés lors du recrutement.

Le BUNADER était censé coordonner toutes les activités opérationnelles du CTO mais n'était pas celui qui payait tous les salaires et finançait les activités. ADA, le BICE, Save the Children UK, SACD et les volontaires de la Croix Rouge ne dépendaient pas financièrement du BUNADER, et il n'était pas clairement établi qu'ils avaient des comptes à lui rendre. Ils rendaient essentiellement compte à leurs propres bailleurs ou supérieurs hiérarchiques (principalement l'UNICEF sauf pour le cas de la Croix Rouge et du CICR qui agissaient en toute autonomie).

Confusion de niveaux d'intervention : décisions stratégiques, financement, opérationnalité

Au moment où il avait été décidé que le BIT prendrait en charge les activités de démobilisation des groupes vulnérables autres que les enfants, l'UNICEF avait pris l'engagement (non écrit) de soutenir le programme de démobilisation des enfants. Dans cet esprit, le BUNADER et les autres acteurs comptaient sur eux pour financer toutes les actions. Or, pour l'UNICEF, il était clair que certains items ne seraient pas pris en charge : le mobilier du CTO, les actions de réinsertion socio-économique, la nourriture de base, etc. Il semble que cette position n'avait pas été si clairement entendue par le BUNADER qui eut par la suite des difficultés à trouver des fonds et soutiens complémentaires, la plupart des bailleurs de fonds souhaitant passer par l'UNICEF.

L'UNICEF et le BUNADER avaient donc pour charge de définir ensemble les stratégies d'action, le BUNADER en prenant la responsabilité de coordination et opérationnalisation (par délégation à des organisations opérationnelles), l'UNICEF étant le bailleur.

Mais pour ce qui concerne le suivi et le contrôle des activités il y eut une certaine confusion. Ainsi les organisations avaient à présenter des projets et rendre compte à l'UNICEF des fonds dépensés, mais ne se sentaient pas tenues de rendre compte au BUNADER des activités réalisées. En conséquences, à plusieurs reprises, lorsque l'UNICEF et des organisations opérationnelles « oublièrent » le BUNADER (entre l'UNICEF et le GADERES pour la prise en charge des filles, entre SACD, BICE et l'UNICEF pour une formation à l'intérieur du CTO), il y eut blocage de la part du BUNADER n'acceptant pas de donner une autorisation sur un élément qu'il ne pouvait contrôler.

A un certain point, le BUNADER réclama que les projets déposés à l'UNICEF soient soumis à leur acceptation, ce que l'UNICEF refusa, arguant qu'ils pouvaient bien sûr informer le BUNADER des clauses de l'accord mais pas soumettre cet accord à leur signature.

Par ailleurs, des acteurs stratégiques ou politiques sont intervenus auprès des enfants à la place des organisations opérationnelles chargées de le faire (l'UNICEF pour venir chercher les filles en février 2002, le BUNADER répondant régulièrement aux demandes individuelles des enfants), ce qui tendait à accentuer la confusion sur les rôles et responsabilités de chacun.

Du fait de la multiplicité des acteurs et des types de relations qu'ils avaient, il était donc essentiel de prévoir des cadres de concertation et de coordination les plus efficaces possibles.

Concertation

Des réunions de partenariat avec les acteurs opérationnels, le BUNADER et l'UNICEF ont été organisées en dehors du CTO de manière hebdomadaire, mais à l'intérieur du CTO, peu de moments de concertation ont permis de régler non seulement des problèmes pratiques mais aussi, de s'accorder sur les attitudes à adopter vis-à-vis des enfants.

De nombreuses questions étaient soulevées chaque semaine en réunion hebdomadaire de partenaires, certaines discussions étaient longues jusqu'à ce que des solutions soient trouvées et des responsabilités de mise en œuvre fixées. Il arrivait donc souvent que tous les sujets à l'ordre du jour ne puissent être abordés. Par ailleurs, aucun outil de suivi et contrôle des décisions prises n'étant en place, de nombreux problèmes se présentaient de manière récurrente lors des réunions suivantes.

Enfin, la transmission des informations aux acteurs qui ne participaient pas aux réunions de partenaires était rarement faite. D'une part les encadreurs ne commencèrent à réellement être informés des décisions qu'après avoir demandé à être représentés lors de ces réunions (et même avec cette représentation, l'information ne circulait pas toujours). D'autre part, les enfants n'étaient pas informés des décisions prises même lorsqu'elles les concernaient (Cf. chapitre 4.6 « règlement et participation »).

Conclusion

Durant tout le processus, il y eut donc quelques heurts dus au manque de définition des rôles, responsabilités et limites d'intervention de chacun et à la diversité des modes relationnels qui ne servaient pas l'efficacité du processus.

Quelques conséquences à ces difficultés:

- les activités dirigées aux enfants (que ce soit l'intendance ou la partie pédagogique) souffrirent de visions divergentes (notamment pour ce qui concerne la discipline) alors qu'elles devaient participer de la même démarche globale de protection des enfants
- lorsqu'ils étaient dans l'incapacité de répondre aux questions des enfants (car il n'existait pas de « position commune » vis-à-vis d'un certain nombre de questions), les différents acteurs se renvoyaient des responsabilités d'actions, et renvoyaient aussi les enfants vers d'autres interlocuteurs,

- l'INOAF, organisation opérationnelle choisie par le GADERES et l'UNICEF ne pût accueillir les filles alors qu'elle était prête à le faire, parce que le BUNADER s'y opposa dans un premier temps
- le travail de soutien que l'ONG internationale Save the Children UK devait accomplir auprès du BICE ne fut pas toujours aisé car ce soutien n'avait pas été sollicité par le BICE mais avait été jugé nécessaire par l'UNICEF et le BUNADER du fait de l'absence d'expérience du BICE en la matière

3.2 - Documentation et outils de suivi

Comme on l'a vu précédemment, c'est le BUNADER qui était chargé de la coordination, du contrôle et du suivi des actions menées dans le cadre du processus. Mais en réalité, aucun outil de suivi n'a été mis en place pour ce faire.

Il est à noter qu'un soutien de l'UNICEF a permis à quelques membres du BUNADER de participer à un atelier de programmation sous la forme de cycle de projet et de cadre logique, qui n'a pas été appliqué au processus passé.

L'évaluation n'a donc pu se baser sur aucun indicateur significatif prédéfini et mesuré de façon régulière. Les réunions hebdomadaires n'ont pas toujours fait l'objet de comptes-rendus, et les activités menées par les différents partenaires ne sont pas documentées de telle sorte que l'on puisse savoir qui a fait quoi avec qui et à quel moment.

Les quelques documents qui existent ne sont pas toujours imprimés, titrés, ni datés, et certains documents sont présentés sous forme de « draft » dont on ne sait pas si ils ont été approuvés ou non.

Par conséquent, en l'absence d'éléments de mesure de l'avancée du projet, aucune analyse n'a été faite de la situation, basée sur les objectifs, résultats attendus et indicateurs de réussite ou d'échec. Ainsi, il était difficile de réorienter le processus en fonction des résultats obtenus.

Contrôle et suivi des enfants

Pour ce qui concerne le suivi des enfants, quelques tentatives d'enregistrement et de suivi ont été faites, avec de nombreux obstacles.

Dès leur arrivée, ne disposant pas de la liste sensée accompagner l'arrêté ministériel de démobilisation et correspondant aux enfants arrivés au CTO, des fiches d'enregistrement furent données à remplir aux enfants avec l'aide des encadreurs. Ces fiches devaient servir à alimenter une base de données permettant de suivre les enfants.

Une simple observation des chiffres indique l'inadéquation de ces listes :

- On passe de 209 enfants sur la liste de l'arrêté ministériel en décembre 2001, à 280 enfants au bout d'un mois d'ouverture du CTO. On parle ensuite de l'expulsion de 47 adultes, mais comment se fait-il alors qu'on ne retrouve au bout du compte que 207 enfants (liste des enfants présents, établie par le BUNADER le 19 mars 2002)? Doit-on en conclure qu'en même temps que l'expulsion des adultes, un certain nombre d'enfants retournèrent dans les camps ? Ou qu'avant cela, certains furent réenrôlés ou « s'échappèrent » du CTO sans bénéficier d'ordre de démobilisation individuelle?
- Pour ce qui concerne les filles, on parle de 20, 15 ou 13 présentes au début du processus. Sur la liste de l'arrêté ministériel, le genre n'apparaît pas. Sur la liste de 280 enfants, 13 filles figurent alors que sur celle de 207 enfants, n'y figurent plus que 5 filles....

Par ailleurs, aucun contrôle de présence n'a jamais été établi pour déterminer la fréquentation du CTO par les enfants (ce qui aurait été nécessaire dans la mesure où un régime de « semi-liberté » avait été adopté)

Une base de données avait été prévue pour suivre les enfants, et elle fut progressivement mise en place, une personne du BUNADER formée pour l'utiliser. Quelques problèmes ont jalonné cette mise en place:

- En premier lieu, les enfants se sont méfiés des procédures d'enregistrements n'en comprenant pas l'intérêt, et n'ont pas décliné leur réelle identité.
- Par ailleurs, le support de la base de données n'était pas prêt au moment de l'ouverture du CTO. Les enfants présents au départ, mais ayant « échappé » au processus n'ont donc pas été pris en compte.
- La base de données a été conçue par une société spécialisée en la matière. Mais on remarque que le service de cette société spécialisée offre plus d'inconvénients que d'avantages. En effet, d'une part le BUNADER est dépendant de cette société à chaque fois qu'il souhaite faire évoluer les types de données concernées (ce qui a été nécessaire à plusieurs reprises), ce qui l'oblige à attendre la disponibilité de la société et à engager des frais supplémentaires à chaque fois. D'autre part le logiciel qui a été créé n'offre que 3 choix de tri et 8 choix de sélection alors que 32 données sont enregistrées. Il est donc plus limité et moins évolutif que certains logiciels courants sur le marché.

Il est aussi assez intéressant de noter qu'aucun des partenaires n'a jamais mentionné l'existence de cette base de données, et que la mission d'évaluation était la première à consulter la base, en dehors de son responsable.

Même si l'élaboration de cette base de données a été longue, elle est maintenant opérationnelle et prête à être utilisée dès la transmission des informations sur les enfants au moment de leur identification. Elle pourrait ainsi être utilisée de manière particulièrement efficace pour établir le profil des enfants qui doivent venir, et commencer à envisager leur suivi. Enfin, si elle est méthodiquement utilisée durant le processus, elle permettra de documenter le processus, d'en mesurer l'efficacité et éventuellement le réorienter si nécessaire.

3.3 - Financements et coûts du projet

Comme pour les autres données, peu d'outils de suivi financiers ont été mis en place.

Un document récapitulatif a été produit par le BUNADER à la demande de l'évaluation, ne correspondant pas tout à fait avec les données présentées par l'UNICEF (répondant à cette même demande). Par ailleurs, le GADERES a aussi présenté un document récapitulatif ses recettes et dépenses, qui ne correspond pas exactement avec les précisions fournies par l'UNICEF. L'hypothèse la plus probable pour expliquer les différences est qu'elles proviennent d'affectations différentes selon les interlocuteurs.

L'objet de cette évaluation n'étant pas de faire un contrôle des comptes, aucune investigation n'a été entreprise à ce sujet. Comme l'évaluation n'a pas les moyens de contrôler la véracité ou la vraisemblance des comptes présentés par les différents acteurs, elle se bornera à présenter succinctement quelques données.

Les différents « bailleurs » de ce projet ont été : l'UNICEF, la MONUC, l'ACDI, la Coopération Belge, l'Union Européenne, le PAM. Par ailleurs, certains acteurs ont engagé des fonds propres dans le projet, notamment : le CICR (activité financée de manière complètement autonome), Oxfam Québec et Save the Children UK.

Coûts engagés pour le fonctionnement du Centre de Transit et d'Orientation

UNICEF

Fonds donnés au BUNADER	105,080.00 USD
Fonds donnés à Oxfam/ADA	164,097.00 USD
Fonds donnés au BICE/Save UK	58,168.00 USD
Fonds donnés au GADERES	13,800.00 USD
Matériel et gestion du site	72. 082.00 USD
Total	413,227.00 USD

ACDI

Mobilier	31,250.00 USD
<u>PAM</u> estimation apport nourriture	22,000.00 USD
Total	466,477.00 USD

Les dépenses de fonctionnement du CTO ont donc été de 466,477 USD pour environ 210 enfants durant 9 mois de fonctionnement (contre 3 mois comme initialement prévu), c'est-à-dire de 2,221 USD par enfant au total, soit 247 USD par enfant par mois.

A titre de comparaison, les dépenses engagées jusqu'à ce jour par l'UNICEF pour la réinsertion socio-économique sont de 74,822 USD pour 80 enfants avec des périodes de prise en charge variées dont la moyenne rapportée par enfant est de 7,6 mois, soit 121 USD par enfant par mois, ce qui tendrait à prouver que les petites infrastructures sont moins coûteuses que les grandes (s'il s'avère que les dépenses engagées couvrent bien la période entière de prise en charge).

De manière générale :

- Les fonds engagés dans le CTO ne constituent pas la plus grande dépense, malgré les apparences, et la campagne de sensibilisation est aussi une activité largement coûteuse, dans la mesure où elle tend vers une portée très large.
- Les fonds dépensés au CTO pour les frais de personnel pourraient être amoindris dans le cas d'établissements accueillant moins d'enfants car ils nécessiteraient moins d'intermédiaires, ce qui apparaît dans les prises en charge « d'après CTO » qui concernent moins d'enfants.
- Le BUNADER dépend entièrement des fonds extérieurs, ce qui ne le rend en rien autonome.

4- Efficacité

4.1 - Les différentes étapes du processus

Si on considère le processus dans son ensemble depuis décembre 1999 où le Forum de Kinshasa marquait la reconnaissance du Chef de l'Etat de l'existence d'enfants soldats en RDC et sa volonté comme celle de la société civile et de la communauté internationale de procéder à une démobilisation de ces enfants, un certain nombre d'étapes devaient être franchies pour concrétiser les intentions de part et d'autre.

Aux chapitres « préparation et conception du projet » et « pertinence », les actions de plaidoyer visant l'établissement d'un cadre juridique adapté, les études et enquêtes menées et la création d'une structure gouvernementale apte à coordonner et conduire le processus ont été évoqués.

Nous considérerons donc dans ce chapitre les éléments suivants :

- La sensibilisation d'un certain nombre d'acteurs, parmi lesquels :
 - les officiers et sous-officiers militaires, afin que la démobilisation soit comprise comme une action profitable à tous
 - les enfants afin qu'ils comprennent l'intérêt de ce processus pour eux
 - les familles, les communautés et la société civile afin de favoriser la réinsertion économique, la réunification familiale et la réintégration communautaire.
- La préparation de solutions d'orientation des enfants et notamment d'un Centre de Transit et d'Orientation qui puisse les accueillir :
 - préparation des infrastructures et du matériel
 - recrutement d'un personnel qualifié
 - renfort de capacités du personnel
 - établissement d'un projet pédagogique
- Le Recensement des enfants au sein des forces armées et l'identification d'un premier groupe d'enfants à démobiliser (établissement de critères de priorité)
- Le Désarmement et la démobilisation des enfants
- l'Accueil des enfants et gestion du centre de transit et d'orientation :
 - passage de la vie militaire à la vie civile
 - rétablissement et prise en charge de la santé physique et mentale des enfants
 - orientation vers un projet socio-économique viable
 - rétablissement des liens familiaux en vue d'une possible réunification familiale
 - points particuliers émergents relatifs au séjour au CTO (le sort des filles, présence d'adultes, violence et insécurité, les prolongations, vol/argent/biens des enfants)
- La Réunification familiale ou des solutions de remplacement en cas d'impossibilité
- La Réinsertion socio-économique des enfants
- La Réintégration communautaire des enfants

4.2 - La sensibilisation

Une campagne de sensibilisation est organisée et débutera en juin 2001, afin d'informer et susciter l'implication des autorités militaires, les responsables des institutions publiques, les organisations de la Société Civile, les communautés dans le processus.

A l'occasion du lancement de la campagne de sensibilisation, le Président de la République annonce les mesures conservatoires et précise dans son discours : « ... *je tiens à exprimer ma reconnaissance et celle de la Nation à mes chers compatriotes, enfants soldats, qui, par amour de la patrie, ont consenti d'énormes sacrifices, jusqu'au sacrifice suprême parfois, pour la libération de notre pays. Ils méritent la reconnaissance de la Nation toute entière* »

Dans un premier temps, le 14 juin 2001, deux ateliers de formation de sensibilisateurs militaires et civils sont organisés. 120 sensibilisateurs à raison de 60 militaires et 60 civils seront formés séparément.

Selon le rapport final de ces ateliers, la formation de sensibilisateurs militaires vise à « *préparer les cadres supérieurs des Forces Armées Congolaises à faciliter l'enquête sur le profil psycho social de l'enfant à démobiliser, prévenir l'enrôlement des enfants dans les rangs des forces armées, impliquer la hiérarchie militaire dans la mise en œuvre du Décret-loi n°066 du 9 juin 2000* »⁸

La formation des sensibilisateurs civils vise à rendre les participants « *capables et prêts à informer, convaincre et mobiliser la communauté en général sur le processus de démobilisation, démilitarisation et réinsertion ; les mesures conservatoires ; les dispositions pratiques pour faciliter la réinsertion des enfants soldats démobilisés* »⁹

Les objectifs ainsi posés indiquent une confusion entre la réalisation de l'enquête sur le profil psychosocial des enfants soldats et les activités de sensibilisation, qui devraient être de manière évidente, deux activités menées en des temps différents, la sensibilisation suivant le travail d'enquête pour en intégrer les résultats.

Deux conséquences à cette confusion :

- Elle a généré pour un certain nombre d'enfants une incompréhension, et notamment la croyance que les possibilités évoquées lors de l'enquête pourraient être prises en considération lors du processus de démobilisation qui les attendait. Ils pensèrent simplement qu'une partie de l'enquête consistait à leur demander ce qu'ils souhaitaient pour le mettre en œuvre ensuite.
- L'élaboration des messages de sensibilisation à l'adresse des enfants et des communautés n'a pas tenu compte des résultats de l'enquête, notamment les raisons pour lesquelles les enfants s'étaient enrôlés et les aspirations à quitter les forces armées.

Par ailleurs, le rapport de ces ateliers de sensibilisation montre qu'un certain nombre de présentations ont eu lieu, ayant trait au sujet et à la communication. Mais les travaux de groupes consécutifs aux différentes présentations se sont limités à une liste de recommandations et n'ont pas été mis à profit pour l'élaboration d'un plan opérationnel de sensibilisation détaillant les messages et leurs cibles, les possibles résistances à ces messages et les stratégies de réponse ou réadaptation, ainsi que les voies choisies pour les transmettre.

⁸ Atelier de sensibilisation

⁹ Ib idem

Ce travail de formulation d'une stratégie de sensibilisation ne sera réalisé que tardivement (en janvier 2002) au sein des forces armées uniquement, alors que la démobilisation a déjà été faite.

A la suite des ateliers de formation de sensibilisateurs, un certain nombre d'activités sont réalisées :

- Des séances de sensibilisation dans les 24 communes de la ville de Kinshasa (activité civile)
- La publication d'un livret de Campagne de sensibilisation par le BUNADER,
- La tenue d'un « Café médiatique » sur le processus de démobilisation et réinsertion des enfants soldats (activité mixte : civile et militaire)
- L'organisation d'une journée de solidarité pour enfants soldats
- La tenue d'un forum avec 300 enfants soldats aboutissant à une liste de recommandations (activité militaire),
- L'organisation d'un atelier de formation pour les commissaires politiques et commandants des unités et aumôniers militaires,
- L'organisation de formations de sensibilisateurs locaux dans 6 provinces, au total 360 civils et militaires formés pendant trois jours, (par des équipes mixtes civils et militaires)

Il est important de saluer la multiplicité des efforts qui ont été menés, ainsi que l'engagement des organisations qui ont participé à cette campagne en vue d'informer la population sur le processus.

Une partie des enfants démobilisés, notamment ceux qui étaient au G3 (unité d'instruction et opération), ont été informés de la possibilité d'être démobilisés par le biais de cette campagne, ce qui est un indicateur positif à son actif.

En revanche, certains autres enfants, notamment ceux de Kibomango n'ont reçu aucune information sur le processus, sur ce qui les attendait, ou même sur le fait qu'ils allaient être démobilisés, jusqu'au moment de leur arrivée au Centre de Transit et d'Orientation.

Il est à déplorer que les centres d'instruction de Kibomango et Nsele qui avaient été choisis comme ceux d'où les enfants devaient être démobilisés, n'aient bénéficié d'aucune activité de sensibilisation et d'information sur le processus. Nous verrons plus loin quelles en ont été les conséquences.

La participation des enfants a été prise en compte du fait de l'organisation d'un forum à leur adresse, ce qui est favorable à leur adhésion au projet et leur pleine compréhension de ce qui les attend. L'évaluation dispose de trop peu d'informations sur ce forum et les autres activités pour se prononcer sur les stratégies employées. Mais une question émerge à propos de ce forum : si un forum de sensibilisation a été adressé à 300 enfants, pourquoi ne l'avoir pas organisé avec les 300 enfants qui devaient être démobilisés, provenant de Kibomango et Nsele ?

Par ailleurs, il est à noter que parmi les enfants qui ont été informés tous les enfants interrogés à propos de leur degré d'information avant d'être démobilisés, disent ne pas avoir été informés sur la succession d'activités qui allaient être réalisées au cours de cette démobilisation. Ils ont le sentiment d'avoir été « appâtés » par des promesses ou des non dénis à leurs demandes, notamment pour ce qui concerne la continuation d'études jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de se prendre en charge, et l'octroi d'une prime de démobilisation (qui figure à la liste de leurs recommandations mentionnées dans le rapport d'activités de sensibilisation).

Enfin, on le verra au chapitre « identification », les forces armées ne communiquèrent à aucun moment les informations relatives aux enfants qui seraient démobilisés. Dans ces conditions, sans avoir d'informations sur les familles et les communautés qui allaient être concernées, avant la démobilisation, il était impossible de procéder à un ciblage précis de ces familles. Supposant que les enfants viendraient de la région de Kinshasa, c'est à cette adresse que se sont dirigées les actions de sensibilisation.

Mais les problèmes d'identification ne sont pas les seules causes du non ciblage des familles, puisque à ma connaissance, ce ciblage n'a pas plus été fait après que les identités et les provenances des enfants aient été connues.

La non prise en compte des études pour l'élaboration des messages, le non « entraînement » pratique des sensibilisateurs, la méconnaissance des familles et des communautés qui seraient concernées par la démobilisation et l'apparition tardive d'une planification opérationnelle de sensibilisation contribueront à rendre peu effective cette campagne de sensibilisation pour ce qui concerne les groupes cibles les plus importants du processus, c'est-à-dire les familles, une partie des enfants et les forces armées.

Quelques indicateurs d'importance à ce sujet : on verra plus loin que les forces armées se sont peu investies pour une identification et une démobilisation satisfaisantes, que les enfants ont fui au moment de la démobilisation de peur d'être envoyés au front et que plusieurs familles ont refusé la réunification avec les enfants démobilisés.

4.3 - Préparation du CTO

Le centre de Kimwenza

Le centre de transition et d'orientation de Kimwenza est une ancienne ferme acquise par le Ministère des affaires sociales, qui ne l'a encore jamais utilisé. Il comprend plusieurs locaux en dur et un vaste espace vert pouvant servir à des activités ludiques, et à la culture maraîchère ou le petit élevage.

Pour préparer le centre, quelques travaux de réhabilitation du site sont entrepris avant l'arrivée des enfants : réhabilitation de dortoirs et de fenêtres, construction et aménagement d'un espace de cuisine, de blocs latrines/douches et d'un système d'adduction d'eau. Des travaux pour rendre les dortoirs étanches à la pluie seront réalisés en cours d'ouverture lorsqu'on se rendra compte que la pluie y entre.

En prévision de la prise en charge médicale des enfants, il est demandé par Oxfam Québec/ADA qu'un hôpital de référence soit identifié. Ceci ne sera jamais acquis jusqu'à la fermeture du CTO. L'hôpital de Kitambo sera nommé par le BUNADER, mais faute de fonds il ne sera pas possible d'y soigner les enfants.

Pour ce qui concerne les équipements, aucun mobilier n'est en place au moment de l'ouverture. Une procédure de demande de fonds à la coopération canadienne avait été entreprise, facilitée par l'UNICEF. Mais l'absence prolongée de certaines pièces au dossier en a retardé le traitement. Ce n'est donc qu'au mois d'avril qu'une première partie du mobilier arrivera. Une partie de ce mobilier est alors en pièces détachées, l'autre est mal assemblée. Comme, à cette époque, il était constamment question de fermeture du CTO (prolongations répétitives), décision n'a jamais été prise d'utiliser le mobilier.

En conséquence, les enfants dormiront sur des matelas posés au sol, et mangeront avec les assiettes posées au sol ou sur leurs genoux, aucun réfectoire ne pouvant être installé. Les activités d'alphabetisation seront rendues difficiles par l'absence de pupitres et de bancs.

Enfin, aucun de ces équipements n'est prévu pour les équipes sur place qui sont pourtant tenues de rester avec les enfants ce qui entraînera un mécontentement légitime de l'équipe.

Un générateur, du matériel de maintien du froid seront fournis et utilisés. Un microscope sera sollicité mais semble-t-il jamais acquis.

Un ensemble de matériel devant être distribué aux enfants est préparé : matelas en mousse, moustiquaire, vaisselle, couverts, savon et lessive. Encore une fois, aucun matelas, moustiquaire ni vaisselle ou couvert, n'est prévu pour l'équipe d'encadrement qui doit rester sur place.

Le personnel

Du fait de la multiplicité des organisations engagées dans la gestion du centre, les acteurs forment un ensemble considérablement hétérogène :

- Une équipe de 40 encadreurs sociaux provenant pour 1/3 de la Société Civile, 1/3 des forces armées et 1/3 du Ministère des affaires sociales, nommés par leurs structures, est recrutée après demande du BUNADER (selon des critères qui auraient été communiqués par courrier- que je n'ai pas eu l'occasion de voir) ainsi que 10 encadreurs techniques du Ministère du Plan et de la Reconstruction et de l'Hôtel de ville.
- En plus des encadreurs, l'équipe pédagogique est constituée de 5 superviseurs et un coordonnateur du BICE.
- En cours de projet, s'ajouteront deux formateurs de l'organisation SACD (sollicités par le BIT) pour la fabrication de produits détergents et désinfectants
- Pour la gestion du centre, l'équipe de ADA comprend 1 coordonnateur, 4 cuisiniers, 1 médecin, 3 infirmiers, et 1 laborantin, 1 intendant et 1 magasinier, 1 plombier et 1 électromécanicien, 10 gardiens et 3 agents d'assainissement. Un adjoint au coordonnateur est nommé par le Ministère des Affaires Sociales.
- Pour l'activité de rétablissement de liens familiaux, seront présents les premiers jours 35 volontaires de la Croix-Rouge sous la responsabilité du CICR (pour les opérations d'enregistrement, en intervention temporaire) et deux personnes de manière permanente par la suite.
- Enfin, chargé de la coordination des activités, un chef de Projet est en poste, provenant du BUNADER.

Il apparaît en réalité que les encadreurs recrutés ne sont pas expérimentés en matière d'accompagnement éducatif d'enfants en situation difficile. Certains ont un cursus très éloigné du domaine où on leur demandera d'intervenir (les militaires d'une part, certains sont juristes, d'autres économistes d'autre part). Alors qu'on avait assuré à Save the Children UK que tous les encadreurs recrutés feraient partie des meilleurs travailleurs sociaux dotés d'une expérience auprès d'enfants en situation difficile et ayant reçu auparavant une formation UNICEF/CAFES, ce critère n'a pas été vérifié ni respecté.

L'hétérogénéité de ce groupe est remarquable, tant pour ce qui est de leurs tutelles, que des approches qu'ils sont susceptibles d'avoir vers les bénéficiaires du programme. On voit par exemple que les encadreurs, dépendant de trois institutions différentes, n'ont aucun lien hiérarchique avec les superviseurs sensés opérer leur suivi. Et la distance entre l'équipe d'encadrement et l'équipe de gestion est encore plus marquée.

Si le projet pédagogique prévoit les relations entre encadreurs et superviseurs, rien n'est spécifié au sujet de l'équipe d'intendance, sur les attitudes et comportements qu'ils devraient adopter avec les enfants, en conformité avec les choix pédagogiques qui ont été faits. Il n'y a pas beaucoup de chances, dans de telles conditions, qu'une équipe soudée se forme, prête à avoir une attitude construite et cohérente vis-à-vis des enfants.

Une telle composition, venant s'ajouter à l'absence de planification opérationnelle, rendait hasardeuse la future gestion d'un centre sensé accueillir 300 enfants soldats, dits « difficiles ».

Les formations

Conscients que personne en RDC n'a d'expérience dans la démobilisation d'enfants soldats, il a été prévu que Save the Children UK, expert en la matière, appuie les encadreurs et l'équipe présente au centre, dans leurs tâches.

A cet effet, plusieurs formations seront réalisées

- Avant l'ouverture du CTO, une formation de 4 jours sur le processus de démobilisation et de réinsertion, destinée à tout le personnel présent au centre, organisée en deux temps. D'une part pour les encadreurs sociaux, techniques et superviseurs, d'autre part pour l'équipe de ADA et les volontaires de la Croix-Rouge congolaise
- Ensuite, une formation à la gestion de la colère dirigée à tout le personnel et dispensée en petits groupes
- Des réunions en « focus-group » pour échanger sur les notions de protection avec les encadreurs sociaux et techniques

Par ailleurs, au cours de la période de fonctionnement du CTO, d'autres formations et soutiens seront dispensés par le BICE aux encadreurs sociaux:

- Une formation à la recherche-action participative
- Une formation à l'écoute active et la construction de projets individuels
- Un suivi sous formes de réunions des encadreurs sur place

Au sujet des ateliers de 4 jours sur le processus DDR, plusieurs remarques émergent :

Pour ce qui concerne le premier atelier dirigé à l'équipe pédagogique:

- Certains des encadreurs présents à la formation avaient été avisés deux jours avant, de leur embauche et ne savaient pas précisément ce qui les attendait ou ce qu'on attendait d'eux.
- La plupart des encadreurs n'avaient pas le niveau requis qui avait été annoncé comme critère de recrutement, c'est-à-dire une formation de base dispensée par CAFES/UNICEF et une expérience auprès d'enfants en situation difficile. Le programme prévu ne pouvait donc pas venir en simple complément de bases qu'ils étaient sensés avoir.
- Les superviseurs pensaient dans un premier temps ne pas être concernés par cette formation et y assistaient très peu, ce qui a été corrigé suite à une clarification avec le coordinateur pédagogique. Ceci témoigne d'un malaise entre le BICE et Save the Children UK quant à l'appui dispensé (voir chapitre partenariat), malaise de la part de BICE qui n'accepte pas facilement l'appui et le regard de Save the Children UK sur leur travail, ce qui réduira les possibilités d'un suivi formatif plus complet.
- Les encadreurs militaires présents se sont plaints de la participation des enfants, proposant qu'on ne les laisse pas parler librement
- Lorsqu'on interroge les encadreurs sur l'apport de cette formation, ils disent qu'elle a été très intéressante mais pas suffisante pour considérer les aspects pratiques de leur travail au CTO. Pourtant les fiches d'évaluation de l'atelier qu'ils ont remplies le

dernier jour ne présentent que très peu de remarques dans ce sens. Les principales préoccupations et plaintes exprimées par les encadreurs à la suite de cet atelier concernaient les per diem et la qualité de la nourriture.

Pour ce qui concerne l'atelier s'adressant aux équipes de Oxfam/ADA et les volontaires de la Croix-Rouge :

- Un programme plus orienté vers la communication avec les enfants avait été prévu parce que le CICR avait demandé qu'un accent soit mis sur cette composante, sachant que les volontaires de la Croix-Rouge n'avaient pas spécifiquement l'expérience de communication avec les enfants. Des exercices furent donc organisés avec les enfants autour de la manière de remplir les messages permettant un rétablissement des liens familiaux.
- On note qu'une atmosphère plus enthousiaste et sereine a prévalu lors de cet atelier.

Si l'atelier avec l'équipe pédagogique a été moins satisfaisant (et efficace) que celui avec l'équipe d'intendance et les volontaires de la Croix-rouge, c'est probablement pour les raisons suivantes :

- Les encadreurs présents n'ont pas été préparés, certains d'entre eux ayant été avisés très tard de leur recrutement
- La deuxième formation a développé des aspects plus pratiques parce que le besoin avait été identifié et exprimé avant par les organisations responsables, ce qui n'était pas le cas pour les encadreurs.
- Les statuts et conditions de travail des encadreurs (salaires, per diem, autres) n'avaient probablement pas été suffisamment clarifiés avant la formation, ce qui a parasité leur intérêt pour les sujets dispensés.

L'évaluation n'a pas suffisamment d'éléments pour considérer le contenu et le déroulement des autres formations, ni le suivi de terrain.

De manière générale, les encadreurs disent avoir beaucoup appris des formations dispensées mais qu'ils se sont souvent sentis démunis face aux enfants. Il semble donc que les formations et l'appui dispensés en cours de fonctionnement du CTO ne correspondaient pas exactement ou pas suffisamment aux besoins des encadreurs dans la situation où ils se trouvaient.

Réunions de concertation avant l'ouverture du CTO

Préalablement à l'ouverture du CTO, une journée fut organisée pour présenter aux encadreurs sociaux le projet pédagogique et le discuter, ce qui est bien peu au vu de l'étendue de la tâche. Lors de cette journée, l'équipe de coordination pédagogique exposa les grandes lignes du projet en matière de suivi psycho social des enfants. Un certain nombre de questions pratiques furent posées par les encadreurs à l'équipe pédagogique sur la manière d'accueillir les enfants. Mais l'équipe d'encadrement pédagogique du BICE n'y répondit pas arguant que cette partie du travail était à la charge de l'équipe d'intendance. Les encadreurs repartirent donc sans savoir ce qui serait précisément leur tâche lors de l'arrivée des enfants.

4.4 - Identification des enfants soldats

L'évaluation n'a pu recueillir que très peu d'informations sur le processus d'identification qui a été mené par les forces armées.

Après cette étape qui était censée se tenir sur les centres d'instruction de Kibomango et Nsele, l'UNICEF et le CICR accompagnés du BUNADER et d'un représentant du Ministère de la défense, se sont rendus sur le lieu de regroupement des enfants à Kibomango pour procéder à une vérification de l'identification. Après une première visite très protocolaire, l'accès du camp leur a été interdit, sous la justification qu'il était un site stratégique. Ce refus constitue un indicateur clair des résistances des forces armées vis-à-vis du processus

Au vu des enfants qui sont finalement arrivés au CTO de Kimwenza, et selon les témoignages des différents acteurs, 4 catégories d'enfants ont été identifiés pour être démobilisés :

- Des listes ont été établies durant les enquêtes dans certaines unités, comprenant les enfants souhaitant être démobilisés (ou tous les enfants présents dans les unités ?). Certains enfants auraient été identifiés à partir de ces listes.
- Des enfants ayant repris leurs études ont manifesté la volonté d'être démobilisés suite à la campagne de sensibilisation, et se sont adressés au BUNADER pour connaître les procédures. Le BUNADER les alors inscrits sur une liste transmise au Ministère de la Défense.
- Certains enfants dits « autodémobilisés » qui étaient pris en charge par des ONG ont été enregistrés et pris en compte dans la phase d'identification.
- Certains enfants des centres d'instruction de Kibomango et de Nsele ont été identifiés comme démobilisables.

Rappelons qu'en août 2001, 2 des 4 catégories mentionnées précédemment avaient été laissées de côté pour ne garder que les enfants des centres d'instruction de Kibomango et de Nsele comme bénéficiaires de la démobilisation. Les quatre catégories d'enfants effectivement démobilisés reprennent les 3 catégories annoncées lors de la réunion du 26 juillet 2001 avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux (cfr. compte-rendu) auxquelles on a ajouté des enfants provenant directement d'unités combattantes.

Le Ministère de la Défense signera donc un arrêté de démobilisation de 209 enfants soldats, dont la liste aurait figuré en annexe de l'arrêté, laquelle liste n'a été transmise que très tard (le document qui a été fourni pour l'évaluation date du mois d'avril 2002).

Plusieurs discussions et échanges entre les partenaires (dont le BUNADER) avaient défini comme prioritaires les enfants soldats des Centres d'Instruction, récemment recrutés dans la région, non encore officiellement mobilisés, avant qu'ils ne partent sur le front. L'équipe d'encadrement s'attendait donc à recevoir des enfants relativement jeunes, assez peu aguerris au monde militaire, susceptibles d'être réunifiés avec leur famille.

On verra qu'en plus des enfants démobilisés à Kibomango le 18 décembre, d'autres rejoindront le CTO les semaines suivantes, démobilisés par leurs commandants, sans aucune procédure d'identification.

Finalement, parmi les 280 enfants présents au CTO un mois environ après leur arrivée, seuls 30 viennent d'un centre d'instruction (Kibomango ou Nsele), 85 viennent de l'unité G3 où ils étaient « disponibilisés » pour étudier, et les autres de différentes autres unités de la région. Certains d'entre eux font partie des « auto démobilisés » ou sont ceux qui avaient de manière autonome demandé au BUNADER à être démobilisés.

Par ailleurs, sur les 280, 13 filles faisaient partie du groupe alors que rien n'avait été prévu pour les recevoir (leurs bébés étaient restés à la maison – un mari viendra chercher son épouse directement au CTO), 47 « démobilisés » s'avérèrent être des adultes (dont certains d'entre eux avaient une famille à charge à la maison) et une grande majorité des enfants présents étaient originaires de l'Est, rendant impossible la réunification familiale qui avait été envisagée comme solution principale de réinsertion.

L'évaluation n'a rien qui puisse permettre de dire si tous les enfants qui avaient demandé la démobilisation de manière autonome l'ont obtenue.

Un autre des éléments dont on est sûr, c'est que de nombreux enfants –qui auraient pu bénéficier de cette démobilisation- sont restés à Kibomango.

Enfin, comme il l'a été précisé plus haut, tous les enfants identifiés n'ont pas été associés à la décision. Certains ne savaient pas du tout ce qui les attendait.

Ces facteurs ont eu des conséquences déplorables sur la suite du projet. Quelques exemples :

- La présence d'adultes au sein du groupe des « démobilisés » a perturbé gravement la bonne marche du CTO dans les premiers temps.
- L'accueil d'un groupe de filles dont certaines avaient des enfants en bas âge n'était pas prévu et donc aucun établissement ni accueil spécialisé n'avaient été préparés à cet effet. Leur prise en charge ne correspondra pas à ce qui aurait été nécessaire.
- Les solutions « d'après-CTO » ne purent pas être envisagées avant l'arrivée des enfants en l'absence d'une transmission de renseignements préalables et une rencontre des enfants permettant d'identifier leurs caractéristiques et notamment leur âge, leur provenance et leurs aspirations.
- Aucune solution de réunification familiale ne put être envisagée dans l'immédiat pour les enfants venant de l'Est

L'accueil et la réinsertion des enfants dans de bonnes conditions étaient déjà, comme on le voit, sérieusement compromis dès cette première étape.

4.5 - Démobilisation le 18 décembre 2001

Après plusieurs reports, une date de démobilisation a été communiquée avec très peu de temps d'avance pour le 18 décembre 2001. Depuis le mois d'août des dates étaient annoncées puis reportées.

Un plaidoyer continu de la part des acteurs et la volonté du Chef de l'Etat d'illustrer son engagement vers une réconciliation nationale ont probablement hâté la décision.

D'après les informations recueillies auprès des enfants, la démobilisation a été préparée quelques jours avant sa date, de la manière suivante :

Les enfants des différentes unités, ceux qui avaient repris leurs études et avaient demandé de manière « autonome » à être démobilisés et certains « auto démobilisés » ont été amenés 4 jours auparavant à Kibomango. Pour eux qui arrivaient avec une tenue de civil (ils bénéficiaient de la possibilité d'étudier en ville), elle a d'entrée été remplacée par une tenue militaire. Ils ont été dotés d'armes et ont subi l'entraînement militaire comme tous ceux présents au centre. Certains d'entre eux s'échappèrent pendant cette période.

Certains enfants amenés des unités sont arrivés une à deux semaines avant. Il leur a été dit qu'ils étaient là pour préparer une parade d'accueil du président. Dans très peu de cas, il a été question de démobilisation.

Ce silence sur les raisons de la parade qui se préparait, et les actions de « remilitarisation » des enfants qui étudiaient leur laissèrent imaginer qu'ils allaient être convoyés vers le front. Même ceux qui avaient été informés du processus commencèrent à douter.

Pendant que les enfants étaient à Kibomango, leurs logements dans les camps furent pillés et d'emblée ré attribués. Ainsi, lorsque les enfants, après l'arrivée au CTO, souhaitèrent récupérer leurs affaires, ça leur fut impossible. Cet acte consistant à les déposséder de tout ce qui leur appartenait, a été compris par les enfants comme une punition pour leur démobilisation.

Après la parade, une cérémonie fut conduite par le Chef de l'Etat en présence de nombreuses personnalités, les enfants quittant leurs vêtements militaires, sous lesquels ils portaient un pantalon civil et un tee-shirt aux couleurs de l'UNICEF.

Au cours de cette cérémonie, le discours du Président précisait « *Pour rappel, cette présence dans les rangs des Forces combattantes de notre jeunesse dont je me dois de saluer, au nom de toute ma Nation et en mon nom personnel le courage, le sens d'abnégation et le patriotisme, est, depuis, une grande préoccupation pour le gouvernement de la République. A nos jeunes soldats qui vont quitter l'uniforme, la nation toute entière, par ma voix, vous réitère sa profonde gratitude, pour votre patriotisme et surtout pour avoir sacrifié une partie de votre vie en vous préparant à la défense de votre pays, aujourd'hui agressé; et je sais que je peux compter sur votre disponibilité dans le combat pour la reconstruction de notre beau et grand pays (...) Vous aurez sans doute quelques difficultés au début, mais avec un peu de courage et de patience vous vous adapterez.* »

Après le départ du Chef de l'Etat et des personnalités, les partenaires du projet restés pour s'occuper du transport eurent plusieurs surprises :

Sortirent des baraquements, des enfants du centre de Kibomango qui n'avaient pas participé à la cérémonie. De nombreux enfants (environ 50) effrayés par l'aspect des camions prévus pour les transporter s'enfuirent. D'autres montèrent dans les camions. Il fût impossible aux personnes présentes de compter les enfants, encore moins de contrôler leur identité. La seule marque de reconnaissance qu'ils avaient était qu'ils portaient des tee-shirts portant le logo UNICEF.

Aucun désarmement officiel, contrôlé par la société civile n'a été effectué, ceci pesant sur tout le séjour au CTO, les enfants laissant planer l'idée qu'ils avaient encore des armes lorsqu'ils souhaitaient effrayer l'équipe d'encadrement. Ceci s'avérera vrai puisqu'au moins un d'entre eux fut arrêté et emprisonné pour détention et vente d'armes.

Ni ordre de démobilisation individuel (ODI), ni radiation des listes de membres des forces armées n'a été faite à ce moment. Ce n'est qu'en mai 2002 que certains enfants recevront un ordre de démobilisation individuel et une carte d'identification comme démobilisés, comportant de nombreuses erreurs (inversion des noms, erreurs sur leur ville d'origine, sur leurs unités d'origine, etc.). Ces erreurs proviennent notamment de l'absence de ces informations sur la liste qui accompagnait l'arrêté ministériel et des difficultés à récupérer les données auprès des enfants qui sont longtemps restés méfiants (voir chapitre « outils de suivi » à propos de la base de données).

Or il apparaîtra que certains enfants (environ une dizaine) seront remobilisés par des commandants venant directement à Kimwenza les chercher. L'absence d'ODI et de radiation permettra aux commandants de remobiliser ces enfants qu'il sera difficile de ramener, rien ne prouvant qu'ils étaient démobilisés. Si certains d'entre eux se sont échappés et sont revenus à Kimwenza, d'autres sont probablement actuellement « dans la nature » et peuvent être considérés comme déserteurs sans aucun papier prouvant leur qualité de civils.

Aucun document d'identité civil n'a été délivré aux enfants lors de la démobilisation, ni par la suite. Ils n'ont donc actuellement que des cartes les identifiant par leur activité passée, ce qui est propice à discrimination, notamment en cas de recherche de travail ou de logement par exemple.

Puisque les enfants s'étaient tout fait piller et qu'on les a dépossédés de leurs vêtements civils lors de leur séjour à Kibomango, ils n'avaient en tout et pour tout, à leur arrivée dans ce centre, que le tee-shirt et le pantalon civil qui leur avaient été fournis.

Certains d'entre eux ne savaient même pas pourquoi ils étaient dans ces camions et quel était ce centre où on les amenait.

On voit donc que lors de la démobilisation, l'armée ne coupa pas formellement le « cordon ombilical » avec ces enfants, qui de ce fait, eurent beaucoup de mal à s'en distancier. Et pourtant, symboliquement, tout s'est passé comme s'ils avaient été bannis, alors qu'ils aspiraient à être reconnus pour le service rendu à la nation. Comment, dans cette perspective, ne pas se sentir divisé, puis trahi par un processus qui offrait d'autres promesses ?

Au vu de cette succession d'événements, il est bien évidemment impossible de présager d'une arrivée paisible des enfants au Centre de Transit et d'Orientation de Kimwenza.

4.6 - Activités au CTO

Les activités qui devaient se dérouler au Centre de Transition et d'Orientation s'articulent autour de trois objectifs principaux exposés dans le projet pédagogique:

- **faciliter le passage de la vie militaire à la vie civile des enfants (transit)**

D'une famille à l'autre

Le passage d'une vie militaire à une vie civile est important à considérer du point de vue des enfants. En effet, au moment de leur enrôlement, les enfants ont dû faire le deuil (réel ou symbolique) de leur famille d'origine. Même si le milieu militaire n'est pas un milieu propice à leur développement, après avoir intégré ce milieu (de gré ou de force) les enfants s'y sont créés une nouvelle famille, avec ses règles, ses contraintes mais aussi des liens de solidarité et d'affection.

Les démobiliser consiste à les amener à quitter encore une fois une famille pour une autre encore inconnue, ce qui suppose pour eux une nouvelle perte. Cette perte est d'autant mieux et vite acceptée qu'elle se fait complètement et sainement (avec acceptation mutuelle des deux parties) et si ils sont en mesure de recréer de nouveaux liens. C'est ce qui rend la relation aux adultes essentielle dans un centre de transit et d'orientation. L'entrée dans une nouvelle « famille » civile s'acquiert donc bien plus sûrement si les conditions de prise en charge sont satisfaisantes et si l'attitude des encadreurs témoigne d'affection et d'empathie.

Pourtant, contrairement à ce qui aurait dû être fait, le « cordon » n'a pas été coupé avec le monde militaire : en plus de l'absence d'ordres de démobilisation individuels et de désarmement formel des enfants, la solde des enfants a continué et continue toujours à être payée, pour répondre à leurs besoins d'acheter des effets personnels élémentaires. Cet aspect pécuniaire correspond à une demande réelle de la part des enfants habitués à gérer une certaine somme d'argent et mérite d'être considéré. Mais le fait que ce subside soit versé sous forme de solde maintient encore une fois les enfants dans leur condition et leur statut de soldat.

Par ailleurs, l'absence d'information ou la désinformation lors de l'identification et le pillage des biens des enfants lors de la démobilisation n'ont pas rendu saine cette séparation qui n'était ni expliquée, ni consentie par tous.

Enfin, il semble que c'est bien d'empathie dont ont manqué les relations entre l'équipe d'encadrement et les enfants. Toutes les personnes qui ont eu l'occasion de visiter le CTO décrivent une grande distance entre les encadreurs (et autres adultes) et les enfants qui avaient des occupations séparées la plupart du temps. Comme si leur présence s'approchait plus d'une fonction de gardien.

Dans le même sens, l'évaluation a pu noter à plusieurs reprises lors des entretiens, ou à la lecture de comptes-rendus de réunions, que le regard porté par un certain nombre d'acteurs sur les enfants était très empreint de morale et qu'ils décrivaient les spécificités des enfants comme un ensemble de « vices », et non pas comme des symptômes d'un malaise qu'il convient de considérer comme tels. A titre d'exemple, ces acteurs continuent à regarder et nommer les enfants comme « soldats », plutôt que comme « enfants ». Ce détail est révélateur d'une vision limitée qui n'encourage en rien les enfants à se projeter vers un autre monde que celui qu'ils connaissent. En effet, si ceux qui sont chargés d'accompagner les enfants dans le cheminement vers une vie civile, n'offrent pas aux enfants une image positive vers laquelle se projeter, comment les enfants pourraient-ils le faire ?

Il semble que le sentiment dominant des adultes vis-à-vis des enfants était empreint de peur et de méfiance. Il est probable que ce positionnement s'est cristallisé très vite, au moment où les encadreurs désarmés face à des enfants déboussolés se sont rencontrés le premier jour. Tous décrivent les premiers jours comme chaotiques, effets à la fois du manque de préparation de l'équipe et de l'état d'incertitude et d'instabilité dans lequel les enfants avaient été conditionnés juste avant leur arrivée. Alors que l'hypothèse avait été émise par l'équipe pédagogique que les encadreurs pourraient se familiariser avec les enfants sur leur lieu de rassemblement avant la démobilisation, c'est à un scénario totalement opposé qui leur a été imposé, bousculant les bases d'une prise de contact progressive et choisie.

Il est à noter cependant que les rapports entre encadreurs et enfants semblent s'être positivement améliorés avec le temps, d'une part après le renvoi des adultes dans leurs unités respectives, et d'autre part lorsque l'effectif du CTO a baissé. Mais cette amélioration des rapports a été contrebalancée par l'étirement en longueur du séjour au CTO, provoquant d'autres malaises et insécurité, avec l'inquiétude croissante sur l'avenir des enfants.

Règlement et participation

Outre les considérations précédentes, lors du passage de la vie militaire à la vie civile, les enfants avaient à se conformer à certains éléments caractérisant la vie civile à la différence de la vie militaire, entre autres :

- Le respect de règles qui ne correspondent pas à la loi du plus fort, et qui mettent tout le monde à égalité, contrairement aux rapports de force ou de subordination auxquels ils sont habitués.

- Le droit à la participation pour définir ce qui les concerne. La mise en place de modes de représentation, l'apprentissage de modes de négociation pacifiques.

A ce sujet, un règlement intérieur fut établi avec eux, avec l'intention d'appliquer le principe de participation. Cette approche témoigne d'une confusion entre la notion de participation et les impératifs éducatifs. Là où l'accompagnement éducatif exigeait qu'un ensemble de règles soit posé et expliqué par les adultes, fixant un cadre formateur (accompagné de sanctions non disciplinaires, en relation avec les raisons de présence au CTO), on a laissé les enfants édicter des règles auxquelles ils n'ont pas suffisamment adhéré pour les respecter.

A l'inverse, ce n'est que très tard qu'il leur fut proposé d'élire des représentants pour participer à des réunions de coordination du centre, ou simplement pour exprimer des demandes, des besoins au nom de chaque groupe.

Le recours à la force que les enfants ont utilisé à plusieurs reprises au centre témoigne d'un échec sur le plan de l'apprentissage des modes civils de négociation, les enfants ayant pu intégrer à plusieurs reprises que pour obtenir ce qu'ils voulaient, il leur suffisait de proférer des menaces.

Encadrement militaire

Pour ce qui concerne la passage à la vie civile, un autre élément est à considérer: la présence d'encadreurs militaires au CTO.

Plusieurs arguments ont été avancés pour justifier cette présence. Un d'entre eux est qu'ils connaissaient bien les enfants. Mais leur manière habituelle de « connaître » et d'être en relation avec les enfants n'est pas du tout compatible avec l'objectif d'adopter un comportement et des rapports aux adultes qui soient du mode civil. Et s'il était question qu'ils adoptent les règles des encadreurs civils, des vêtements civils et l'anonymat auprès des enfants (alors que les enfants les connaissent bien, ayant eu affaire à eux auparavant en tant que militaires) leur origine militaire était inutile au projet.

Enfin au chapitre de « l'adoption de règles civiles » de la part des encadreurs militaires, il est à noter que lors de l'atelier de formation au processus DDR dirigé par Save the Children UK avant l'ouverture du CTO, les encadreurs militaires se sont plaints de la participation des enfants, demandant à ce qu'on ne les laisse pas parler librement. Ceci témoigne de leur difficulté de prise en compte des règles de vie civile, et ne favorisait évidemment pas le principe de participation qui est pourtant un principe majeur des droits de l'enfant, défendu par les différentes conventions que la RDC a ratifiées.

Alors que le non respect des règles établies ne paraît pas étrange à l'équipe d'encadrement, le maintien d'une certaine discipline a aussi été évoqué pour justifier la présence d'encadreurs militaires. L'idée de continuer à soumettre les enfants à une discipline militaire va pourtant tout à fait à l'encontre du projet qui voudrait leur faire assimiler les modes civils de communication et négociation. Ce qui transparaît souvent, après les expériences de prise d'otage dont ont souffert les membres du personnel, tant du côté des encadreurs que du reste de l'équipe, c'est bien plus l'espoir que les encadreurs militaires les protégeaient des enfants. Renversement paradoxal de situation où de protecteurs, les adultes se sentaient en danger, et où la population vulnérable devenait celle dont on avait à se protéger.

- **assurer une prise en charge et une réhabilitation physique et mentale**

Suivi psycho social

En termes de suivi psychosocial, l'équipe pédagogique s'est divisée les tâches en répartissant les enfants en 5 groupes. Ainsi par rotations de 48 heures, 8 encadreurs avaient en charge une cinquantaine d'enfants.

Chaque encadreur devait donc s'occuper du suivi d'un certain nombre d'enfants, mais sans que les enfants sachent qui était leur référent. L'anonymat de cette prise en charge a été décidé pour que tous les encadreurs soient en mesure de répondre à leurs demandes. Si elle part d'un souci d'efficacité relative (mais pourquoi tout encadreur devrait-il répondre à tout enfant ?), cette mesure était totalement inadaptée au besoin que les enfants ont de se constituer des repères et n'a pas favorisé un rapprochement privilégié entre encadreurs de référence et enfants. Les enfants, au lieu d'être accueillis sous une forme familiale, ont été considérés comme des éléments d'un grand groupe « d'enfants soldats démobilisés » face à un large groupe d'encadreurs sans responsabilité définie, sans relation privilégiée, qui est pourtant à la base de tout suivi éducatif approfondi.

Au titre de l'appui psycho social, un rapport « d'évaluation des activités pédagogiques du 18 décembre 2001 à juin 2002 » réalisé par l'équipe de coordination pédagogique expose que des projets éducatifs individualisés ont été réalisés pour 92% des enfants par la méthodologie d'écoute active. Des séances d'écoute au nombre approximatif de 10 par enfant en 6 mois, auraient donc permis de comprendre mieux les enfants et par là , de mieux répondre à leurs besoins.

Pourtant, comme il l'a été noté plus haut, les encadreurs sont restés encore très distants des enfants, même après avoir repéré quel était leur profil. La description des enfants qui apparaît dans le rapport des trois premiers mois de fonctionnement du CTO présente des qualificatifs très moraux ne témoignant pas d'un regard compréhensif, et n'ouvre donc sur aucune alternative éducative autre que la condamnation de ces pratiques.

Notons enfin que si les contacts rapprochés avec les enfants se sont résumés aux séances d'écoute, les statistiques présentées dans le rapport final montrant 10 séances par enfant en 6 mois de fonctionnement sont bien faibles.

Activités éducatives et récréatives

Un certain nombre de séances d'alphabétisation, de formation, d'éducation de base et de remise à niveau des enfants ont été réalisées. Les chiffres exposés témoignent d'une grande inconstance dans ces activités, permettant pourtant, selon le rapport d'activités de juin 2002, une « capacité d'accès à l'autonomie » de certains enfants.

L'absence de synergie entre intervenants, la désorganisation des activités, l'inconstance des enfants, le manque relatif de mobilier et de matériel approprié pour les différents travaux n'ont donc pas offert aux enfants les moyens de suivre un parcours éducatif cohérent et véritablement constructif. Il y a parmi eux un grand sentiment de perte de temps durant le séjour au CTO, alors qu'aucune solution d'avenir ne se profilait et que le séjour se prolongeait.

Un certain nombre d'activités sportives ont été organisées, dont tous témoignent du grand intérêt. Le cadre ludique est en effet très propice au rapprochement, à l'adhésion aux règles, et au plaisir partagé. Mais il semble qu'en dehors des activités organisées avec l'encadreur spécialisé, les encadreurs sociaux ont rarement organisé spontanément de telles activités qui offrent pourtant sous un aspect anodin, un grand nombre d'avantages.

Santé mentale

Selon le rapport d'activités du CTO des trois premiers mois de fonctionnement, douze consultations d'aide médico psycho sociale ont été réalisées. Certains cas de troubles mentaux graves n'ont pu être traités et ont été dirigés vers des établissements spécialisés. Quelques 8 cas ont été transmis au centre Telema, mieux à même de répondre à ce type d'intervention.

Santé physique

Pour ce qui concerne la prise en charge médicale, les suivis semblent s'être passés dans de bonnes conditions, l'équipe médicale offrant un service adéquat et constant. De nombreux dossiers médicaux ont été établis permettant un suivi de qualité. Mais les responsables se plaignent du fait que les kits médicaux fournis par l'UNICEF n'étaient pas adaptés aux pathologies rencontrées.

De manière plus spécifique, deux types de maladie restent problématiques et difficiles à traiter : la toxicomanie et les MST (Maladies Sexuellement Transmissibles). Il est à noter que ces deux types de maladies concernent une prise en charge médicale mais nécessitent aussi une considération informative et éducative, visant un changement de comportement. Du fait du clivage entre les différentes équipes (médicale et pédagogique), même si chacune a abordé la thématique, aucune activité conjointe n'a été développée, au risque que les discours soient différents d'une équipe à l'autre, rendant difficile un traitement efficace.

Par ailleurs, jusqu'au bout, aucun hôpital de référence n'aura été trouvé pour référer les cas d'urgence, ce qui a provoqué :

- un risque de décès d'un enfant présentant un cas d'occlusion intestinale : devant l'impossibilité de le prendre en charge du côté du BUNADER, c'est Oxfam Québec qui assura les frais d'hospitalisation
- la mise en attente de 9 cas nécessitant une intervention chirurgicale.

Il semble à ce sujet, que l'hôpital de Kitambo avait bien été désigné par le BUNADER comme hôpital de référence, mais sans l'accord des autorités du Ministère de la Santé ou de l'hôpital lui-même qui refusa à plusieurs reprises de recevoir les enfants faute de possibilités de paiement de la part du BUNADER.

Prise en charge

A leur arrivée, les enfants ont reçu un matelas, de la vaisselle, du savon / lessive, une moustiquaire, des chaussures et un kit de vêtements usagés dont ils disent qu'ils étaient inadaptés (vêtements de filles pour les garçons et vice-versa, mauvaises tailles) et insuffisants. Il est difficile de juger après coup si réellement ce matériel était insuffisant. Il semble qu'il était incomplet dans les tous premiers temps. Mais il est aussi important de noter qu'une grande partie de ce matériel fut volé ou vendu par les enfants pendant le séjour, ce qui aggrava considérablement leur situation. (voir chapitre argent/biens).

Pour ce qui concerne la nourriture, les enfants ont reçu trois repas par jour durant tout le séjour. Mais ils se plaignent d'un manque de variété, rendant le repas désagréable.

La monotonie ressentie des repas est probablement due au fait que la nourriture au CTO était tributaire des apports du PAM, limité aux fufu, pois secs et huile, avec un supplément modeste fourni par l'UNICEF, utilisé le plus souvent pour acheter du poisson.

Il convient de moduler cette appréciation de la qualité de la nourriture par le fait que les enfants ont exprimé une exigence croissante vis-à-vis de ce que leur offrait le CTO, en lien avec les promesses qui avaient été faites et le manque de perspectives d'avenir qui leur étaient proposées. Pour juger de la qualité de la nourriture il est plutôt important de comparer ce qu'ils mangent au CTO avec ce qu'ils mangeaient dans l'armée et ce qu'ils seront susceptibles de manger par la suite dans leurs familles. Dans cette perspective, il ne semble pas juste de qualifier la nourriture qui leur a été servie de non appropriée.

Mais ce qui reste à noter est l'absence de mobilier pour aménager un réfectoire permettant d'offrir aux enfants des repas dans une atmosphère de type « familiale ». Or c'est bien cette qualité déjà évoquée au chapitre du passage de la vie militaire à la vie civile, qui est en jeu. Il ne s'agissait pas d'offrir aux enfants une prise en charge « de luxe » mais bien de trouver le moyen avec des ressources modestes de rendre la prise en charge pédagogiquement efficace.

Par ailleurs, le fait que l'apport en nourriture ait été fourni par le PAM a occasionné encore une fois des restrictions pour les encadreurs. En effet, comme aucune lettre d'entente entre le PAM et le gouvernement ne régissait cette aide, le PAM devait se conformer à son cadre général qui consiste à fournir des aliments aux enfants en difficultés de moins de 15 ans. Ils acceptèrent de déroger à la règle et d'aller jusqu'à 18 ans, mais pas de prendre en compte les encadreurs et autres adultes présents au CTO. ADA dût donc gérer les stocks fournis par UNICEF pour réussir à servir des repas aux encadreurs, ce qui a quelquefois été difficile et généré des tensions entre les équipes.

Enfin, au sujet de l'approvisionnement en nourriture, plusieurs autres facteurs sont à noter, ayant mis en difficulté la prise en charge. Du fait du caractère provisoire auquel le PAM s'était engagé, ils ne purent pas assurer l'approvisionnement durant toute la période d'ouverture du CTO (qui s'est considérablement prolongée). C'est donc le gouvernement, en puisant dans les fonds de réserve du ministère de l'intérieur qui dût prendre le relais.

A plusieurs occasions, durant les deux périodes, l'équipe dût faire face à des ruptures de stock soit du fait du PAM soit du fait de retards de transferts de fonds de la part de l'UNICEF.

Face à ces circonstances, l'organisation Oxfam Québec qui soutenait ADA a toujours assuré un approvisionnement minimum par le biais d'avances de fonds, ce qui est à saluer.

- **préparer leur réinsertion familiale et communautaire, sociale ou socioprofessionnelle (orientation et rétablissement des liens familiaux)**

Etudes

Une partie des enfants, on l'a vu, suivaient des études avant d'être démobilisés. La raison principale de leur volonté de démobilisation résidant dans l'espoir de pouvoir être soutenus pour continuer des études abouties, ils ont tout naturellement souhaité continuer le cursus entamé. Cependant, le centre de Kimwenza étant situé loin de leurs écoles, certains d'entre eux ont dû abandonner, faute de pouvoir se rendre en cours à l'heure. Les difficultés à payer les frais d'examen, les fournitures, les manuels nécessaires ont aussi occasionné des abandons.

Le CTO a, dans ce cas, échoué dans sa mission d'améliorer les possibilités de réinsertion, aggravant plutôt la situation dans laquelle les enfants étaient auparavant.

Orientation

Pour ce qui est de l'orientation des enfants, au terme des trois premiers mois, le rapport d'activités de la coordination pédagogique du CTO ne présente aucun résultat précis : seuls des dossiers d'enregistrement des enfants ont été établis à leur arrivée, mais aucune indication n'est donnée sur les types de suivi « après-CTO » qu'il faudrait envisager.

Par la suite, un rapport « d'évaluation des activités pédagogiques du 18 décembre 2001 à juin 2002 » réalisé par l'équipe de coordination pédagogique exposait que des projets éducatifs individualisés avaient été réalisés pour 92% des enfants par la méthodologie d'écoute active, et que 98% d'enfants avaient construit un projet de réinsertion par la méthodologie de recherche-action participative.

Si les projets éducatifs individualisés devaient permettre d'établir les activités à entreprendre avec les enfants au CTO, les projets de réinsertion visaient l' « après-CTO ».

Lorsqu'on utilise la méthodologie d'écoute active, aucun jugement ne doit être apporté à ce qu'exprime l'enfant, lui permettant ainsi de se sentir en confiance pour exprimer ce qu'il souhaite. Mais lorsqu'il s'agit d'accompagner les enfants vers un projet socioprofessionnel, c'est le principe de réalité qui doit être appliqué, pour repositionner l'enfant dans les perspectives qui s'offrent à lui. Il semble au final, qu'une certaine confusion dans l'esprit des enfants (ou des encadreurs ?) a régné, puisque bon nombre des projets de réinsertion réalisés manquaient totalement de réalisme.

Plusieurs facteurs ont pu conduire à ces résultats :

- D'une part, il était difficile aux encadreurs d'avoir quelque chose de concret à proposer aux enfants dans la mesure où rien n'avait été prévu jusque très tard en la matière, la seule perspective de réunification familiale ayant été envisagée dans un premier temps.
- D'autre part le choix de méthodologies d'écoute active pour l'élaboration des projets éducatifs individualisés a pu laisser croire aux enfants qu'ils étaient libres aussi d'élaborer tous types de projet socio professionnel (réaliste ou non) qui serait soutenu par les autres acteurs et bailleurs de fonds.
- Enfin, de nombreuses promesses faites aux enfants au moment de la démobilisation puis par la suite les ont conduit à plus encore d'irréalisme.

Au bout de 9 mois de passage dans le centre de transit et d'orientation, un grand nombre d'entre les enfants ne savaient toujours pas vers quel projet se diriger, alors que le temps initial de passage et donc maximum pour élaborer un projet individuel était à l'origine de 3 mois.

Enfin, l'établissement d'un projet de réinsertion suppose qu'une évaluation du niveau de compétences des enfants soit entreprise. Au vu des difficultés qui présideront lors de la phase de réinsertion socio professionnelle, il apparaît nettement que très peu d'activités d'évaluation ont été menées dans ce sens. A titre d'exemple, 60% des enfants envoyés en formation professionnelle s'avéreront être analphabètes et donc incapables de suivre toute les parties théoriques de la formation qui leur sera dispensée.

Rétablissement des liens familiaux

Après plusieurs malentendus, (les enfants croyant par exemple que les volontaires de la Croix Rouge allaient les réunifier de force avec leurs parents et garder la prime de guerre qu'ils auraient dû leur payer), les activités de rétablissement de liens familiaux ont pu se dérouler dans de bonnes conditions, les enfants ayant adopté un comportement beaucoup plus calme après avoir situé le rôle de la Croix Rouge et du CICR qui n'ont jamais cessé de tenir le même discours sur ce pourquoi ils étaient présents. Il est important de noter à ce

sujet qu'ils ont été quasiment les seuls, parmi le personnel présent, à ne pas se sentir obligés de faire des promesses à propos de leur rôle et ce qu'ils pouvaient apporter, alors qu'eux aussi ont eu à faire face au fait que les enfants n'étaient pas ceux attendus.

Ainsi plus de 800 messages ont pu être distribués. 95% des enfants ont écrit des messages, les 5% restants n'ayant aucune adresse à fournir, et environ 2/3 d'entre eux ont obtenu des réponses, renouant quelquefois après plusieurs années, avec leur famille.

4.7 - Points et questions particuliers relatifs au CTO

Quelques points particuliers relatifs au CTO tels que la prise en charge du groupe de filles, la présence d'adultes parmi les enfants, la dimension « argent » comme élément récurrent « parasitant » le projet et les prolongations répétitives du séjour au CTO méritent d'être exposés plus particulièrement.

Prise en charge des filles.

Comme nous avons pu le voir, au moment de la conception du projet, il n'avait pas été envisagé de démobiliser des filles.

Ce n'est que devant le fait accompli (un groupe de 16 filles dont certaines étaient mères, parmi les enfants démobilisés), qu'on réalisa qu'il était urgent de prévoir quelque chose pour elles. Certaines d'entre elles, après avoir reçu les informations sur ce en quoi consistait la démobilisation, décidèrent de retourner dans leurs unités, 10 firent le choix de rester. Il était alors évident que le CTO n'avait aucune capacité pour les accueillir. D'une part parce que rien n'était prévu pour les enfants en bas âge et l'éducation à la gestion de la famille, d'autre part à cause de la promiscuité avec les garçons qui accentuait les problèmes de comportements sexuels inadaptés.

A ce titre, rien dans le rapport final des activités pédagogiques du CTO ne laisse entendre que des mesures éducatives spécifiques ont été prises pour les filles. Même si leur séjour devait n'être que provisoire, il aurait été essentiel de proposer rapidement des activités qui leur soient profitables, et des mesures particulières pour éviter les effets de la promiscuité avec les garçons.

Mais il a fallu attendre 5 mois pour qu'une solution alternative leur soit proposée, cumulant prise en charge et formation professionnelle. Ce retard dans l'identification d'une solution adéquate pour la prise en charge des filles en dehors du CTO qui n'était en rien adapté à elles, témoigne du bien peu de capacités des acteurs pour identifier des solutions aux situations inattendues qui se sont présentées à eux.

Consciente de la situation, impatiente de trouver une alternative convenable, l'UNICEF avait posé plusieurs fois un ultimatum au BUNADER (lors de réunions en accord avec les autres partenaires, puis par courrier) pour qu'une solution soit trouvée au plus vite, sans résultat. Au mois de février 2002, l'UNICEF et le GADERES s'organisèrent pour proposer que les filles soient prises en charge par l'ONG SACD, avec des enfants de rues en projet d'insertion, ceci sans passer par une concertation avec le BUNADER. Après un certain nombre d'hésitations de la part du BUNADER pour accepter cette proposition, les filles furent amenées sur place mais refusèrent de cohabiter avec des enfants des rues, qui avaient selon elles des comportements très inadéquats, trop « libres ». Elles ne se considéraient pas comme appartenant au même monde et se sentaient dévalorisées par cette proposition de prise en charge commune.

Finalement, c'est l'organisation INOAF qui sera choisie pour accueillir les filles. Alors que l'organisation avait été contactée en février 2002, ce n'est qu'au mois de mai que 9 filles se rendront à l'INOAF, après avoir rencontré les responsables et avoir fait une visite sur place. Une des filles sera réunifiée avec sa famille en mai 2002. Encore une fois, un grand délai est passé sans que rien ne se fasse parce que le BUNADER se sentait mis devant un fait accompli sans avoir participé à l'identification de l'organisation qui avait été présentée par le GADERES.

Au moment où les filles arrivèrent à l'INOAF, 5 d'entre elles étaient enceintes, suite semble-t-il à la « promiscuité » avec les garçons au CTO (la mission d'évaluation n'a pas eu l'occasion de vérifier qui sont tous les pères des enfants, mais les filles disent que ce sont des enfants présents au CTO). Au questionnement sur la raison pour laquelle elles étaient si nombreuses à être enceintes, les filles expliquent que devant l'incertitude sur leur avenir, elles ont cherché dans leur entourage, un mari qui puisse s'occuper d'elles (!). Qui que soient les pères des enfants, cet état de fait est un échec retentissant de la prise en charge saine dont auraient dû bénéficier les filles, notamment en termes d'éducation et d'orientation. En effet, à la difficulté d'assumer leurs propres besoins, s'ajoute maintenant celle de la prise en charge de leurs bébés.

L'évaluation dispose de trop peu d'éléments pour juger des activités réalisées par l'INOAF. On peut noter cependant que les filles témoignent d'un environnement satisfaisant pour leurs enfants en bas âge, puisque, étant accueillies avec des filles mères, l'INOAF disposait de moyens de prise en charge adaptée. Mais elles déplorent le fait qu'un seul repas leur était servi, à heure fixe, impossible à rattraper pour celle d'entre elles qui poursuivait ses études à l'extérieur. On peut aussi noter que la formation en coupe et couture dispensée pendant les trois mois n'était pas constante et n'a pas été suffisante pour offrir aux filles une possibilité d'emploi ou d'apprentissage.

L'idée avait été émise qu'à leur sortie de l'INOAF (d'une durée de prise en charge de 3 mois) on leur offrirait un soutien pour la réalisation d'un projet. Mais rien n'a été mis en place à ce titre. Le jour où leur séjour s'est terminé, personne n'était là pour les conduire où elles devaient aller, pour les soutenir pour une suite possible. Elles souhaitèrent emmener les ustensiles de cuisine et leur matelas qui avaient été fournis par le projet pour pouvoir établir un foyer minimum, ce qui leur fut refusé. Elles eurent alors le sentiment qu'on souhaitait se débarrasser d'elles, et après avoir manifesté leur colère par un scandale retentissant et des jets de pierre, elles se dirigèrent vers le camp militaire, où elles trouvèrent des amis acceptant de les héberger.

Depuis, très peu d'actions ont été développées en leur direction. Un suivi médical très basique (à cause de l'incapacité de BUNADER de prendre en charge les frais hospitaliers) leur est assuré et l'UNICEF leur a fourni des « kits baby ». Elles expriment une très grande déception vis-à-vis de ce que leur a offert le processus et se sentent avoir tout perdu (logement, situation) pour ne rien gagner, sauf l'ironie de ceux qui les voient revenir au camp militaire. Elles souhaitent qu'on ne les oublie pas.

Présence d'adultes au CTO

Parmi les « surprises » de la démobilisation (et les indicateurs des résistances des forces armées au processus), figurait la présence importante d'adultes parmi le groupe des « démobilisés ». La plupart d'entre eux étaient des « kadogos », c'est-à-dire qu'ils avaient été recrutés dans l'armée lorsqu'ils étaient mineurs, et à ce titre se considéraient comme « enfants soldats » à démobiliser (et pouvant bénéficier de la prime de démobilisation promise).

Cette présence a été problématique à plusieurs égards. D'une part parce qu'ils étaient parmi les plus exigeants (en demande de la prime de démobilisation et d'une prise en charge plus « confortable »). D'autre part, parce qu'ils avaient la capacité de diriger l'ensemble du groupe dans des actions musclées de revendications. Enfin, ils ne pouvaient raisonnablement pas bénéficier du soutien apporté par l'UNICEF et le PAM qui s'adressait strictement aux enfants.

Sous la pression des partenaires, le BUNADER fit donc effectuer un contrôle médical qui permit d'établir qui étaient les adultes et ces adultes furent renvoyés vers leurs unités d'origine. Certains parlent d'un groupe de 47 adultes. En faisant pourtant une simple différence entre les listes « avant » et « après », on identifie 280-207= 73 adultes, ce qui représenterait 25% du groupe.

L'opération de contrôle médical fut qualifiée à plusieurs reprises « d'assainissement du centre », ce qui témoigne du peu de cas fait du sort des personnes concernées, assimilée par cette image à des « agents infectieux ». Le CICR, au titre de la protection qui est son mandat, refusa de communiquer les âges des démobilisés et s'opposa formellement à leur renvoi, demandant à ce que d'autres solutions soient trouvées, notamment la réunification familiale qu'ils pouvaient assurer, ce qui leur fut refusé. Ils demandèrent donc que des lettres d'excuses de la part du gouvernement soient envoyées aux parents qui avaient été identifiés et avec qui une éventuelle réunification avait été évoquée.

S'il est compréhensible qu'il était très difficile de prendre en charge ces adultes à l'intérieur du CTO, il semble qu'aucune solution alternative n'a été envisagée par le BUNADER pour ces « démobilisés » dont il pourrait avoir la charge. La question de la prise en charge des « kadogos » devenus adultes reste pourtant posée pour les raisons qui ont été exposées au chapitre « pertinence ».

La dimension « argent/biens »

A plusieurs reprises, des questions relatives à une prime de démobilisation, au paiement de la solde, aux biens et au matériel qui étaient donnés aux enfants, aux micro-dons et micro-crédits, sont venus entraver la bonne marche du processus.

La plupart du temps, il s'est agi pour les enfants de se plaindre qu'on ne leur donnait pas assez, de voler ce qu'ils pouvaient pour revendre les objets et dépenser inconsidérément l'argent ainsi obtenu (drogue, prostitution quelquefois) et de revendiquer qu'on leur en donne plus. Certains des adultes faisaient partie des « prometteurs », d'autres se retrouvèrent « otages » de promesses qu'ils n'avaient pas faites, d'autres enfin, très clairs sur leur mandat, ne purent échapper à ce type de relations qu'après de longues explications.

Sur le sentiment des enfants de ne pas avoir assez, il paraît évident que de nombreuses promesses leur ont été faites lors de leur enrôlement sur ce à quoi ils auraient droit après la libération du pays. Puis lors de la démobilisation, d'autres promesses formelles ont été faites, ou des rumeurs non démenties ont laissé entendre qu'une prime très conséquente serait versée aux démobilisés, et qu'on les aiderait à s'établir pour un avenir sans inquiétudes. Les enfants ont ainsi été bercés de nombreuses illusions (entretenues par l'effet amplificateur du groupe), qu'il fut difficile à l'équipe d'encadrement et aux différents intervenants de contredire.

Cette constante demande d'une aide financière ou matérielle et l'auto-maintien de l'illusion engendrée par les promesses traduit pourtant clairement le fort désarroi des enfants devant la situation qu'ils avaient à vivre. D'une part un considérable besoin de reconnaissance (après avoir été expulsés de leur milieu dans des conditions difficiles à assumer), d'autre

part une forte inquiétude sur leurs conditions de vie en dehors de ce milieu (qui leur offrait certains privilèges et des liens de solidarité).

Plusieurs réponses peuvent être apportées à ce désarroi, parmi lesquelles la réelle mise en application des promesses énoncées, des actions visant à rétablir un langage vrai et ne pas entretenir les illusions, une bonne prise en charge des enfants tendant à réduire leur inquiétude (certaines de leurs demandes étant justement fondées), l'apprentissage à la gestion de petites finances, enfin la création de projets d'avenir réalistes et réalisables avec leur participation.

Au lieu de mettre en œuvre une réponse pédagogique exposant aux enfants la réalité de ce qu'ils pouvaient attendre et leur proposant un accompagnement pour que ces moyens soient mis à profit au mieux, face à leurs demandes et exigences, l'attitude des adultes fut de plutôt dire « oui » pour le lendemain afin de se débarrasser de la question ou d'envoyer les enfants vers d'autres interlocuteurs « décideurs » tels le BUNADER ou l'UNICEF, au lieu de dire « non » et s'affronter au mécontentement. Lorsque les demandes se firent plus pressantes, certains tentèrent d'appliquer « plus de discipline ». Puis lorsqu'il s'avéra que les enfants déployaient une démonstration de force à laquelle ils ne pouvaient pas répondre (notamment par la prise d'otages et le désarmement des policiers militaires venus les affronter), ils cédèrent aux exigences des enfants (leur donnant de l'argent qui ne leur était normalement pas destiné). Cet éventail de réactions continua à entretenir chez les enfants le sentiment qu'ils avaient raison d'exiger plus et à empêcher qu'ils envisagent de sérieusement prendre en mains leur avenir. Les enfants qualifient ces prises d'otages de « négociations » et les menaces qu'ils profèrent à l'encontre de certains acteurs du projet de « moyens de pression » auprès des décideurs pour obtenir leur « dû ».

Il est à noter que l'équipe des volontaires de la Croix Rouge et du CICR, après des explications longues au début du séjour au CTO sur leur mandat et des clarifications sur le fait qu'ils n'étaient en rien responsables de la délivrance d'une prime, ne furent inquiétés à aucune des deux prises d'otages réalisées par les enfants au CTO. Ceci tend à prouver qu'un langage clair sur les raisons de leur présence, et l'accomplissement des promesses tenues (réussite dans l'envoi et la réception de messages des familles) suffit à ne pas provoquer des revendications inadéquates.

A cette absence de réponse éducative, est venue s'ajouter la multiplication des promesses ou le non déni des rumeurs. Pour exemples :

- le chef de cabinet adjoint du ministre délégué à la défense, vint annoncer aux enfants qu'ils allaient recevoir leur prime dans la semaine qui suivait, puis repartit laissant l'équipe affronter la colère des enfants lorsque la prime n'était toujours pas délivrée,
- on évoqua, au début de la mise en œuvre des projets de réinsertion socio économique, la possibilité d'octroi de micro-crédits, sans prendre le temps de spécifier les conditions dans lesquelles ils pourraient être délivrés, laissant les rumeurs et le mécontentement des enfants prendre place,
- les micro-dons qui accompagnaient le projet professionnel furent délivrés sans aucune formation à la gestion des petites finances et donc très vite dilapidés,
- on laissa croire aux filles qu'en partant de l'INOAF, elles pourraient emmener le matériel de cuisine et les matelas pour se constituer un foyer, ce qui ne semble pas être une revendication si incongrue, mais qui n'était pas prévu.

Les enfants actuellement, continuent à réclamer la prime dont l'octroi a semble-t-il été décidé par le Chef de l'Etat. Ils se maintiennent dans l'illusion que l'octroi de cette prime résoudra leurs problèmes, alors qu'on peut s'attendre à ce qu'ils la dépensent aussi rapidement que les micro-dons qu'ils n'ont pas su gérer. Le passage pendant 9 mois au CTO, n'a donc en

rien permis à ces enfants d'acquérir un sens un peu plus grand de la réalité financière qu'ils devront affronter.

Prolongations du séjour au CTO

Devant l'impossibilité de trouver des solutions « d'après CTO » pour les enfants (réunification familiale, réinsertion socio-économique ou autre solution de remplacement), il fut décidé à plusieurs reprises, dans le souci de ne pas mettre les enfants à la rue, de prolonger la période d'ouverture du CTO de Kimwenza.

Alors qu'il était prévu que le séjour au CTO dure uniquement 3 mois, 5 prolongations furent décidées : 1 mois et demi, puis 1 mois, puis deux semaines, puis deux mois, enfin un mois. Au total le CTO a été ouvert 9 mois.

Ces différentes prolongations ont entraîné un climat d'insécurité de plus en plus grand, engendré par le mécontentement grandissant des enfants (présents ou non) qui proféraient de nombreuses menaces.

Par ailleurs, le PAM n'étant pas en mesure d'assurer le ravitaillement jusqu'au bout, le ministère de l'intérieur et l'UNICEF durent prendre le relais. L'équipe de superviseurs du BICE ne continua pas à assurer de présence après le départ des 122 enfants vers une formation professionnelle, laissant les encadreurs et un nouveau chef de projet du BUNADER (l'ancien fut muté) prendre en charge la suite, qui se caractérisait par une grande attente.

Il devenait de plus en plus urgent de trouver des solutions d'insertion adaptées au profil des enfants.

Au mois de mai, ce sont d'abord 9 filles qui partirent du centre vers l'INOAF. A partir du mois de mai encore, 14 enfants (dont une fille) furent réunifiés avec leurs familles (dont 11 bénéficièrent par la suite de formation professionnelle et de micro-dons). En juillet, ce sont 122 enfants de plus de 15 ans qui commencèrent une formation professionnelle et quittèrent le CTO pour emménager dans des logements payés avec les micro-dons.

Il restait ensuite à trouver des solutions pour 74 enfants (selon la liste des enfants établie par le BUNADER en août 2002), dont 25 d'entre eux étaient constamment présents au CTO (les autres allant régulièrement loger à l'extérieur). Après des efforts d'évaluation de la situation et d'identification d'organisations opérationnelles adaptées aux cas des enfants, des solutions plus ou moins provisoires furent trouvées pour eux en dehors du CTO.

S'il est bien évident que le processus de démobilisation et réinsertion ne se résume pas à la présence des enfants dans un centre de transit et d'orientation, sa fermeture était nécessaire non pas pour clore le processus mais bien pour tourner une page et passer à la suite. Et c'est cette suite qui a à nouveau inquiété les enfants qui considéraient le centre comme une dernière planche de salut. Ceux qui suivaient le projet de formation professionnelle menacèrent de bloquer la fermeture du CTO prévue pour le 17 septembre. Il fut donc décidé de fermer le 16 et d'évacuer les enfants pour éviter des affrontements inutiles. Ainsi jusqu'au dernier jour, l'insécurité a caractérisé le CTO, due au sentiment d'injustice et à la peur de l'avenir que ressentent les enfants.

Il est donc notable que l'absence de solutions idoines pour l'après-CTO et la phase d'identification inadaptée aux critères retenus ont provoqué la nécessité de maintenir le CTO ouvert plus longtemps. Mais on constate que ces prolongations ont surtout contribué à accentuer le malaise plutôt qu'à résoudre les problèmes, d'autant plus que certaines des prolongations étaient si courtes qu'elles ne faisaient qu'amplifier l'angoisse du lendemain (la

deuxième prise d'otages a été déclenchée juste avant la fermeture prévue du CTO, qui provoquait une inquiétude croissante des enfants quant à ce qui les attendrait à la sortie).

4.8 - Après le CTO, la réinsertion socio économique, la réunification familiale et l'intégration sociale

Réunification familiale

Au total, sur environ 230 enfants passés par le CTO, 14 ont été réunifiés en présence du BUNADER et des bourgmestres des communautés concernées.

Les enfants originaires de l'Est n'ont pu être réunifiés à cause de la situation de conflit persistant.

64 enfants étaient « réunifiables » dans la région de Kinshasa. Parmi eux, 3 ont accepté la réunification officielle, la grande majorité des autres, après le refus d'une réunification formelle, sont finalement retournés dans leurs familles.

9 enfants sont « réunifiables » à l'étranger (la volonté et la capacité des familles d'accueil ayant été évaluée sur place). 8 ont reçu un passeport. Le CICR s'emploie à leur obtenir des visas pour l'expatriation.

Un nombre assez important de parents et d'enfants ont refusé la réunification qui était possible. La raison principale étant l'absence de versement de la prime de guerre qu'ils attendent.

Les enfants disent en effet qu'ils ne souhaitent pas rentrer en famille s'ils n'ont rien à apporter. Les familles (souvent parmi les membres de la famille élargie), de leur côté, expliquent qu'elles n'ont pas le moyens de prendre en charge ces enfants, et qu'il faut qu'elles soient aidées pour ce faire.

Ceci nous renforce dans l'idée que les aspirations des enfants et des familles en cas de désir de retour à la vie civile n'ont pas été sérieusement considérées dans la recherche de solutions « après-CTO » ni au moment de l'élaboration / planification du projet, ni par la suite. Aucune réponse n'a donc pu être envisagée par rapport à cette aspiration: ni l'octroi d'un éventuel pack de retour, ni l'accompagnement pédagogique des enfants pour expliquer l'impossibilité de compter sur une telle aide, ni la sensibilisation des familles pour qu'elles reçoivent les enfants quelles que soient les conditions dans lesquelles ils reviennent.

Pour comprendre les raisons de l'absence de planification tangible sur cet aspect, il convient de rappeler que les acteurs du processus s'attendaient à ce que les forces armées d'une part identifient des enfants assez jeunes originaires de la région de Kinshasa, et qu'il soit possible d'autre part, de rencontrer ces enfants et d'obtenir des renseignements sur leurs familles, ce qui aurait permis d'envisager un travail préalable de rencontre et de sensibilisation, et de mesurer les éventuelles résistances à une réunification. Mais encore une fois, face au changement de situation, bien peu de solutions alternatives ont pu être trouvées.

Enfin, pour ce qui concerne ce thème de la réunification familiale, si elle est sans conteste un élément important porteur de stabilité et de sécurité pour l'enfant de façon générale, elle est une bonne solution d'avenir pour les plus jeunes qui devraient pouvoir se tourner vers une re- scolarisation, mais elle n'est pas suffisante pour les plus vieux d'entre les enfants pour qui des solutions de réinsertion socio-économiques doivent être mises à l'étude. Hors, il

n'apparaîtra que tard dans le projet, la question de l'importance de l'âge des enfants pour déterminer une solution qui leur convienne, notamment une prise en charge en plus d'une orientation professionnelle.

Réinsertion socio-économique

Afin de favoriser la réintégration des enfants, des solutions de réinsertion socio-économique ont finalement été envisagées pour prendre le relais du CTO qui n'avait plus rien à offrir aux enfants.

Au stade où en est actuellement le projet, il n'est pas possible de tirer des conclusions définitives sur la réussite des actions de réinsertion socio-économique, puisqu'elles ne sont pas encore terminées. Il serait en effet trop ambitieux d'en attendre des résultats immédiats, alors que les actions engagées n'ont pas même été menées jusqu'au bout.

L'évaluation se contentera donc de présenter une analyse du processus engagé à ce jour, c'est-à-dire les formations professionnelles et les différents types de prise en charge proposés aux enfants.

Le groupe des filles

Ce n'est qu'au mois de mai 2002, soit 5 mois après leur arrivée qu'une solution a finalement été trouvée pour les filles en dehors du CTO. Ainsi, 9 filles ont été prises en charge par une organisation qui leur dispensait en même temps une formation en coupe et couture, ceci pour une durée de trois mois.

L'impact de cette formation, apparemment trop courte, est actuellement inexistant, aucune fille n'ayant pu la faire valoir pour un emploi. Après cette période de prise en charge (logement et nourriture), elles se sont trouvées sans soutien et sont toutes retournées au camp pour loger chez des amis.

Une d'entre elles continue ses études entamées avant la démobilisation, par ses propres moyens.

Première phase

Dans un premier temps, c'est le BIT qui a été sollicité pour proposer à un groupe d'enfants une solution de réinsertion socio professionnelle, telle qu'ils l'avaient identifiée pour d'autres groupes vulnérables :

Dans ce cadre, 133 enfants (122 à Kinshasa et 11 réunifiés) de plus de 15 ans ont suivi une formation professionnelle de trois mois (dont 99% en mécanique automobile) qui s'est terminée mi-octobre et ont bénéficié de micro-dons d'un montant de 100 USD (plus 20 USD pour frais de transports et 45 USD pour la nourriture).

Le caractère précipité de la demande faite au BIT les a amenés à considérer l'entrée en formation d'emblée, sans prendre de moyens d'évaluer la situation et d'orienter les enfants (ce qui aurait dû être la mission de l'équipe d'encadrement du CTO). Une des conséquences de cette précipitation est le constat après-coup que 60% de ceux qui ont bénéficié de la formation (dont une grande partie est théorique) étaient analphabètes et n'ont donc pas pu profiter pleinement de cette formation. Il apparaît que si une évaluation correcte de leur niveau avait pu être conduite, des solutions d'apprentissage plus adaptées auraient pu être envisagées. Par ailleurs, le manque de temps d'évaluation s'est assorti d'un manque de

temps d'orientation personnalisée des enfants, ce qui a provoqué un choix massif de la filière mécanique (119 inscrits) qui n'était pas forcément la filière la meilleure pour eux.

Sur un autre plan, il apparaît que la durée de ces formations est adaptée à un public adulte ayant besoin d'un recyclage mais, pour des enfants non qualifiés, elle semble n'être pas suffisante pour offrir des possibilités d'emploi à la sortie.

Enfin, les micro-dons qui ont été octroyés aux enfants devaient servir pour les aider à subvenir à leurs besoins élémentaires pendant une période assez longue avant de trouver une situation, après leur formation. Mais l'incapacité pour le BUNADER d'envisager une prise en charge des enfants à leur sortie du CTO a conduit le BIT à octroyer tout de suite les micro-dons sans formation à la gestion et à l'indépendance socio économique. Les enfants ayant reçu cette somme ont été accompagnés pour la recherche de logements en commun, mais cet argent a été souvent mal géré et il ne reste rien à la majorité d'entre eux. Un grand nombre n'ont actuellement plus de logement et passent la nuit d'une maison à l'autre, quelquefois dans la rue (selon leurs dires). Certains sont retournés au camp militaire, se faire héberger par des amis.

Des solutions de suivi sont envisagées telles que des stages ou l'éventualité de créer des projets assortis de micro crédits. Ces solutions de stage ou d'apprentissage devraient permettre de compenser les manques et d'introduire les enfants à un stade plus avancé de prise en charge autonome. Mais au moment de l'évaluation, les enfants qui ont fini leur formation depuis deux semaines s'inquiètent qu'aucune information ne leur soit parvenue et continuent à être inquiets quant aux suites possibles.

Deuxième phase

Dans un second temps, l'UNICEF a fini par déroger à son choix de ne prendre en charge que la réunification familiale, et a financé d'autres solutions, notamment pour les plus jeunes, sans repères (non « réunifiables ») que le BIT ne pouvait pas prendre en charge.

La situation actuelle de ces enfants est la suivante :

- 29 enfants sont en passe de recevoir une formation professionnelle assortie de micro dons.

Au vu de l'expérience du BIT avec les formations professionnelles qui avaient été proposées, des leçons ont été prises, tenant compte d'une contrainte : celle de ne pas donner aux enfants une somme d'argent plus haute que celle qu'avaient reçue ceux de la première phase, au risque de provoquer des troubles dus à un sentiment d'injustice. Une prise en charge immédiate des enfants, vers leur indépendance, a donc été envisagée.

Quatre facettes ont été programmées : l'évaluation de leurs capacités et l'orientation vers une formation adaptée, la réinsertion socio-économique, une formation en gestion des petites finances, un module d'éducation à la paix. Il a été décidé que la moitié seulement du micro-don serait délivrée au début, l'autre moitié étant conditionnée à une assiduité aux formations.

- 28 enfants ont été scolarisés ;
- 10 enfants ont été scolarisés et seront pris en charge pendant 9 mois, logés dans deux maisons et suivis par des éducateurs.
- 13 enfants dits « sans repères » (les plus jeunes d'entre eux) sont pris en charge par une institution pendant un an. Certains d'entre eux suivent une formation professionnelle, d'autres sont scolarisés ou encore en attente d'un choix qui soit adapté.

5 - Impact

L'évaluation dispose encore de peu d'éléments pour mesurer l'impact qu'aura le processus sur les enfants. Les activités de réinsertion ne sont pas terminées, et de ces activités dépendra en partie le sort des enfants.

Mis à part probablement les enfants réunifiés, aucun des enfants passés par le CTO n'a aujourd'hui une situation sûre. Certains disent littéralement être « à la rue ». La plus grande détresse qu'ils expriment est cette incertitude de l'avenir alors que dans l'armée, une certaine forme de sécurité leur était garantie. Ils ont le sentiment d'avoir été trahis par tous les acteurs de ce processus de démobilisation. Certains d'entre eux disent qu'ils réintégreraient l'armée s'ils le pouvaient. Ils se sentent être les perdants du processus.

Alors que ce processus avait pour mission de trouver pour les enfants une solution alternative à la vie au sein des forces armées, s'ils ont bien été démobilisés (malgré quelques restes de lien avec le monde militaire), ils font face à l'inconnu pour la suite.

Alors que leurs inquiétudes auraient dû être la préoccupation première des équipes, c'est leur agressivité (conséquence de l'inquiétude) qui a été identifiée. Dans cette perspective, la position générale que les adultes ont adoptée a consisté plus souvent en un affrontement avec les enfants plutôt qu'à une prise en compte de leur réalité. A cet affrontement, les enfants ont évidemment perdu, puisque c'est cette incertitude sur leur avenir qui en est la conséquence.

Ce sentiment des enfants, si aucune réponse n'y est apportée, aura, en plus de l'échec pour ce qui concerne leur protection, des répercussions néfastes sur la suite du programme, d'autres enfants étant particulièrement attentifs à la première expérience et ne souhaitant pas subir les mêmes déboires lorsque viendra pour eux l'occasion d'être démobilisés.

A ces aspects plutôt négatifs, il convient d'ajouter la considération suivante. La majorité des enfants ont exprimé lors de l'atelier qu'ils ne souhaitaient pas réintégrer l'armée. C'est un signe plutôt positif qui témoigne de leur compréhension que l'armée n'est pas le milieu qui leur convient, et qui pourrait permettre d'éviter un ré-enrôlement à condition que leur situation s'améliore rapidement (la position des enfants à ce sujet est en mouvement, en fonction de leur sort présent, du contexte, de leur environnement, des moments d'espoir ou de désespoir auxquels ils ont à faire face). C'est aussi un signe encourageant témoignant que malgré les difficultés rencontrées, la pertinence du projet reste entière.

6 - Réplicabilité

Si de nombreuses difficultés ont jalonné les efforts engagés dans le processus par tous les acteurs, il est important de noter qu'aucun n'a abandonné et que jusqu'au bout, des solutions ont été apportées aux problèmes rencontrés. La présente évaluation énonce une longue liste de facteurs défavorables au projet, mais malgré tout, les partenaires ont souhaité prendre un temps pour regarder en arrière et tirer les leçons du passé.

Cet accueil fait à l'évaluation laisse augurer de la capacité de tous à apprendre des leçons qui en seront tirées et à établir de nouvelles bases pour une prochaine phase de démobilisation des enfants.

S'il est évident que les enfants démobilisés ne correspondaient pas au profil attendu, la réalité qu'ils ont présentée a donné matière pour connaître mieux ce qu'ils devront organiser pour la suite.

Enfin, un certain nombre d'outils et de réponses trouvées aux problèmes posés sont maintenant en place et devraient pouvoir être utilisés pour la suite: base de données constituée, quelques organisations opérationnelles pour la réinsertion socio économique identifiées, etc.

La pertinence de la mise en œuvre d'un tel programme demeure pleinement valable. L'utilisation des enfants au sein des forces armées viole à plusieurs niveaux leurs droits les plus élémentaires et compromet grandement leur avenir, ainsi que celui de la société congolaise dans son ensemble.

Si la situation décrite précédemment présentait un contexte difficile, avec une guerre encore très présente et une structure de coordination gouvernementale peu opérationnelle, la situation actuelle est plus encourageante avec l'aboutissement prochain du dialogue inter congolais qui devrait déboucher sur un gouvernement inclusif où la restructuration du BUNADER est à l'ordre du jour, et offrant des espoirs solides d'une paix durable qui devrait permettre :

- moins de résistance de la part des membres des forces armées pour s'engager dans le processus de démobilisation des enfants soldats, et l'opportunité pour eux de profiter de ce processus pour une large restructuration qui avait été envisagée en 1997.
- une plus grande confiance des acteurs et bailleurs de fonds internationaux susceptibles de s'engager.

L'officialisation prochaine d'un code de protection de l'enfance réformant les textes nationaux en harmonie avec les textes internationaux ratifiés et les mesures conservatoires de protection des enfants victimes de conflits armés justifie d'autant plus que le processus de démobilisation des enfants soit poursuivi. Chaque enfant a maintenant droit à être démobilisé et un trop grand retard de mise en route du processus d'une part accentue les risques pour les enfants concernés mais peut aussi en priver certains en passe de devenir adultes des bénéficiaires du processus.

Conclusions

Les causes aux différents problèmes rencontrés agissent en cascade. Au vu de l'expérience passée, il apparaît évident que toutes les parties du processus étaient en lien étroit, et que les défauts de chaque phase ont eu des répercussions sur les phases suivantes.

Le terme processus est donc utilisé à raison pour décrire l'ensemble des activités relatives à la démobilisation parce que toutes les étapes sont liées les unes aux autres.

Il est essentiel de continuer à le penser sous cet angle et à cet effet, le processus de démobilisation ne devrait pas commencer tant que toutes les étapes, et notamment celles de la réinsertion socio-économique, de la réunification familiale, de la réintégration communautaire et du suivi ne sont pas prêtes.

En cela, je recommande que l'expérience soit repensée dans son ensemble et entièrement planifiée du point de vue opérationnel, en précisant les rôles et responsabilités des acteurs impliqués à chaque étape du processus, ainsi que les stratégies d'engagement et de désengagement de chacun.

Enfin, certains préalables devraient être remplis pour garantir un minimum de chances à la bonne marche des activités mises en œuvre.

Préalables

De manière générale, on peut énoncer des préalables contextuels suivants :

- Il est nécessaire que la volonté politique exprimée à plusieurs occasions se manifeste par des actes concrets, notamment de la part des forces armées: l'application de toutes les mesures conservatoires dont l'arrêt des efforts de recrutement de la part des commandants d'unités, l'engagement de l'armée aux niveaux qui les concerne, notamment l'identification, le désarmement et la démobilisation des enfants.

Au regard de l'expérience passée, pour ce qui concerne les aspects opérationnels, je recommande que les préalables suivants soient exigés avant toute décision de s'engager dans un nouveau processus de démobilisation :

- ***La possibilité pour les agences de protection de l'enfance d'organiser des activités de contrôle médical et entretiens individuels sur les lieux de regroupement des enfants, après identification par les forces armées et avant la démobilisation effective, permettant de vérifier que les personnes identifiées sont bien des enfants répondant aux critères qui ont été définis en accord avec tous les partenaires engagés dans le processus.***
- ***Un engagement formel du gouvernement (ou des groupes non étatiques responsables des forces armées) que les mesures conservatoires sont appliquées, notamment l'arrêt de l'enrôlement des enfants dans les forces armées.***

Par ailleurs, l'expérience passée permet de tirer un certain nombre de leçons pour la suite.

Leçons et recommandations

Plaidoyer

Les actions continues de plaidoyer ont porté leurs fruits avec la création d'un cadre légal décrétant la démobilisation, mais la résistance des forces armées a influé négativement sur le processus.

Si il apparaît clairement que le Chef de l'Etat est convaincu de la nécessité de s'engager dans un tel processus, les différents ministères n'ont pas su dégager des moyens de la mise en œuvre.

- ***Les activités de plaidoyer devraient être donc être dirigées aux plus hautes autorités des forces armées et des différents ministères, afin de garantir de leur part une complète adhésion au processus***

Sensibilisation

De nombreuses actions de sensibilisation ont été organisées et ont pu porter leurs fruits parmi la population. Mais les principaux intéressés n'ont pas toujours été touchés par ces activités.

On note que les forces armées en particulier n'ont pas compris l'intérêt de ce processus de démobilisation, ni pour les enfants, ni pour l'avenir du pays.

Un manque d'organisation stratégique, d'identification des cibles et de réadaptation des messages selon les résistances ont conduit au peu d'impact vers les enfants, les familles et les forces armées.

Par ailleurs, au moment de la sensibilisation, des promesses ou des rumeurs non démenties ont laissé croire aux enfants qu'ils bénéficieraient d'une prime de démobilisation et d'aides substantielles pour leur réinsertion, ce qui n'a pas été appliqué et a accentué la méfiance des enfants vis-à-vis de la parole des adultes.

- ***Pour améliorer les activités de sensibilisation, il devrait être procédé à une évaluation précise de la portée des messages qui ont été délivrés, des modes d'assimilation, des résistances et des arguments en faveur de ces messages qui ont pu être développés par les sensibilisateurs. Ainsi les messages et les moyens de les transmettre pourraient être améliorés avec les objectifs cités précédemment.***
- ***Les sensibilisations devraient être conduites de manière à toucher en particulier :***
 - ***Les enfants afin qu'ils connaissent la réalité de ce que leur offre la démobilisation ;***
 - ***Les familles et les communautés où les enfants seront susceptibles d'être réintégrés, afin qu'elles comprennent et acceptent pleinement leur rôle intégrateur pour l'enfant ;***
 - ***Les membres des forces armées à différents niveaux de responsabilité, afin qu'ils comprennent l'intérêt de la démobilisation pour les enfants et pour les forces armées elles-mêmes, et qu'ils y apportent leur contribution maximum.***

- **Les activités de sensibilisation dirigées aux enfants devraient être réalistes et s'appliquer à expliquer clairement et en détails ce qui va les attendre durant tout le processus.**
- **La formation des sensibilisateurs devrait se faire sous forme d'exercices pratiques permettant aux participants de se confronter aux difficultés inhérentes à l'exercice de cette activité.**
- **Les formations de sensibilisateurs devraient aboutir à un plan d'actions opérationnel pour chacun d'entre eux.**
- **Place devrait être donnée aux formations au Droit International Humanitaire et aux Droits et protection de l'Enfant au sein des forces armées**

Etudes et enquêtes

Des actions de sensibilisation et l'enquête sur le profil psycho social des enfants soldats ont été menées de manière confondue et ont donc prêté à confusion dans l'esprit des enfants, croyant qu'ils pourraient bénéficier d'un soutien sans limite.

Les études et enquêtes ont été très peu exploitées pour la conduite du projet pédagogique et de réinsertion des enfants. Par ailleurs il a été impossible d'établir un recensement exact du nombre d'enfants concernés

- **Les études menées devraient être révisées ou complétées, définissant non seulement le profil psycho-social de l'enfant soldat, mais prenant aussi en compte les enfants comme acteurs de leur décision, et analysant les raisons qui les conduisent à souhaiter rester dans la situation où ils sont actuellement, les motivations qui peuvent les amener à désirer une démobilisation, les conditions dans lesquelles ils s'estimeraient « gagnants » dans un tel processus. Il est évident que plusieurs types de réponses apparaîtront correspondant à différentes caractéristiques.**
- **Les résultats de ces études devraient être directement exploités pour planifier les différentes réponses qui seront proposées aux enfants, selon le profil qui est le leur.**
- **Un recensement devrait être conduit afin de savoir quel est le nombre d'enfants concernés par le processus à venir ainsi que leur profil, ceci afin d'établir des critères d'identification des différents groupes qui devront être démobilisés (si on considère que la démobilisation en se fera pas tout d'un bloc).**

Identification

La phase d'identification menée par les forces armées a été réalisée en inadéquation avec les critères qui avaient été émis, compromettant très fortement la bonne marche du processus. Aucune vérification n'a été possible de la part des agences internationales et de la société civile, et aucune information concernant les enfants identifiés n'a été transmise par les forces armées aux civils, ce qui a conduit à une confusion durable sur les profils des enfants au CTO et sur les possibilités de réinsertion qu'on était en mesure de rechercher pour eux.

- **L'identification devrait être menée avec tous les moyens nécessaires, priorisant les catégories des enfants les plus en dangers, en considérant cependant la capacité de leur offrir une solution viable de réinsertion et d'intégration. Citons un exemple : Les enfants les plus jeunes venant d'une région qui n'est pas sous contrôle des forces gouvernementales ne pourront pas être réunifiés dans l'immédiat. Le principe d'intérêt supérieur de l'enfant devrait permettre de faire un choix entre les différents principes qui conduisent les décisions : on peut considérer du fait de leur jeune âge que les enfants souffrent du non respect de leur droit à une protection contre les dangers qu'ils encourent à l'intérieur des forces armées. Mais les conditions de réinsertion qu'on est en mesure de leur offrir, sans la réunification familiale qui est un composant essentiel à leur âge, seront-elles meilleures que celles qu'ils connaissent actuellement en restant au sein des forces armées ?**
- **Après la phase d'identification effectuée par les forces armées, les organisations de la société civile et les agences de protection de l'enfance engagées dans le processus devraient être autorisées à procéder à la vérification du respect des critères énoncés en commun. Ceci se traduit par une visite sur les lieux (militaires) de regroupement des enfants afin d'y réaliser un contrôle médical et un entretien individuel.**

Démobilisation

La démobilisation s'est faite d'une part de manière incomplète (absence d'ODI, pas de désarmement formel, non radiation des listes des forces armées), et très confuse pour les enfants (remilitarisation partielle, pillage des biens, absence d'informations). Ces procédés ont pesé dès l'arrivée des enfants au CTO, puis tout au long du séjour, par l'affrontement qui s'est cristallisé entre les adultes méfiants et les enfants inquiets de leur sort.

- **Après la vérification de l'identification (qui est du domaine civil), les militaires devraient prendre le relais pour une démobilisation complète et documentée, à savoir,**

Du côté des forces armées :

- **un désarmement des enfants**
- **l'établissement pour chacun d'un ordre de démobilisation et de cartes les identifiant**
- **la radiation des listes officielles de membres des forces armées**
- **un arrêt du versement de la solde**

Du côté des autorités civiles,

- **la délivrance d'un « pack civil » comprenant des vêtements et un ensemble de matériaux de base**
- **l'établissement de papiers d'identité autres que les cartes de démobilisation qui les caractérisent selon leur activité passée et non sur un nouveau statut civil à part entière**

Centre de transit et d'orientation

Le séjour des enfants au CTO a dû être prolongé à plusieurs reprises faute de solutions adéquates pour leur réinsertion.

Certains enfants qui avaient commencé leurs études ont dû les interrompre faute de conditions favorables pour continuer. Le CTO a eu dans ce cas un effet néfaste pour les enfants.

Du fait de désaccord entre partenaires et de l'incapacité de trouver une organisation qui les prenne en charge, les filles ont dû rester dans le CTO qui était particulièrement néfaste pour elles et leurs enfants en bas âge.

Les objectifs du passage au CTO n'ont pas été atteints faute d'un recrutement adapté d'encadreurs expérimentés en accompagnement éducatif et d'une préparation et formation adéquate de cette équipe, à cause de choix pédagogiques inadaptés ou mal mis en œuvre, et du fait de l'incapacité de l'équipe à repenser ses stratégies, face aux imprévus qui sont apparus.

Une relation particulière à l'argent et aux biens a caractérisé le comportement des enfants, traduisant leur inquiétude face à l'avenir et leur incapacité à comprendre la réalité à laquelle ils allaient être confrontés. Face à cette caractéristique des enfants, l'équipe pédagogique n'a pas su déceler les difficultés et a posé des actes inadaptés conduisant à une montée de l'insécurité, et à un comportement des enfants contraire à toute règle civile. Par ailleurs, une position d'affrontement entre les adultes et les enfants est venue s'opposer à la relation de protection et d'accompagnement éducatif caractérisée par l'empathie qui devrait être celle des adultes vis-à-vis des enfants.

Une trop grande diversité d'acteurs au CTO a conduit à l'incapacité de coordonner les actions dirigées aux enfants et de leur tenir un discours commun et cohérent.

- ***Le passage en centre de transit et d'orientation devrait être envisagé selon les modalités suivantes :une durée de séjour modulable, selon les besoins de l'enfant, mais n'excédant pas 3 mois, avec pour missions une prise en charge et un rétablissement physique et psychologique lorsque nécessaire ; l'établissement avec l'enfant d'un projet de réinsertion socio-économique réaliste et viable ; un rétablissement des liens familiaux permettant de préparer une future et éventuelle réunification familiale ; le passage de la vie militaire à la vie civile.***
- ***Pour cela les centres de transit et d'orientation ne devraient pas accueillir des effectifs de plus de 50 enfants, avec une seule organisation opérationnelle responsable, solutionnant ainsi les problèmes de coordination - si les capacités locales sont insuffisantes, un maximum de deux partenaires est à respecter.***
- ***Les centres de transit et d'orientation devraient être et rester des enceintes civiles, où aucune présence militaire n'est souhaitable, si on veut garantir la possibilité d'un passage complet à la vie civile.***
- ***L'aspect « prise en charge des enfants » dans les centres de transit devrait être traité avec beaucoup de soin, étant un facteur favorisant s'il est bien mené. Ainsi, par exemple, la nourriture devrait être prévue pour le personnel d'encadrement présent, et être servie dans des locaux permettant le partage du repas dans une atmosphère familiale.***
- ***L'aspect de santé physique des enfants est capital. Les CTO devraient donc être installés dans des locaux répondant aux normes sanitaires minimales. Des établissements hospitaliers de référence devraient être rattachés aux CTO.***

- ***Même si il est toujours possible d'apporter une formation permettant de renforcer les capacités du personnel d'encadrement, le caractère urgent d'un tel processus demande de se reposer sur des personnes bénéficiant d'un minimum d'expérience. C'est pourquoi, le recrutement des encadreurs de centres devrait se faire parmi des personnes expérimentées en matière d'accompagnement éducatif des enfants en situation difficile (par exemple les organisations proposant de l'accompagnement aux enfants des rues). Un des critères importants du processus de recrutement est la capacité d'empathie que développent les adultes avec les enfants***
- ***La formation des équipes d'encadrement devrait être conçue d'une part sous la forme classique d'ateliers à thèmes, mais devrait aussi comporter un aspect de soutien continu des équipes sur les cas qu'ils rencontrent sans savoir y répondre.***

Réinsertion, réunification et réintégration

Les solutions « RRR » ont été envisagées très tard et sans toujours tenir compte des enfants (leurs compétences et leurs aspirations).

Si la réunification familiale est un facteur de grande importance pour l'équilibre et le développement de l'enfant, on a vu que les aspects de réinsertion socio économique et d'intégration communautaire sont aussi essentiels, notamment pour les plus âgés des enfants qui sont quelquefois chargés de famille (certains enfants ont refusé d'être réunifiés alors qu'ils n'avaient rien à offrir à leur famille lors du retour)

Lorsque les parents et les enfants sont mal ou peu informés au sujet de la réunification, ils ne s'en sentent pas partie prenante, et la réunification et la réinsertion ont peu de chances d'être viables.

- ***L'« après- CTO » devrait être envisagé sous sa forme la plus complète comprenant, la réunification familiale, une réintégration communautaire et une réinsertion socio-économique viable. Des priorités en la matière devraient être établies en fonction des caractéristiques et des choix des enfants concernés.***
- ***Des solutions de réinsertion socio-économique devraient être envisagées dès le début du processus, afin de pouvoir informer les enfants de ce qui leur est proposé.***
- ***La réunification familiale devrait être envisagée dans une approche de type communautaire***
- ***Pour avoir des chances de réussir l'aspect réinsertion socio économique, il faudrait à la fois être en mesure de proposer des actions qui répondent aux besoins des enfants, et de vérifier que les enfants soient suffisamment informés des perspectives que leur offre les choix sur lesquels ils se portent.***

De façon plus générale,

- *La Convention Internationale Relative aux Droits de l'Enfant n'apporte pas seulement la justification de l'existence du programme. Ses principes devraient conduire toutes les activités entreprises.*
- *Le principe d'intérêt supérieur de l'enfant devrait conduire à envisager le début d'une action de démobilisation uniquement si on est en mesure de garantir que les moyens sont mis en place pour que la situation des enfants après leur démobilisation soit préférable à celle qu'ils vivraient s'ils n'étaient pas démobilisés*
- *La participation des enfants devrait être envisagée à chaque étape. Outre le respect de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant, ceci devrait permettre aux actions planifiées d'être plus adaptées à leur réalité et le fait qu'ils soient partie prenante du processus les concernant devrait garantir un engagement personnel plus fort pour la détermination de leur projet, donc en faciliter la concrétisation.*
- *Une décision devrait être prise par le gouvernement à propos de la question du paiement d'une prime dite « de guerre » ou « de démobilisation ». Il n'appartient pas à cette évaluation de prendre position si oui ou non cette prime devrait être payée, mais le sujet a pesé très lourdement sur toutes les étapes du processus depuis la démobilisation des enfants, compromettant gravement la réussite du projet, et tant qu'il n'est pas réglé, il continuera à constituer un obstacle à un processus de démobilisation et réinsertion efficace.*
- *La concertation et l'échange d'informations entre tous les acteurs du processus à tous les niveaux de décision devraient être des pratiques continues. Si ce n'est pas le cas, l'accompagnement éducatif des enfants peut en souffrir à cause de déclarations contradictoires mettant en péril la crédibilité des travailleurs sociaux qui sont leurs principaux interlocuteurs.*
- *La structure du BUNADER devrait être révisée sous plusieurs aspects.*

Ses ressources :

Il est indispensable que le BUNADER puisse être autonome pour ce qui concerne tous ses frais de fonctionnement, afin d'opérer librement son rôle de coordination du processus

Son aspect organisationnel :

Il est impossible que le BUNADER soit présent et représenté dans chaque centre de transit ou institution recevant les enfants. Sa principale fonction est bien plus de déléguer l'opérationnalité à des organisations compétentes en la matière et de les suivre, contrôler, coordonner. Les enfants par exemple, ne devraient à aucun moment avoir directement à faire avec le BUNADER pour tout ce qui concerne les aspects de leur orientation et leur réinsertion, comme ça a été le cas maintes fois durant l'expérience passée.

- *Les agences de protection de l'enfance, les bailleurs de fonds et le gouvernement devraient établir une stratégie générale commune, puis un plan opérationnel où toutes les étapes seraient envisagées, avec définis les rôles et responsabilités de chaque acteur, ainsi que ses stratégies d'engagement et de désengagement, avant de démarrer le processus.*

Une démarche dans ce sens est actuellement engagée par le PNUD visant à coordonner les activités de démobilisation engagées par les agences des Nations Unies sur l'ensemble du territoire. Une étude et des concertations sont menées en vue de l'élaboration d'une stratégie comprenant tous les acteurs (stratégiques, opérationnels et bailleurs de fonds).

- ***Les relations de partenariat devraient être envisagées sous une perspective beaucoup plus détaillée et de transparence. Chaque niveau d'intervention ayant un rôle différent bien défini :***
 - ***le gouvernement, par l'intermédiaire de sa structure de coordination devrait avoir pour rôle de coordonner le processus, de manière décentralisée ; de déléguer l'opérationnalité à des organisations nationales ou internationales identifiées pour ce faire ; de contrôler et suivre la réalisation du processus***
 - ***les forces armées devraient assumer les activités de recensement, d'identification et de démobilisation des enfants,***
 - ***la société civile et les agences de protection de l'enfance devraient assurer une vérification de la conformité de l'identification avant la démobilisation***
 - ***les agences internationales de protection de l'enfance, avec le soutien des bailleurs de fonds ou sur leurs propres subsides, devraient apporter leur expertise à plusieurs niveaux, notamment pour ce qui concerne le renforcement de capacités et continuer à jouer leur rôle de protection prêtes à dénoncer toute violation des droits ou manquement à l'accomplissement des mesures conservatoires édictées par le gouvernement.***
 - ***les organisations de la société civile locales, avec le soutien des bailleurs de fonds, devraient pouvoir s'investir au niveau opérationnel, et continuer de jouer leur rôle de protection, seules ou sous couvert d'une plateforme leur donnant plus de poids***
 - ***les bailleurs de fonds devraient offrir un soutien financier aux organisations opérationnelles en transparence avec l'accord de la structure de coordination et prévoir le financement de soutiens techniques, renforcement de capacités et aides à l'installation des structures gouvernementales.***
- ***Une activité d'évaluation et de suivi du processus, entamée avec la présente mission est essentielle pour capitaliser l'expérience passée et améliorer les performances pour la suite. Pour les évaluations prochaines, il devrait être envisagé qu'une équipe mixte internationale/congolaise les conduise, qui permette de croiser les regards extérieurs et locaux et d'offrir ainsi une richesse plus grande aux résultats de l'étude.***

Enfin,

- ***Les enfants ayant été concernés par la première partie du processus ne devraient pas être oubliés, et tous les efforts de suivi devraient être entrepris pour qu'ils ne continuent pas à souffrir des conséquences des erreurs passées.***

Annexe 1 – Termes de référence de l'évaluation

TERMES DE REFERENCE

Consultant externe pour conduire une évaluation du programme de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats en République Démocratique du Congo

Une collaboration de

UNICEF RDC et BUNADER

Dates proposées : Du 24 septembre 2002 jusqu'au 10 octobre 2002

Justification

Au terme de la première phase de démobilisation des enfants-soldats en RDC, le BUNADER et l'UNICEF organisent conjointement une session d'évaluation qui se déroulera sur une période de deux semaines et commençant vers la fin du mois de septembre. Un consultant externe est appelé à venir rencontrer les différents acteurs impliqués, à planifier et conduire un atelier de travail, à écrire un rapport synthèse et à faire une présentation à la fin de la consultation.

Objectif général

Dans l'optique de pouvoir mettre à profit les leçons apprises durant cette première vague d'enfants démobilisés, le consultant devra faire ressortir et documenter les principaux points positifs ainsi que les principales lacunes expérimentées depuis le début de ce processus de démobilisation. Le consultant devra dégager des pistes d'actions qui pourront supporter un développement subséquent des activités de démobilisation en RDC.

Les actions opérationnelles

Le consultant à la session d'évaluation réalisera les tâches suivantes :

- Rencontrer les différents acteurs impliqués dans le processus de démobilisation et analyser la qualité de leur intervention (4 ou 5 jours)
- Planifier l'agenda de l'atelier de travail selon l'analyse des principaux points ressortis des rencontres avec les acteurs (2 ou 3 jours)
- Faciliter l'atelier de travail ou seront présents les différents acteurs (2 jours)
- Diriger une présentation des principaux points ressortis pour les acteurs et les Bailleurs (1 jour)
- Ecrire un rapport synthèse (5 jours)

Liste des organismes impliqués dans le processus de démobilisation de la première vague

Acteurs gouvernementaux

- Le BUNADER : Bureau National de Démobilisation et de Réinsertion, organe gouvernemental de coordination et de suivi

- Ministère de la Défense
- Ministère des Droits Humains.
- Ministères techniques également impliqués dans le processus : Le Ministère des Affaires Sociales ainsi que le Ministère de l'Éducation.

Les acteurs opérationnels ou d'exécution (en ordre alphabétique)

- ADA (Agence de développement Africain): ONG de gestion du logistique et sécurité du centre de Transit et d'Orientation
- BICE (Bureau International Catholique pour l'Enfance): Ong d'exécution du programme pédagogique et de prise en charge médicopsychosociale de préparation à la réinsertion
- BIT (Bureau International du Travail) : Le Projet BIT/Banque Mondiale en appui technique au BUNADER pour la préparation d'un Programme national de Démobilisation et de Réinsertion des ex-Combattants
- CICR : Recherche et du rétablissement des liens familiaux,
- GADERES : Groupe d'Action sur la Démobilisation et la Réinsertion des Enfants Soldat (Société Civile)
- INOAF : ONG nationale ayant géré le programme de Formation professionnelle des 9 filles enfant-soldat démobilisées de cette première phase
- Oxfam Québec: ONG internationale en appui technique à ADA
- Save the Children UK: ONG internationale en appui technique au BICE en matière spécifique d'enfants soldats

Les bailleurs de fonds (en ordre alphabétique)

- Banque Mondiale :Bailleur de fonds via BIT comme agence d'exécution ;
- Coopération Canadienne : Bailleur de fonds en une partie de l'équipement CTO.
- MONUC : Bailleur de fonds et Structure Conseil en protection de l'enfant,
- PAM : Bailleur des fonds en fourniture en vivres,
- UNICEF : Bailleur de fonds et Agence d'appui technique ;

Les enfants démobilisés

(les enfants démobilisés sont séparés dans les différents sous-groupes)

- 9 filles ayant terminé leur formation professionnelle avec BIT/INOAF
- 122 garçons ayant terminé leur formation professionnelle avec le BIT
- 29 garçons débutant une formation professionnelle
- 38 garçons scolarisés débutant l'année scolaire
- 13 garçons de 16 ans et moins débutant un programme d'assistance complète

Préparé par Unicef et Bunader

Contact Unicef

Trish Hiddleston
Chargée de protection
thiddleston@unicef.org
243 88 00 608

Contact Bunader

André MOUSSA K.
Assistant Coordonnateur Général
andre.moussa@caramail.com
andre.moussa74@yahoo.fr
243.99.86.928
243.815.033.551

Choix à déterminer par le consultant:

1. Pour les 7 premiers jours de travail, le consultant a le choix de déterminer trois jours de rencontres et trois jours de préparation à l'atelier, ou le contraire.
2. Le consultant est prié d'envoyer le plus vite possible sa préférence d'horaire des rencontres préconisées (ainsi que le temps désiré pour chaque rencontre) selon les priorités établies pour une suite préférentielle de la récolte d'information des différents acteurs.
3. L'organisation de chacune des rencontres sera coordonnée par le Bunader et l'Unicef

Annexe 2 - Liste des personnes rencontrées en entretien

Liste des personnes rencontrées en entretien

Organisations gouvernementales

Pr NTUMBA LUABA LUMU	Ministre des Droits Humains
KUDURA BIN ISSA	Chef de cabinet du Ministre des Droits Humains
Col Médard UNYON PEWU	Chef de cabinet du Ministre délégué à la Défense
Claudine MALELA	Coordonnateur ad interim BUNADER
André MOUSSA	Assistant Coordonnateur a.i. BUNADER
Liliane KAKWALA	BUNADER
Franck LUMBALA	BUNADER
Paul Henri KASADI	Chef de projet CTO BUNADER
Arsène MBIKI	Chef de projet CTO BUNADER

Bailleurs de fonds

Denis VALOT	UNICEF
Trish HIDDLESTON	Child Protection Officer UNICEF
Innocente BAKANSEKA	UNICEF
Stéphane PICHETTE	UNICEF
Gustavo VELASTEGUI	EESS de Lille Consultant UNICEF
Saï BOUAMAMA	EESS de Lille Consultant UNICEF
Ahmed BENYACHI	EESS de Lille Consultant UNICEF
Juana C. BRACHET	Banque Mondiale
Bernard BUSHABU	PAM
Firmin SEKE	PAM
Serge FORTIN	ACDI coopération canadienne
Sylvain ILUNGA	Coordinateur du projet BIT

Représentants d'Organisations opérationnelles

Hilaire OMALETE	Coordonnateur BICE
Mulumba LUAMBA	Coordinateur pédagogique CTO BICE
Evelyne MBATA	Coordinatrice GADERES
Didier BONYENGA	AASD
Jean-François ECOFO	AASD
Nadir AIT SI SELMI	Coordinateur Oxfam Québec
Bernard KIMONGO	Coordinateur Gestion du CTO ADA
Gabriel NTIMA NSIEMI	OSEPER
Katia MORETTO RACLOZ	CICR
Moïse WEMBI	CICR
Kristine PEDUTO	MONUC
Christine NGALULA	Coordinatrice de INOAF
Ambroise BAKAJIKA	Chef de projet INOAF
Marcel BAMPWEKESHA	Save the Children UK
Isabelle NOËL	Coordinatrice régionale démobilisation Save the Children UK

Acteurs de terrain

Enfants du groupe BIT à Camp Luka: 11

Enfants du groupe OSEPER : 2

Enfants du groupe AASD :7

Filles : 3

Florent KITOKO	encadreur social – société civile
ASINHOYO YA	encadreur social – BICE
Odette BONDEKO	encadreur social – Ministère des Affaires sociales
Ambroise KATENDE	encadreur social – Ministère des Affaires sociales
Marius BAGAWA	encadreur social – société civile
Jean-Jacques KABANGA	encadreur social – société civile

Sous-lieutenant NGOY MBONG'OBEL	encadreur militaire
Commandant KATSHIMBA Raphaël	encadreur militaire
Commandant TENDE ANDELEKA	encadreur militaire
Commandant NDOMBE Fidèle	encadreur militaire
Commandant PANGI DEDE	encadreur militaire
Commandant LUKUSA BIN JOLLY	encadreur militaire

Autres

Werner VANSANT	Directeur National IRC
----------------	------------------------

Annexe 3- Liste des documents consultés

Annexe 3 - Liste de documents consultés

Titres	Auteur	Date
Documents sur le processus		
Schéma directeur du processus de Démobilisation et Réinsertion des Enfants Soldats en République Démocratique du Congo	République Démocratique du Congo / Ministère des Droits Humains	00/12/99
Programme de démobilisation et de Réinsertion des ex-combattants / document de programme	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER / Banque Mondiale - BIT	00/08/01
Processus de démobilisation et de réinsertion / Programme intérimaire de démobilisation et de réinsertion des groupes vulnérables (PIDR-GV) /	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER/ appui du projet BIT-Banque Mondiale / Zaï -00-MO1-IBR	
Programme de Démobilisation et de Réinsertion des groupes vulnérables au sein des forces combattantes en RDC / Aperçu général sur le processus	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	00/09/02
Projet de réinsertion économique des enfants soldats démobilisés à Kamina et à Kinshasa / projet de coopération entre le gouvernement congolais, l'UNICEF, la Banque Mondiale et le BIT avec l'appui de plusieurs bailleurs de fonds	RDC / BUNADER / PIDR-GV	
Programme de Démobilisation et de réinsertion des groupes vulnérables au sein des forces combattantes en RDC / Aperçu général sur le processus	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	00/09/02
Mémo sur le dossier de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats en RDC		00/12/01
Documents UNICEF		
Accord de base régissant la coopération entre la RDC et l'UNICEF	RDC / UNICEF	12/08/02
Plan cadre des opérations pour la survie, la protection, le développement et la participation des enfants 2000-2002	RDC / UNICEF	00/11/99
Consolidated Inter agency appeal 2001 / DRC	United nations	

Titres	Auteur	Date
Consolidated Inter agency appeal 2002 / DRC	United nations and partners	
Plan d'action 2001 / Programme protection enfant / Projet enfants victimes des conflits armés	UNICEF	
Plan global d'activités du projet / 2000-2001	UNICEF	
Vue d'ensemble d'un plan d'action 2000-2001	UNICEF	
CAP: section protection des enfants affectés par les conflits armés / draft 2003	UNICEF / Trish	
Programme de coopération RDC UNICEF / Rapport final au gouvernement belge	UNICEF	00/03/02
Programme de coopération RDC UNICEF / Rapport final à l'agence canadienne de coopération et développement ACDI	UNICEF	00/03/02
Finances		
Etat des financements reçus par GADERES	GADERES	26/10/2002
Rapport financier BUNADER 2001-2002	BUNADER	28/10/2002
Contribution de l'UNICEF au programme DDR Enfants soldats année 2001 trimestre 2002 + autres financements en 2002	UNICEF	00/10/02
Etudes/enquêtes		
Résultats de la pré-enquête sur le profil psycho-social de l'enfant soldat (04-17 mars 2001)	Ministère de la Défense - Ministère des Droits Humains en partenariat avec l'UNICEF et le BICE	00/04/01
Projet - enquête sur le profil psycho-social de l'enfant soldat / Mai - septembre 2001	Ministère de la Défense - Ministère des Droits Humains en partenariat avec l'UNICEF et le BICE	00/05/01
Questionnaire sur le profil psycho-social de l'enfant soldat	BICE-Congo	
Projet - Enquête sur le profil psycho-social de l'enfant soldat Mai-septembre 2001	Ministère de la Défense - Ministère des Droits Humains en partenariat avec UNICEF et le BICE	00/05/01

Titres	Auteur	Date
Fiche de projet pour l'enquête sur le profil psycho-social de l'enfant soldat (Mai-Août 2001)	BUNADER en partenariat avec UNICEF et BICE	00/05/01
Accord de coopération entre le BUNADER et l'UNICEF pour l'enquête sur le profil psycho-social de l'enfant soldat	BUNADER / UNICEF	00/06/01
Enquête sur le profil psycho-social de l'enfant soldat / Annexe II / Manuel de terrain (Kadogo)	BICE-Congo	00/07/01
Rapport de mission de la collecte des données sur le profil psycho-social de l'enfant soldat / du 18 juillet au 8 septembre 2001	Minsitère de la Défense - Ministère des Droits Humains / BUNADER en partenariat avec l'UNICEF et le BICE	00/10/01
Rapport final / Enquête sur le profil psycho-social de l'enfant soldat	BUNADER en partenariat avec UNICEF et BICE	00/11/01
Liste des enfants soldats enquêtés	BICE-Congo	0011/01
Draft du rapport final / Enquête sur le profil psycho-social de l'enfant soldat	BUNADER en partenariat avec UNICEF et BICE	00/01/02
Rapport final / Enquête sur le profil psycho-social de l'enfant soldat	BUNADER en partenariat avec UNICEF et BICE	00/01/02
Mémo sur la révision du rapport final / enquête sur le profil psycho-social de l'enfant soldat	Innocente Bakanseka	07/10/2002
Notes de Patrick Kayembe, consultant pour la finalisation du rapport d'étude sur les enfants soldats	Patrick Kayembe consultant pour l'UNICEF	07/10/2002
Situation des enfants en RDC	GADERES	25/05/2001
Documents juridiques		
Décret Loi N°066 du 9 juin 2000 portant démobilisation et réinsertion des groupes vulnérables présents au sein des forces combattantes	Journal officiel de la RDC / Cabinet du président de la république	00/06/00
Décret N° 115/2000 portant prorogation et extension du mandat du commissariat général à la réinsertion	RDC / Le Président	26/08/2000
Résolution 1341 de l'ONU	ONU	22/02/2001

Titres	Auteur	Date
Décret Loi N°003/01 du 28 mars 2001 autorisant la signature du protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication des enfants dans les conflits armés adopté par l'assemblée générale de l'ONU le 26 juin 2000	RDC / Le Président	28/03/2001
Arrêté Ministériel N°066 du 17 décembre 2001 portant démobilisation des enfants soldats	Ministère de la Défense	17/12/2001
Sensibilisation		
Projet - séminaire de sensibilisation de 60 cadres supérieurs des FAC sur la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats / 21 au 25 mai 2001	Ministère de la Défense - Ministère des Droits Humains en partenariat avec UNICEF et le BICE	00/05/01
Rapport final des ateliers militaire et civil sur la sensibilisation et réinsertion des enfants soldats et autres groupes vulnérables au sein des forces combattantes / du 11 au 15 juin 2001	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	00/06/01
Mot de circonstance de son excellence monsieur le Ministre des Droits Humains à l'occasion du lancement de la campagne de sensibilisation sur la démobilisation et la réinsertion des groupes vulnérables dont les enfants soldats - devant la société civile		11/06/2001
Mot d'introduction du coordonnateur général a.i. du BUNADER à l'occasion de la cérémonie officielle du lancement de la campagne de sensibilisation pour la démobilisation et la réinsertion des groupes vulnérables présents au sein des forces combattantes en RDC		11/06/2001
Mot de circonstance de la Force Terrestre au séminaire de sensibilisation sur le processus de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats et autres groupes vulnérables présents au sein des forces combattantes destiné aux Commandants des unités de la Force Terrestre		11/06/2001

Titres	Auteur	Date
Adresse de son excellence monsieur le Ministre Délégué à la Défense à l'ouverture de l'atelier de sensibilisation du corps militaire au processus de démobilisation et de réinsertion des groupes vulnérables présents au sein des forces combattantes en RDC		11/06/2001
Budget des activités de campagne de sensibilisation sur la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats / Phase I: préparation et déroulement des activités à Kinshasa	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	03/09/2001
Livret de campagne sur la prévention à l'enrôlement des mineurs et sur la réinsertion des enfants soldats démobilisés / discours et recommandations sur la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER / UNICEF	00/11/01
Rapport final de l'atelier de formulation de la stratégie de sensibilisation permanente	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense / BUNADER	12/01/2002
Rapport de déploiement des directeurs politiques, aumôniers militaires et commandants d'unités de la ville de Kinshasa sur la sensibilisation au processus de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats	RDC / BUNADER	00/02/02
Rapport de la campagne de sensibilisation sur la prévention à l'enrôlement des mineurs d'âge, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats en république Démocratique du Congo / draft	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	00/04/02
Identification		
Calendrier des activités dans les centres d'instruction de Kibomango et de Nsele	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER/ Coordonateur général: Claudine MALELA	18/11/2001
Démobilisation		
Invitation à la cérémonie officielle de démobilisation	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER/ Coordonateur général: Claudine MALELA	00/12/01

Titres	Auteur	Date
Programme de la cérémonie officielle de démobilisation des enfants soldats dans les centres d'instruction de Kibomango et de Nsele / RDC		
Liste des invités à la cérémonie officielle de démobilisation...		
Discours de son excellence monsieur le président de la République a l'occasion de la cérémonie officielle de démobilisation des enfants soldats dans les centres d'instruction de Kibomango et de Nsele à Kinshasa		
Liste des enfants soldats démobilisés / annexe à l'arrêté ministériel de démobilisation	Ministère de la Défense	17/12/2001
Centre de Transit et d'Orientation		
Document de travail BUNADER / Modèle de grille d'observation		
Projet Appui médico-psycho-social aux enfants soldats démobilisés et placés au CTO / Novembre 2001 - Janvier 2002	BICE-Congo	00/11/01
Projet pédagogique du CTO Kimwenza / Décembre 2001 - Mars 2002 / Elaboré avec l'appui de l'UNICEF et technique du BICE	BUNADER en collaboration avec UNICEF, SC-UK, BICE, Oxfam Québec/ADA, CICR	00/11/01
Rapport de visite du CTO Kinshasa / Projet: centre de transit et d'orientation pour des adolescents démobilisés de l'armée	Gustavo VELASTEGUI / consultant UNICEF	22/12/2001
Rapport de visite du CTO de Kinshasa	Gustavo VELASTEGUI / consultant UNICEF	22/12/2001
CTO de Kimwenza / Rapport des deux premières semaines / projet pédagogique	BICE-Congo	29/12/2001
Liste des enfants hébergés à Kimwenza (280 enfants)	Le chef de projet CTO Kimwenza / MBIKI Arsène	17/01/2002
Rapport sur la distribution des ketchs	Commandant Ilanga Etaka / BUNADER	23/01/2002
Note sur le dossier des enfants démobilisés de Kimwenza		30/01/2002
Liste des enfants actuellement présents à Kimwenza (207 enfants)		19/03/2002
CTO de Kimwenza / Rapport d'activités du 18 décembre 2001 au 18 février 2002 / projet pédagogique	BICE-Congo	00/03/02
Courrier de GADERES aux filles soldats démobilisées de Kimwenza annonçant leur séjour prochain à Ndjili	GADERES	03/05/2002

Titres	Auteur	Date
Courrier à Monsieur le responsable du projet pédagogique CTO / Kimwenza sur les activités relatives à l'apprentissage pour la fabrication de désinfectants par enfants soldats démobilisés au CTO de Kimwenza	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	06/05/2002
Courrier aux Ministres Délégué à la Défense et des Droits Humains sur la situation au CTO	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	11/05/2002
Mémorandum à l'attention de leurs excellences messieurs les Ministres délégués à la Défense et des Droits Humains	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	13/05/2002
Compte-rendu de l'entretien du directeur de Cabinet du Ministre Délégué à la Défense avec les enfants soldats démobilisés hébergés au CTO de Kimwenza	BUNADER	14/06/2002
Courrier aux Ministres Délégué à la Défense et des Droits Humains sur la situation au CTO de Kimwenza	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	14/06/2002
Rapport d'exécution physique et financier	Victor Longonya / SACD	04/07/2002
Projet Additif CTO Kimwenza avec appui financier de l'UNICEF et technique du BICE	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	00/03/02
Projet additif CTO Kimwenza	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	00/05/02
Projet Additif CTO Kimwenza	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	00/06/02
Evaluation des activités pédagogiques du 18 décembre à juin 2002	BICE-Congo	00/06/02
Rapport d'activités de CTO Kimwenza du 15 décembre 2001 au 30 juin 2002	Centre de transit et d'orientation de Kimwenza / BICE-Congo	00/07/02
Rapport d'activités de l'ONG ADA sur le CTO de Kimwenza	ADA	00/08/02
Fermeture du centre de transit et d'orientation de Kimwenza / Rapport	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER	00/09/02
Comptes-rendus de réunions		
Compte-rendu de la réunion du comité technique de coordination des opérations de démobilisation des enfants soldats (Réunions des partenaires d'exécution du 14 janvier 2002)	Lt David Mwaku / Expert du MD au BUNADER	21/01/2002

Titres	Auteur	Date
Comptes rendus des réunions entre partenaires opérationnels présidées par le BUNADER du 26/07/01, 09/08/01, 14/08/01, 14/01/02, 21/01/02, 01/02/02, 04/02/02, 12/03/02, 19/03/02, 02/04/02, 23/04/02, 27/04/02, 13/05/02, 13/06/02, 15/08/02, 29/08/02, 03/09/02, 19/09/02, 30/09/02	BUNADER	
Compte rendu de réunion technique BUNADER / UNICEF / OSEPER	BUNADER	02/09/2002
Compte rendu de la réunion technique du comté de réflexion sur le devenir de l'enfant soldat démobilisé	BUNADER	20/08/2002
Compte rendu de la réunion tenue à Kamina	BUNADER	09/08/2002
Compte-rendu de la réunion de préparation du programme national de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants	BUNADER	05/07/2002
PV de réunion Centre Wallonie / Bruxelles et BUNADER	BUNADER	06/06/2002
Compte rendu de la réunion BUNADER - Société civile	BUNADER	20/05/2002
Compte rendu de la réunion de travail BUNADER / GADERES	BUNADER	22/04/2002
Compte-rendu de la réunion entre UNICEF et BUNADER	BUNADER	07/02/2002
Compte-rendu d'une réunion d'évaluation sur le site	BUNADER	21/01/2002
Compte-rendu de la réunion hebdomadaire de service	BUNADER	12/11/2002
Rapport de l'entretien entre le coordonnateur général a.i. du BUNADER et le secrétaire exécutif du Bureau Africain de Sciences et de l'Education	BUNADER	22/08/2001
Compte-rendu de la première réunion de concertation BUNADER et Ministères techniques	BUNADER	03/08/2001
Organisation du BUNADER		
Décret N°115/2000 portant prorogation et extension du mandat du commissariat général à la réinsertion	RDC / Le Président	26/08/2000
Courrier de désignation des représentants du Ministère de la Défense au BUNADER	RDC / Ministère de la Défense	28/12/2000
Arrêté ministériel N°CAB/MDH/001/2000 portant création d'une structure dénommée Bureau National de Démobilisation et de Réinsertion, BUNADER en sigle	RDC / Ministère des Droits Humains	13/01/2001

Titres	Auteur	Date
BUNADER / Termes de référence	RDC / Ministère des Droits Humains / Cabinet du Ministre	00/02/01
Note de service N°CAB/MDH/003/2001 désignant les experts du Ministère des Droits Humains	RDC / Ministère des Droits Humains / Le Ministre	08/03/2001
Etat des lieux du projet BUNADER	BUNADER	12/03/2001
Note de service N°CAB/MDH/002/2001 portant création d'une commission d'experts au sein du BUNADER	RDC / Ministère des Droits Humains / Le Ministre	13/03/2001
Arrêté ministériel N° MDD/MDH/005/BUNADER/2001 modifiant et complétant l'arrêté ministériel N°CAB/MDH/001/2000 du 13 janvier 2001 portant création d'une structure dénommée Bureau National de Démobilisation et de réinsertion "BUNADER" en sigle.	RDC / Ministères de la Défense et des Droits Humains	16/11/2001
Organigramme BUNADER		
Organisation du BUNADER		
Demande partenariat à l'UNICEF par le Commissariat Général à la Réinsertion	Commissariat Général à la Réinsertion	08/11/2002
<i>Réinsertion, Réintégration, Réunification</i>		
Courrier aux préfets et directeurs des établissements scolaires de la ville de Kinshasa à Kinshasa - Gombe pour dérogation sur les examens	RDC / Ministères des Droits Humains et de la Défense Nationale / BUNADER/ Coordonateur général: Claudine MALELA	21/01/2002
Rapport de la commission de sélection des ONG partenaires à la réinsertion /21 au 29 juin 2002	BUNADER	29/06/2002
Situation des enfants soldats au CTO de Kimwenza (74 enfants)	BICE-Congo	
Listes des enfants selon leur situation: 29 ex-enfants soldats aspirant à la formation professionnelle II BICE, 13 enfants de moins de 16 ans pris en charge par l'OSEPER, 10 enfants soldats démobilisés scolarisés se trouvant au CTO/Kimwenza pour AASD, 22 enfants scolarisés avec repères pris en charge scolaire par AASD, 8 enfants démobilisés aspirant à la formation et se trouvant au CTO/Kimwenza	BUNADER / Chef rojet Paul-Henri KAZADI	

Titres	Auteur	Date
<i>Divers</i>		
Articles sur le Forum de Kinshasa Démobilisation et réinsertion des enfants soldats / Press book	RDC / Ministère des Droits Humains / Service presse	00/12/99
Connaissance d'une ONG (CTO) lors d'une supervision	Ministère des affaires sociales et Famille - UNICEF	00/12/00
Forum de Kinshasa Démobilisation et réinsertion des enfants soldats / du 6 au 10 décembre 1999 / Tome II / sous le haut patronage du Chef de l'Etat M'zee Laurent Désiré Kabila	RDC / Ministère des Droits Humains / Groupe de travail DDR-ES	
La formation, outil indispensable pour l'encadrement et l'accompagnement psycho-social des enfants démobilisés	Gustavo VELASTEGUI / consultant UNICEF	
Les enfants soldats / vers un programme de réinsertion	Gustavo VELASTEGUI / consultant UNICEF	
Multi-country demobilization and reintegration program and multi-donor trust fund for grater greatlakes region / REPORT OF PROCEEDINGS	World Bank	12/04/2002
Projet de centre d'études et de transit / Démobilisation des enfants soldats	Gustavo VELASTEGUI / consultant UNICEF	
Projet d'étude-diagnostic des moyens logistiques et humains en vue de l'accueil, la sensibilisation, la formation et la réinsertion socioprofessionnelle des enfants soldats en RDC	Gustavo VELASTEGUI / consultant UNICEF	
Rapport de mission effectuée à Kinshasa	Professeur Pierre Kalala Nkudi / Centre d'intervention psychologique (CIP) / avec l'appui de l'UNICEF	00/04/02
Rapport de restitution à la base de formation du séminaire de formation des formateurs de terrain travaillant avec les ONGs et les services publics impliqués dans le processus de DDR au Sud-Kivu, à l'intention des membres du bureau exécutif et des animateurs de la CODII	Telaime MIRHANYO / CODII	29/07/2002
Supervision et évaluation du travail social	Gustavo VELASTEGUI / consultant UNICEF	
Structure proposée pour le document "Cadre stratégique et opérationnel du DDRRR en RDC"	Gustavi Lopez	00/09/02

Annexe 4- Compte-rendu de l'atelier des enfants

Annexe 4

Evaluation - Atelier avec 15 enfants – 27/10/02 : Compte-rendu

Programme

9.00 – Accueil des enfants – présentation de l'évaluation et des activités déjà réalisées, explications sur l'objectif de cet atelier : recueillir les commentaires des enfants sur le processus depuis la sensibilisation jusqu'à la situation présente. Questions réactions

9.15 – Présentation des enfants sous la forme :

- comment je suis entré dans l'armée
- où j'étais juste avant d'être démobilisé, comment j'ai été informé de la démobilisation
- quelle est ma situation actuelle

10.15 – révision du processus depuis l'identification jusqu'à aujourd'hui, sous la forme : ce qui s'est passé, ce que nous en pensons, les recommandations que nous pouvons faire

Présentation des enfants qui ont participé

Alimasi

- enrôlé de force en 1996 à Uvira
- Avant la démobilisation, il était au G3 et étudiait depuis 1999 (le G3 est une unité qui regroupe ceux qui étudient, ils bénéficient des avantages militaires –transport et examens gratuits, ainsi que de leur solde- et sont rendus disponibles pour étudier – soit un cursus militaire, soit un cursus civil) ; il a été informé de la possibilité d'être démobilisé lors de la venue des enquêteurs
- Actuellement, il vient de terminer une formation de chauffeur mécanicien organisée par le BIT et attend qu'une suite y soit donnée. Il est devenu « fasseur », c'est-à-dire qu'il loge ici et là, quelque fois dans la rue.

Kamwanga :

- Il s'est engagé volontairement car il avait arrêté ses études, en 1999 à Kabolo, dans le Katanga
- Il était à Kibomango en instruction avant d'être démobilisé. Il avait été informé deux mois avant de la possibilité d'être démobilisé et avait répondu favorablement
- Actuellement, il est en formation de menuiserie, pris en charge par OSEPER

Ortance :

- A été enrôlée de force à Kinshasa en 1998
- Avant la démobilisation, elle travaillait au bataillon musique. On est venu les chercher « pour aller accueillir le président ». Elle ne savait donc pas qu'elle allait être démobilisée, et ce n'est qu'en arrivant au CTO de Kimwenza qu'elle a compris. Elle a alors accepté d'être démobilisée dans l'espoir de pouvoir reprendre des études.
- Actuellement, elle a terminé la formation de coupe et couture de l'INOAF qui était trop courte. Elle est sans situation professionnelle et est retournée habiter au camp militaire chez des amis qui l'hébergent. Elle est maman d'un enfant de trois ans.

Hélène

- Elle s'est engagée volontairement à Lubumbashi en 1997, car elle avait arrêté ses études et cherchait une situation
- Avant la démobilisation, elle était secrétaire dans un camp (poste qu'elle a toujours occupé à l'armée – elle n'a pas été au front). Elle s'est portée volontaire pour être démobilisée parce qu'elle souhaitait pouvoir reprendre ses études. Elle est allée à GADERES pour se renseigner et a été dirigée à BUNADER
- Actuellement, elle a fini la formation de coupe et couture de l'INOAF, n'a pas pu terminer les cours d'informatique qu'elle avait commencés ; elle attend un bébé, habite au camp où elle se fait héberger par un ami. Elle ne sait pas ce qui va se passer pour elle maintenant.

Marie

- Elle a été enrôlée de force à Kindu en 1997
- Avant la démobilisation, elle étudiait la coupe et couture (cycle long d'études) et était intégrée au G3. Elle a été informée de la démobilisation par les enquêteurs et l'a acceptée dans l'espoir de continuer à étudier.
- Depuis le CTO, elle a continué à étudier et est maintenant en 4^{ième} année (il lui reste encore deux ans pour aboutir). Elle finance seule ses études et habite au camp militaire où elle est hébergée par un ami.

Kabengele

- Il a été enrôlé de force à Lubumbashi en 2000 (il était alors en 6^{ème})
- Avant d'être démobilisé, il était au camp d'instruction de Nsele. 2 mois avant la démobilisation, il a été amené avec d'autres à Kibomango pour étudier le sport. Il n'avait pas été informé qu'il serait démobilisé jusqu'au jour de la cérémonie.
- Actuellement, il est encore en attente d'une solution d'orientation qui n'a pas encore été trouvée pour lui (le BICE devait dernièrement s'en charger). Il est hébergé dans un centre avec des enfants des rues. Si il ne trouve pas de solution, il souhaite réintégrer l'armée.

Eric

- Il a été enrôlé de force à Bukavu en 1996
- Avant la démobilisation, il était au G3 et étudiait depuis 1999. Il a été informé de la possibilité d'être démobilisé par les enquêteurs
- Actuellement il vient de terminer une formation de chauffeur mécanicien à l'INPP, attend qu'on lui propose quelque chose. Il est « fasseur »

Salumu

- Il s'est engagé dans l'armée à Kisangani en 1996, sous l'influence d'amis et la promesse de meilleures conditions de vie.
- Avant la démobilisation, il était au G3 et étudiait depuis 1998. Il a été informé de la démobilisation par des enquêteurs.
- Actuellement, il vient de terminer une formation en informatique proposée par le BIT et attend la suite (micro-crédit, stage ou autre). Il loge dans la commune de Kitambo

Assumani

- Il s'est engagé ans l'armée influencé par des amis, à Goma en 1996
- Avant la démobilisation, il était au G3 et étudiait depuis 1999. Il a été informé de la démobilisation par des enquêteurs.
- Actuellement, il est en formation de menuiserie, pris en charge par OSEPER pour une année

Luhembwe

- Il a été enrôlé de force en 1996 à Uvira

- Avant d'être démobilisé, il était affecté à l'Etat-major. Il a été informé de la démobilisation avant d'être amené à Kibomango
- Actuellement, il étudie la mécanique, pris en charge par OSEPER

Bahavu

- Il a été enrôlé de force en 1996 au Sud Kivu
- Avant d'être démobilisé, il était au G3 et étudiait depuis 1997. Il avait été informé par la Direction générale politique de la possibilité d'être démobilisé, puis lors de la venue des enquêteurs
- Actuellement, il attend la rentrée académique et une recommandation pour s'inscrire. Après le CTO, il a suivi une formation en électronique de 3 mois

Lumwanga

- Il a été enrôlé de force à Bukavu en 1996 (à ce moment là il étudiait)
- Avant la démobilisation, il avait obtenu une disponibilité par un colonel qui le soutenait personnellement et étudiait depuis 1998. Lorsque la DG politique a parlé de démobilisation, le colonel l'a dirigé vers BUNADER pour qu'il fasse les démarches nécessaires
- Actuellement il étudie, pris en charge par AASD pour 9 mois. Il ne sait pas ce qu'il fera après et se demande s'il sera possible qu'il continue ses études.

Roger

- Il a été enrôlé de force en 1996 à Goma alors qu'il étudiait en 1^{ère} CO
- Avant la démobilisation, il était au G3 et étudiait. Il a été informé de la démobilisation par les enquêteurs et l'UNICEF
- Actuellement, il vient de terminer une formation de chauffeur mécanicien à l'INPP. Il est « fasseur »

Patrick

- Il a été enrôlé de force en 1996 à Bunia
- Avant la démobilisation, il était dans un camp militaire. Il a été informé de la démobilisation par les enquêteurs, puis à participé à plusieurs séminaires pour témoigner de la situation d'enfant soldat
- Actuellement il vient de terminer une formation en mécanique auto avec l'INPP et attend une suite. Il n'a plus de logement et est « fasseur ». Il souhaite quelquefois pouvoir réintégrer l'armée

Thomas

- Il s'est engagé dans l'armée volontairement en 1996 (dans une ville située à 125 km de Kisangani) pour pouvoir étudier dans de bonnes conditions
- Avant d'être démobilisé, il avait été mis en disponibilité (opportunité pas officielle) pour étudier depuis 1999. Il a été informé par GADERES de la possibilité d'être démobilisé et le souhaitait pour encore une fois pouvoir étudier dans de meilleures conditions (et avoir une possibilité de retourner dans le civil). Il a participé à la sensibilisation (un peu secrète et dangereuse) d'autres enfants et à des séminaires avec GADERES.

Pourquoi ils ont souhaité être démobilisés

- Parce que dans l'armée, les promesses qui avaient été faites n'avaient pas été tenues
- Parce que des enquêteurs et BUNADER leur ont expliqué qu'ils pourraient mener des études jusqu'à leur terme et qu'ils seraient soutenus dans ce sens, qu'ils seraient pris en charge jusqu'à ce qu'ils trouvent une situation où ils soient indépendants
- Parce que c'était une opportunité de quitter le monde militaire pour 9 d'entre eux qui le souhaitaient depuis longtemps et qui avaient été enrôlés de force ou qui s'étaient engagés sur les promesses de feu M'zee Laurent Désiré Kabila
- Les questions de l'enquête du type « si on vous donne de l'argent pour vous installer, comment l'utiliserez-vous ? » laissent penser que de l'argent serait effectivement donné en fonction des projets.
- Au moment où ils ont demandé si une prime de guerre serait payée, les autorités militaires leur ont répondu que tout serait réalisé lorsqu'ils seraient démobilisés. Des rumeurs circulaient sur les sommes qui allaient leur être délivrées. (d'ailleurs aujourd'hui, les gens croient qu'ils ont reçu quelque chose, et ironisent avec ça lorsque les enfants demandent un soutien ou de l'aide).

Qu'est-ce qui s'est passé juste avant la démobilisation ?

- Un bus a été affrété du BUNADER pour acheminer une partie d'entre eux au centre d'instruction de Kibomango, d'autres ont été amenés des différentes unités où ils habitaient, ceux de N'sele ont été amenés quelques temps avant.
- Ceux d'entre eux qui sont arrivés habillés en civil ont été démis de leurs vêtements civils, armés et revêtus militairement. Ils ont été soumis à un entraînement militaire classique où le général qui les avait en charge a autorisé qu'ils soient fouettés en cas de désobéissance (pour un signe d'adieu – leur a-t-il été dit). « Ca fait longtemps que vous n'avez pas travaillé » leur a-t-il été déclaré. Ils ont répété plusieurs fois la parade en vue de la venue du président, comme tous les militaires. → ils ont été traités comme si ils devaient aller au front, et certains d'entre ceux qui avaient été informés du processus de démobilisation ont commencé à douter. D'autres ne savaient pas qu'ils allaient être démobilisés. On leur avait dit qu'ils venaient là « pour accueillir le président ». → En conséquence, lorsqu'ils ont dû monter dans les camions, certains d'entre eux ont eu peur de ce qui allait leur arriver et ont fui.
- Pendant qu'ils étaient à Kibomango, tout ce qu'ils avaient dans leurs maisons a été pillé, et les logements rapidement occupés par d'autres. Après la démobilisation, lorsqu'ils ont voulu récupérer leurs affaires (radio, effets personnels, etc.), tout avait disparu.

Recommandations

- Avant d'organiser une démobilisation, être en mesure d'assurer que les enfants seront pris en charge jusqu'à ce qu'une solution d'insertion réelle s'offre à eux
- Que les enfants soient informés correctement depuis le début du processus et qu'on leur dise la vérité sur ce qui les attend, sans chercher à les impressionner pour qu'ils acceptent d'être démobilisés (ce qui a été fait lors des sensibilisations et des manifestations auxquelles certains d'entre eux ont participé avant d'aller à Kibomango). « Ils sèment quelque chose dans nos mémoires qui peut se retourner contre eux ».
- Qu'ils ne soient pas exploités et trompés comme ils l'ont été par ceux qui font des déclarations télévisées sur leur action de soutien aux enfants démobilisés alors que certains d'entre eux n'ont actuellement pas les moyens de se nourrir et se suffisent d'eau sucrée dans la journée.

- Que ne soit pas faite de discrimination par rapport aux enfants démobilisés dans d'autres pays. Une équipe de la Banque Mondiale qui leur a rendu visite leur a expliqué que les enfants démobilisés du Burundi avaient reçu une aide de 800 \$ chacun (sous forme de micro-don) pour financer les projets qu'ils auraient après leur formation. Ici en RDC, ce devrait être le même cas si le gouvernement acceptait de signer un accord avec la Banque Mondiale. Comme ils n'ont jamais reçu un tel soutien ici, ils supposent que cet accord a été refusé de la part du gouvernement congolais. D'autre part, de nombreux blancs viennent leur rendre visite, leur poser des questions. Ils supposent que des aides sont versées par plusieurs organisations étrangères, dont ils ne voient pas la couleur.
- Ne pas considérer les enfants démobilisés comme des fuyards : un solde de leur compte, une prime doit leur être payée.

Ce qui a été fait au Centre de Transit et d'Orientation

Prise en charge physique (et matérielle)

- elle était très insuffisante : très peu de vêtements leur ont été fournis à une seule occasion en 9 mois (alors que tout leur avait été pris lors du pillage de leur logement) et c'étaient des vêtements usagés inadaptés ; l'alimentation n'était jamais variée (pire que s'ils étaient encore à l'armée), les locaux n'étaient pas bien entretenus et ils dormaient sans lit, les mousses directement sur le ciment ; aucun réfectoire n'était aménagé et certains se sont fait voler leurs assiettes, ce qui les amenait à manger dans de très mauvaises conditions.
- pour ceux qui étudiaient, aucune aide n'était fournie en fournitures scolaires ou pour le transport vers les lieux d'étude très éloignés du CTO
- La prise en charge médicale était OK

Prise en charge psychosociale

- Les écoutes individuelles ont servi à créer un lien avec l'encadreur, ce qui permettait à l'encadreur de mieux les comprendre et donc d'adapter son comportement aux besoins de l'enfant

Passage entre la vie militaire et la vie civile

- La solde militaire a continué à être versée pour compenser leurs besoins en transport ou autres
- L'ordre de démobilisation n'a été fait que très tard, et avec de nombreuses erreurs sur les cartes et les ODI eux-mêmes, qui n'ont pas tous encore été modifiés.
- C'était la possibilité de se distraire en comparaison avec le travail dans le monde militaire
- Ils ont appris à penser différemment et à changer leur comportement. Ils ont senti un changement entre le début et la fin.
- Ils ont maintenant moins de manifestations de violence, de méchanceté, d'agressivité.
- Ça leur a donné le temps de voir comment la vie peut être en dehors de l'armée.

Projets de réinsertion socio-économique et alphabétisation

- Ceux qui étudiaient avant la démobilisation et ont souhaité pouvoir continuer n'ont reçu aucune aide ni encouragement dans ce sens. Au contraire, les prolongations répétées ont allongé la durée de leurs difficultés à se rendre à l'heure en cours (alors que du côté de l'école, on n'acceptait plus l'excuse du CTO qui ne devait durer que 3 mois). Par ailleurs, ils n'ont pu bénéficier d'aucune recommandation de la part du BUNADER pour pouvoir avoir des facilités d'accueil dans les écoles, comme c'était le cas lorsqu'ils étaient militaires. → certains se sont donc découragés et ont arrêté d'étudier.
- Des projets et des fiches ont été faits sans qu'il n'en ait été tenu compte d'aucune façon. A l'occasion du remplissage de ces fiches, beaucoup d'espoir ont été semés qui n'ont pas été satisfaits. Ils ont le sentiment qu'on leur a fait faire des fiches pour repousser le problème à plus tard. Les projets qu'on leur a proposés ont finalement été très différents des fiches qu'ils avaient remplies. Les encadreurs leur avaient dit que l'UNICEF s'était engagé à financer leurs projets, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant.
- Une autre promesse n'a pas été tenue : l'UNICEF est venue en juin pour leur dire que même ceux qui n'étaient pas dans le projet pris en charge par le BIT recevraient l'équivalent des micro-dons donnés par le BIT, ce qui n'a pas été réalisé.

Rétablissement des liens familiaux :

- c'était bien lorsqu'on retrouvait le contact avec de la famille dont on n'avait pas eu de nouvelle depuis plusieurs années
- c'était plus triste pour ceux qui devaient apprendre la disparition de leurs parents
- Il y a eu un problème au début car les enfants croyaient que le CICR allait les obliger à se réunifier, et que ceux qui seraient réunifiés ne recevraient pas la prime à laquelle ils ont droit. Ensuite, ils ont aussi cru que le CICR serait chargé de leur donner cet argent, et ils ont donc voulu l'exiger, jusqu'à ce que la situation se clarifie.
- Certaines fiches remplies au début (dont ils supposent qu'elles ont été fournies par BUNADER) laissaient entendre qu'ils pourraient être envoyés à l'étranger s'ils le souhaitaient, puisqu'on leur demandait s'ils souhaitaient retourner au village, rester à Kinshasa ou aller « ailleurs ».

Recommandations

- Dire la vérité aux enfants au lieu de leur faire des promesses non tenues (déclaration publique du Directeur de Cabinet du Ministre de la Défense que la prime serait octroyée dans la semaine suivante et que dans le cas contraire, ils seraient en droit de semer le désordre pour la réclamer)
- Limiter l'effectif des présents au CTO, et refuser que des personnes s'ajoutent en cours de route sans passer par une procédure entendue
- Ne pas mélanger les filles et les garçons (surtout selon les garçons)
- Varier la nourriture avec des produits frais
- Aménager des locaux avec des dortoirs et des lits et non pas des matelas sur le ciment
- Soutenir ceux qui continuent leurs études (aides au transport et fournitures)
- Faire les cartes et ordres de démobilisation à temps et corriger les erreurs. Remplacer les cartes pour ceux qui ont perdu la leur.
- Faire une alphabétisation efficace dès le CTO et la poursuivre ensuite

- La solde peut être arrêtée à la condition qu'un décompte final (ou prime) soit payé aux enfants. Il sera cependant toujours nécessaire de continuer à leur verser une aide pour aller au bout de leurs projets de réinsertion.
- Il est nécessaire que les partenaires travaillent en collaboration et n'utilisent pas les enfants comme des marionnettes pour régler des comptes entre eux . (Exemple des filles qui ont souffert des malentendus entre BUNADER et GADERES et qui par conséquent n'ont pu quitter le centre que deux semaines après ce qui était prévu)
- Ne pas faire appel à la Police Militaire pour la sécurité du CTO alors qu'ils sont des civils

Après le CTO

- Pour les filles, la formation a été insuffisante
- Certains enfants ont suivi une formation professionnelle inadaptée car ils ne savaient ni lire ni écrire
- Il y a eu certaines injustices entre les enfants : pour certains, aucune solution de prise en charge (logement et nourriture) n'a été proposée comme pour ceux qui sont avec AASD ou OSEPER ; certains reçoivent actuellement une aide de 7\$ pour leur transport alors que d'autres n'en bénéficient pas (malgré le fait qu'ils en aient fait la demande)
- Les micro-dons du BIT n'ont duré que 3 mois, et ceux qui en avaient bénéficié n'ont plus de solution pour se nourrir et se loger.
- A OSEPER, on ne mange qu'une fois par jour ; le soir ce n'est que du thé qui est servi.
- Normalement il avait été entendu que BICE devait les aider pour l'hébergement et la nourriture, ce qui n'est pas le cas
- Certains enfants ne souhaitent pas se réunifier avec leurs parents car ils n'ont rien à leur apporter
- Ceux qui n'ont pas de famille se posent la question de où ils pourront aller lorsque leur formation ou le délai de leur prise en charge sera terminé
- Pour ceux qui ont de la famille à l'étranger, ils ont demandé à ce qu'un passeport leur soit fait, ce qui n'a pas encore abouti
- Ils n'ont pas de vêtements suffisants à se mettre, alors que BUNADER a reçu du BIT 30\$ par enfant pour le faire, et ils estiment que ce qu'ils ont reçu n'atteint pas cette somme (ils pensent que le BIT a inclus dans le compte les vêtements usagés qui avaient été donnés au CTO et qui n'étaient pas adaptés – sous-vêtements de filles aux garçons par exemple)
- Ils ont le sentiment que le BUNADER et ses partenaires se sont débarrassés d'eux. Il n'y a pas de suivi ni de soutien
- Il est très difficile de bénéficier de soins médicaux, car le BUNADER n'a pas payé les dettes à l'hôpital qui refuse donc d'accepter les malades. Par ailleurs, la procédure est longue pour pouvoir se faire soigner

Recommandations

- il faudrait leur délivrer un paquet civil complet avec des vêtements
- il est nécessaire que le BUNADER et ses partenaires assurent le suivi des enfants jusqu'à ce qu'une solution de réinsertion soit vraiment trouvée
- Après avoir terminé avec la formation du BIT, il faut qu'ils sachent ce qui va se passer
- Il faudrait continuer à prendre en charge ceux qui n'ont pas trouvé de solution
- Le temps de formation devrait être rallongé pour ceux qui n'auront pas abouti à une formation solide (pour les enfants dont la formation a été prise en charge par OSEPER et BIT)

Autres

Il semble que certains enfants sont présents en leur nom (enfants soldats) à des réunions, alors qu'ils ne sont jamais passés par le centre de Kimwenza comme eux. Ils ne savent pas pourquoi ils n'ont pas été représentés au dialogue inter congolais alors que le BUNADER avait commencé le processus en désignant parmi eux un garçon et une fille qui devaient y participer. Ils ont rencontré un enfant qui est allé à Sun City participer au dialogue inter congolais à ce titre (qui n'était pas parmi eux). Par ailleurs, un enfant serait allé au sommet des enfants aux Etats Unis en leur nom alors qu'ils ne le connaissent pas. Enfin, ils entendent parler de certains enfants démobilisés qui recevraient des aides d'ambassades étrangères, qui ne sont en réalité que des imposteurs

Les enfants devraient participer aux réunions de préparation et ne pas être mis de côté comme si il allait être fait quelque chose dans leur dos.

Il faut que tous les enfants qui bénéficient d'une aide soient vraiment des enfants démobilisés et pas des imposteurs

On pourrait employer certains des anciens enfants démobilisés comme encadreurs

Il faut un hôpital de référence et des soins médicaux corrects pour les enfants démobilisés

Il ne faut pas oublier ceux qui ont participé à la première démobilisation et trouver pour eux des solutions de soutien jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de se prendre en charge seuls ou en famille.